

la revue nouvelle

L'ÉGLISE DE WALLONIE

<i>L'Église de Wallonie</i>	Jean Delfosse	483
<i>Aspects de la mutation socio-politique</i>	Liliane Voyé	485
<i>Une Église incarnée</i>	Jean Delfosse	493
<i>Les institutions de l'Église en Wallonie</i>	Joseph Laloux	500
<i>L'insertion de l'Église en Wallonie</i>	Liliane Voyé	512
<i>La communauté francophone vue à travers les documents diocésains</i>	Roger Gosseries	518
<i>Le clergé, en crise ou en recherche</i>	Tony Dhanis	523
<i>L'université et l'Église de Wallonie</i>	Jean Ladrière	528
<i>Les nouvelles structures de l'Église en Belgique francophone</i>	François Houtart	535

CHRONIQUES ET DOCUMENTS

<i>La rose des vents : Ubu-Amiral. Malaise dans les séminaires. - Pour une Église-critique. - Un conseil pastoral contesté. - A. Cool. - L'enfant propriétaire. - Un prêt pour un rendu. - Israël a sa bombe atomique. - Dedans plutôt que dehors ? - Merci M. Spaak ! - Le théâtre noir de Prague ou le triomphe de l'humour. - Des États-Généraux pour les femmes de Belgique.</i>		550
<i>La Belgique, cet État de Flandre et de Wallonie</i>	Trencavel	565
<i>Diplomatie et morale dans le monde et en Belgique</i>	Marcel Hayoul	569
<i>Octobre 1968 : le mois de la vérité pour les États-Unis</i>	Michel Amaury	579
<i>Lettre d'Amérique latine</i>	Pierre Patrick	585
<i>L'opinion questionne l'encyclique (II), Quatre diagnostics</i>	Pierre Watté	592
<i>Le Cinéma : 2001 L'Odyssée de l'espace</i>	Franz Weyergans	599
<i>Desouissance</i>	Michel Nicolas	605
<i>Disques</i>		607
<i>Table des matières</i>		609

aujourd'hui, la revue nouvelle

La Revue Nouvelle entre, le mois prochain, dans sa vingt-cinquième année. Son histoire parfois mouvementée est déjà longue. Son nom se justifie-t-il encore?

La Revue est née d'une nécessité. Un courant d'opinion au sein du monde catholique n'avait pas de Tribune en Belgique au lendemain de la guerre. La voix de la Revue, pour modeste et « fluette » qu'elle fût, a permis, croyons-nous, de faire avancer des idées dont beaucoup sont, aujourd'hui, unanimement acceptées.

La Revue répond-elle encore, en 1969, à une nécessité? Plusieurs éléments nous portent à le croire. Il y a, bien sûr, la fidélité de la majorité de nos abonnés : ceux-ci ne sont pas nécessairement toujours d'accord avec ce que publie la Revue mais ils apprécient l'utilité d'une recherche libre et l'encouragent. Une autre indication est le nombre de nouveaux abonnés qui se sont joints à nous en 1968 (360) et qui compensent largement ceux qui se sont désabonnés avec colère à la suite des articles sur l'enseignement libre (305). Il y a, enfin, de l'autre côté de la rampe cet apport de nouveaux collaborateurs et de nouvelles équipes qui veulent travailler et publier.

Mais en poussant plus loin la réflexion, il nous apparaît que la situation actuelle nous interpelle plus radicalement et que la Revue doit être en 1969 aussi « nouvelle » qu'elle l'était en 1945.

Que reste-t-il du monde, de l'Église, de la Belgique d'il y a vingt-cinq ans? Le monde est aujourd'hui au-delà de la guerre froide et de la décolonisation — formellement au moins, l'Église est au-delà du Concile, la Belgique au-delà de l'État unitaire et de ses structures politiques et idéologiques traditionnelles.

Les défis auxquels sont affrontées les nouvelles générations sont à la fois exaltants et redoutables : la transformation d'un monde absurde où les riches s'enrichissent et les pauvres stagnent ou dépérissent, la transformation d'une Église encore insuffisamment fidèle au message évangélique et qui n'apparaît pas, à tant d'hommes, comme le signe du salut qu'elle prétend être, qu'elle doit être, la construction, enfin, d'une communauté wallonne au sein de laquelle les Wallons et les Bruxellois de langue française pourront s'épanouir, ce qui suppose un rude effort de réflexion et une vigoureuse action sur les plans politique, socio-économique et culturel.

Tout cela nous convainc qu'il est plus important que jamais qu'existent des endroits où se poursuive une recherche intellectuelle indépendante, qu'existent aussi des Tribunes qui ne dépendent d'aucune organisation, d'aucun groupe de pression, d'aucun parti. L'exigence et l'appui de nos

lecteurs continueront d'ailleurs d'être, pour nous, de précieux stimulants

Le sens même de notre travail suppose que le visage de la Revue évolue selon les nécessités. On se souvient du premier pas, il y a deux ans, dans la voie du rajeunissement de la présentation. Nous faisons,

à partir de janvier, un pas de plus. Une revue rajeunie, une revue mieux adaptée à notre temps, bref, une « revue nouvelle » : n'est-ce pas la seule manière de rester fidèle à notre tradition ?

R. N.

l'église de wallonie

« Il n'y a pas d'Église de Belgique », — cette déclaration nous fut faite par un jésuite flamand des plus sympathiques dont nous souhaitions la collaboration à une équipe de travail chargée de préparer des études sur le catholicisme belge après le Concile. Cela se passait à une époque où nous avions encore l'illusion qu'il y aurait moyen de sauvegarder, dans une perspective universitaire et catholique, l'unité de l'université de Louvain.

Allons-nous, à notre tour, conclure qu'il n'y a pas d'Église de Belgique ?

Oui, si l'on entend par Église de Belgique une certaine image de l'Église établie, garante et symbole de l'unité nationale. Cette image est dépassée; les catholiques flamands l'ont rejetée avec la violence que l'on sait. En fin de compte, nous pensons qu'ils ont rendu au moins un service aux chrétiens francophones en les acculant à prendre conscience de leur situation réelle.

Est-ce bien, nous dira-t-on, le moment de parler de communauté chrétienne flamande et de communauté chrétienne francophone, alors que les mêmes problèmes se posent aux uns et aux autres : le fait de la pauvreté des deux tiers de la population mondiale, la menace atomique, le dévelop-

pement technologique et scientifique, l'œcuménisme, la sécularisation, etc...

Ces grands problèmes, s'ils ne constituent pas l'objet immédiat de notre recherche, ne sont pas absents de nos préoccupations. Si notre réflexion avait comme résultat de favoriser un repli des chrétiens francophones sur eux-mêmes, elle aurait manqué son but. Une communauté qui se créerait en se fermant aux perspectives universelles ne mériterait pas de s'appeler catholique.

Les problèmes humains ont et doivent avoir une incidence sur la manière de vivre la foi et d'organiser la communauté de foi. Il importe que les chrétiens prennent conscience du problème wallon et qu'ils réfléchissent au mode de présence de l'Église en Wallonie : le catholicisme n'y est encore guère structuré dans la perspective d'un dialogue de l'Église avec la communauté wallonne, il porte tout le poids d'un passé au cours duquel la règle était le cloisonnement institutionnel entre chrétiens et non chrétiens. Ce passé bloque l'effort missionnaire qui devrait être pourtant la caractéristique essentielle de l'Église d'aujourd'hui. Comment mettre la communauté des croyants au service des hommes ?

Le prophétisme missionnaire, ce sont les petits groupes spontanés qui le défendent avec le plus d'ardeur. Plus ou moins marginaux aujourd'hui, ils préparent en fait l'Église de demain. C'est pourquoi nous regrettons que l'article qui était prévu à ce sujet pour ce numéro n'ait pu être écrit.

Nous tenons au moins à souligner cette lacune.

L'ensemble des articles que nous présentons aujourd'hui s'inscrit dans la suite des études que nous avons publiées sur l'enseignement en novembre 1967, septembre 1968 et novembre 1968, sur le prêtre en juin 1968, et de tout l'effort de réflexion que nous poursuivons dans nos chroniques au sujet des événements qui sont en train de remodeler l'image du pays.

Ce numéro a été réalisé en collaboration avec une commission d'études du Conseil Général de l'Apostolat Laïc. Cette collaboration s'est faite sur la base du respect de l'autonomie de chacun. Nous présentons

un dossier qui n'a pas la prétention d'être exhaustif, il s'agit d'un premier document. Avant de pousser notre recherche sur les dépassements possibles, il nous semblait indispensable de réaliser d'abord une analyse de l'Église-institution en Wallonie telle que l'histoire l'a façonnée et telle qu'elle cherche à s'organiser. Toute « conversion » missionnaire suppose, pour être authentique, une vue claire et précise de la communauté telle qu'elle est organisée, telle qu'elle est perçue.

L'heure n'est-elle pas venue pour la communauté chrétienne francophone de se mettre en état de concile?

les aspects particuliers de la mutation socio- politique en wallonie

Il est de bon goût, dans le contexte actuel, de parler de mutation, de changement. En effet, non seulement celui-ci est plus généralisé, plus marqué et plus accéléré que par le passé, et la prise de conscience en est plus nette, mais encore une idéologie nouvelle valorise le changement, voyant en celui-ci l'élément moteur essentiel de la dynamique sociale et le facteur clé du progrès. Sans doute sommes-nous tous, d'une manière ou d'une autre, marqués par ce phénomène; sans doute aussi la conscience que nous en avons varie-t-elle selon les implications personnelles et sans doute encore participons-nous à des degrés divers à la réalisation de ce changement. Mais, incontestablement, nous sommes tous entraînés dans le processus général qui, tout à la fois, « provoque le désarroi et libère des énergies latentes. »¹ Ce n'est pas ici le lieu de décrire, même sommairement, cette mutation généralisée. Disons simplement que les conditions et les conséquences de celle-ci se retrouvent en Wallonie comme ailleurs et qu'il faut en tenir compte pour interpréter toute situation particulière, comme celle que

l'on rencontre en Wallonie et que nous allons esquisser ici à grands traits.

I. Évolution de la situation et prise de conscience wallonne

On ne peut parler de mutation en Wallonie sans au moins faire allusion à l'aspect économique de celle-ci, qui, s'il n'explique pas tout, conditionne cependant, ne serait-ce que partiellement, la vie sociale, l'évolution politique et la transformation des mentalités.

Le problème est aigu; que l'on écoute cet extrait du mémorandum adressé au Gouvernement par le Conseil économique wallon au début de 1968 :

« Le malaise et les déficiences de l'économie wallonne sont connus et ont été assez souvent soulignés pour que l'on puisse se dispenser de les évoquer longuement ici. Personne ne le conteste, le problème économique et social numéro un est aujourd'hui celui d'une pénurie d'emplois, qui se traduit dans certaines régions par un chômage important et procède, dans d'autres, d'un manque d'industrialisation.

De 1965 à 1967, l'emploi wallon est passé de 622.200 à 611.950 d'abord, à 588.300 ensuite. En deux ans donc, la Wallonie a perdu quelque 34.000 emplois et n'occupe plus désormais que 27,7 % de la main-d'œuvre nationale.

1. Présentation de la première journée de la Semaine Sociale de France, Orléans 1968 *L'homme dans la société en mutation*

Semblablement, le nombre de chômeurs qui était en Wallonie de 20.350 à la fin de 1964 est successivement passé à 26.130 à la fin de 1965, à 33.700 l'année suivante pour atteindre 46.350 à la fin de 1967. En trois ans, l'augmentation a donc été de 128 %.

Pour la première fois en 1966, le produit par habitant de la Wallonie est devenu inférieur à celui de la Flandre, ce qui confirme l'état de déclin dans lequel s'installe dangereusement le Sud du pays.²

Parmi les nombreux éléments qui peuvent expliquer cette situation, nous en rappellerons brièvement l'un ou l'autre, qu'il faut ajouter aux conséquences d'une période de récession, non spécifique à la Wallonie. Et tout d'abord, il est incontestable que le déclin de l'industrie charbonnière qui, pendant une longue période, avait assuré la prospérité du sillon Sambre et Meuse, a bouleversé l'économie régionale et, conséquemment, les conditions de l'emploi. Parallèlement à ce déclin, les industries lourdes de base qui firent la richesse de la région au début de l'ère industrielle apparaissent comme étant des industries à faible croissance lorsqu'on les compare aux secteurs de pointe sur le marché mondial. A cela, on peut encore ajouter la perte d'un relatif monopole dans le domaine de l'industrie lainière qui était florissante dans la région verviétoise. Et ce ne sont là que les lignes majeures de la détérioration économique de la Wallonie.

Inséparable de ces problèmes, se pose la question de l'infrastructure, qui — une fois de plus, sans être propre à cette région — s'y manifeste sans doute d'une façon plus sensible qu'ailleurs parce qu'elle se présente de façon cumulative.

« Toute l'infrastructure est périmée : réseau routier ou terre, habitat, urbanisation, etc. Les squelettes d'usines, les terrils, les effondrements du sol rendent certains sites déshérités au possible. Cela fait penser à ces « régions déprimées » du centre de l'Angleterre. »³

Cette situation, qui entraîne la réalité ou la hantise du chômage ou du licenciement, contribue à créer un contexte psychologique de dépression, rendu plus tangible encore par des publications diverses et par des émissions de radio et de télévision qui décrivent la situation de la Wallonie en la comparant à celle de la région néerlandophone, dont la prospérité s'oppose à la régression ou à la stagnation de la première. De là une inquiétude, suscitant, au premier abord un « complexe de minorisation »⁴ et une certaine tendance à la passivité. Celle-ci, tant de fois — et à juste titre — reprochée aux Wallons, s'explique non seulement par la dégradation

2 *Revue du Conseil Économique wallon*, n° 87, avril-juin 1968, p. 7

3 Jean LANNNOYE, *La situation économique de la Wallonie est-elle vraiment dramatique?* in « *Revue du Conseil Économique wallon* », n° 86, janvier-mars 1968, p. 32

4 Voir à ce sujet le discours fait lors de l'inauguration du nouveau Conseil Économique wallon par M. Brasseur (29 avril 1968)

de la situation économique, mais aussi par le déclin de la natalité (15,73 naissances pour 1.000 habitants en 1964 en Wallonie contre 18,41 dans la région flamande et 17,01 au niveau du royaume).

« Il en est résulté un vieillissement de la population et un manque de recrutement jeune. Cela avait entre autres pour conséquences de détourner des entreprises de s'installer en Wallonie. Mais, surtout, cela est une des causes de déclin de l'initiative, du sens du progrès, du goût du changement que la 'relève, continue doit assurer à l'économie. »⁵

Cependant, si ce stade de dépression et de passivité n'est pas encore totalement dépassé, on peut dire qu'une certaine prise de conscience apparaît en même temps que naît un espoir de redressement⁶. Et c'est sans doute là un des premiers points importants à relever : l'équilibre économique reste précaire, les problèmes d'emploi sont loin d'être résolus et le taux de natalité ne se maintient que grâce à la présence des étrangers, mais il se dessine une certaine conscience de l'impérieuse exigence qu'il y a à agir et à rechercher des solutions concrètes et rapides aux problèmes qui se posent⁷. On peut toutefois se demander si, trop souvent encore, ceci ne se traduit pas par une attitude de simple revendication et par le dépit de voir la région flamande, autrefois sous-développée économiquement, prendre le pas sur une Wallonie il y a peu de temps encore dominatrice et économiquement et socialement.

C'est ici que l'on rejoint un autre aspect important de la mutation : l'équilibre des forces est renversé. Non seulement la population néerlandophone accroît sa proportion au sein de la population belge et ses pyramides d'âge accusent un moindre vieillissement⁸, mais sa situation socio-professionnelle s'élève à la suite de l'industrialisation de la région; celle-ci ayant été plus tardive que celle de la Wallonie, a pu s'orienter vers les secteurs actuellement en expansion, ce qui est favorable à l'emploi et au niveau de rémunération.

5 Jean LANNOME, *op cit.*, p 31.

6 Exemples extraits de la *Revue du Conseil économique wallon*, n° 87

A. Sur 56 investissements étrangers réalisés en Belgique en 1967, la Wallonie en a attiré 30. En 1966, elle n'en avait accueilli que 27 sur 84.

Le montant des investissements d'initiative étrangère, totale ou partielle, effectués sous le bénéfice des lois économiques régionales de juillet 1959 et 1966, s'est élevé, en 1967, à 10 239 millions de francs dans l'ensemble du pays. De ce total, 3 907 millions se sont fixés en Wallonie, soit 38 %.

Ce pourcentage se compare avantageusement à celui observé durant la période 1959-1966, et qui n'était que de 10 %.

B. Par ailleurs, le bulletin provisoire de l'Institut national de Statistique vient de publier la statistique des revenus de 1965 soumis à l'impôt des personnes physiques. La moyenne du revenu taxable par déclaration s'élève à 109 200 francs pour le royaume, 106 600 francs en Wallonie et 101.400 francs en Flandre.

7 Des institutions sont mises sur pied et des groupes de pression se constituent afin d'informer et de susciter chez les Wallons le souci de l'avenir de leur région.

8 A l'exception toutefois des grandes agglomérations. Cfr Henriette DAMAS, *Les régions démographiques de la Belgique* in « Population et Famille », Cahiers du Centre d'Étude de la population et de la famille, n° 11, Ministère de la Santé publique et de la Famille, juin 1967.

Cette force nouvelle de la Flandre a provoqué des revendications diverses dont, jusqu'à un certain point et en tout cas en ce qui concerne les motivations de départ, la légitimité n'est pas ici mise en cause, mais qui inquiètent les Wallons dans la mesure où, à tort ou à raison, ils ont le sentiment que — les dimensions du gâteau restant les mêmes — plus on donne aux uns, moins les autres reçoivent. ! Ils se sentent donc menacés, et ce d'autant plus concrètement qu'un certain nombre de faits viennent concrétiser leur « minorisation » : ce sont les revendications flamandes bientôt satisfaites à propos des Fourons, puis dans l'affaire de Louvain, enfin ce sont les projets touchant l'agglomération bruxelloise. Ce sont aussi d'autres points tels que la préférence — même pleinement justifiée — donnée à la Flandre pour l'installation d'une entreprise nouvelle ou la priorité accordée dans des travaux d'infrastructure ou encore la répartition du budget en matière de télévision par exemple. Il importe assez peu de savoir si ces décisions sont justes ou non et si réellement elles lèsent les Wallons; dans la perspective qui nous occupe, ce qu'il est essentiel de noter, c'est que les Wallons se sentent lésés et qu'ils en attribuent la cause à la région flamande, qui, forte de son expansion démographique et économique, revendique sans cesse des avantages dont — avec assez de raisons sans doute — elle accuse la Wallonie d'avoir profité lorsqu'elle jouissait d'une suprématie aujourd'hui en recul. Cette situation stimule

à son tour un renforcement de la prise de conscience wallonne. Face à un « adversaire » commun, depuis longtemps déjà constitué en communauté, voire en nation, les particularismes wallons s'efforcent, non sans difficulté, de s'estomper et de se fondre dans l'affirmation d'une relative unicité. Mais ce processus n'est pas simple, pour des raisons qu'il serait trop complexe de reprendre ici et qui se situent d'ailleurs bien plus au niveau des hypothèses que sur le plan des certitudes, le peuple flamand a bien plus que le peuple wallon la conscience de représenter une communauté originale, dont la solidarité est effective et efficace et qui, sans conteste, lui donne une force trop négligée par les Wallons. Aussi ne peut-on s'étonner du temps qu'il faut pour que les Wallons comprennent qu'à côté des problèmes particuliers qui les opposent entre eux, il est des questions plus fondamentales qui leur sont communes et dont la résolution à leur plus grande satisfaction ne sera possible que dans le cadre d'une plus grande « solidarité wallonne »⁹.

Ainsi, la relative prise de conscience wallonne que l'on constate aujourd'hui ne paraît-elle pas être spontanée, mais au contraire être en quelque sorte provoquée par la minorisation de la Wallonie face à l'expansion démographique, économique et sociale de la Flandre. Cependant, ceci n'exclut nullement qu'elle se traduise de

9. Max BASTIN, *Louvain et la Belgique, Les Dossiers*, n° 2, 1968, pp 97-101

façon concrète, que l'on songe à la scission linguistique plus ou moins institutionalisée des partis traditionnels et à l'apparition de formations politiques, explicitement wallonnes, dont le succès relativement important remporté aux dernières élections¹⁰ témoigne à suffisance d'une évolution des esprits en Wallonie.

II. L'Église et la prise de conscience wallonne

Après avoir très schématiquement résumé les divers éléments auxquels il nous paraît qu'il faut rattacher la genèse d'une prise de conscience wallonne, nous voudrions à présent tâcher de préciser quelque peu quelle a été l'attitude de l'Église face à cette évolution et quel rôle elle y a éventuellement joué. Avant d'aborder cette question, nous voudrions insister sur le fait que la « participation » de l'Église est perçue par la population, non seulement à travers des institutions spécifiquement religieuses, mais aussi à travers des institutions temporelles dont l'appellation même comporte le mot de chrétien; il en va ainsi, par exemple, de la Confédération des Syndicats chrétiens, du Mouvement Ouvrier chrétien et du Parti Social Chrétien. Que l'on regrette ou non cette confusion héritée d'une organisation sociale dominée par le caractère totalisant des groupes et la polyvalence des leaders, il est un fait que l'opinion publique associe étroitement toutes ces institutions, alors même que les liens de

celles-ci avec l'Église se font de plus en plus ténus. Ceci dit, voyons quel est le degré d'implication de l'Église dans la prise de conscience wallonne qui, bien qu'encore limitée, tend aujourd'hui à s'affirmer.

Il est indéniable qu'en Flandre, l'Église a toujours joué un rôle moteur dans la prise de conscience flamande¹¹; n'en voudrait-on pour preuve récente que la désormais célèbre déclaration de l'évêque de Bruges à propos de Louvain. Et ce n'est là qu'un exemple parmi d'autres qui, pour être moins frappants, n'en sont pas moins significatifs de la solidarité dont témoigne l'Église avec les préoccupations et les intérêts de la communauté flamande. Par ailleurs, une analyse morphologique comparative de l'Église en Flandre et en Wallonie est extrêmement révélatrice du fait que la puissance de l'Église en Belgique repose essentiellement sur la puissance qui est la sienne dans la partie flamande du pays¹²; c'est là en effet que les institutions chrétiennes — à finalité religieuse ou non — recrutent la plus grande partie de leurs

10 Il faut évidemment tenir compte du fait que celles-ci eurent lieu en pleine période de crise et d'une crise directement liée aux rapports des deux communautés

11. Sans doute faudrait-il préciser ici que c'est surtout le « bas clergé » qui a joué ce rôle — le « haut clergé » s'étant, pendant très longtemps, abstenu de manifester une telle solidarité, notamment parce qu'il se sentait proche de la bourgeoisie francophone

12 *Centre de Recherche et d'Information socio-politiques, Courrier hebdomadaire* « Structure et évolution du monde catholique en Belgique » 10 février 1967, n° 352-353. Cfr aussi infra, l'article de Joseph LALOUX, *Les institutions chrétiennes*

adhérents. On pourrait expliquer ce fait longuement. Contentons-nous de signaler ici trois points. Tout d'abord, l'industrialisation est apparue beaucoup plus tôt en Wallonie et y a fait naître une classe ouvrière industrielle à laquelle le socialisme a apporté une aide qu'au départ, l'Église lui refusait — ce qui a fortement limité l'influence de celle-ci. Ensuite, l'urbanisation s'est, elle aussi, manifestée plus rapidement en Wallonie et y a introduit plus tôt un sens du pluralisme qui joue à l'encontre d'institutions — chrétiennes ou autres — concernant l'ensemble de la vie des individus. Enfin, on explique souvent une participation supérieure des néerlandophones à un certain nombre d'institutions et, particulièrement, à un certain nombre d'institutions religieuses, par le caractère germanique de cette population qui est dit plus discipliné que le caractère latin; c'est cependant avec une extrême prudence que nous avançons ce dernier point, car il faudrait pouvoir mesurer quelle est dans tout cela, sinon la part du stéréotype, du moins celle de l'acculturation.

Ainsi donc, alors qu'en Flandre, il y aurait en quelque sorte « réciprocité de service », — la Flandre étant la grande pourvoyeuse de l'Église et des institutions temporelles chrétiennes en Belgique et l'Église se solidarisant avec le peuple flamand et stimulant ses potentialités communautaires¹³ — en Wallonie, par contre, l'Église a perdu tout pouvoir de motricité, sans pour autant être considérée comme un frein. Il semble, en effet, que l'Église se situe et est perçue

comme se situant dans une position marginale par rapport aux problèmes de la Wallonie : comme telle, elle n'en parle pas ou peu et pas plus les chrétiens que les non-chrétiens wallons n'attendent d'elle des prises de position comparables à celles qui sont fréquentes en Flandre. A cet égard, il est frappant de prendre l'exemple des réactions qui suivirent la manifestation du désaccord des évêques à propos de l'Université de Louvain : dans la plupart des milieux wallons, qu'ils fussent ou non chrétiens, le premier désarroi qui s'ensuivit était fondé, non pas sur le regret de ne voir aucun évêque wallon affirmer sa « fidélité » au peuple wallon, mais bien sur « l'immoralité » d'un désaccord survenant entre des personnes considérées comme les garants de la moralité publique!

Il apparaît ainsi qu'en Wallonie, — bien plus qu'en Flandre, où il y a encore une moindre habitude de côtoyer l'incroyance et l'indifférence, — l'immixtion de l'Église dans les problèmes temporels soit de plus en plus réduite et de moins en moins attendue. Sans doute certains lui reprocheront-ils cette absence de solidarité et de témoignage de corresponsabilité, tandis que d'autres s'en féliciteront et justifieront cette attitude de retrait par l'éclatement

13 Il serait intéressant à ce propos de voir comment, à travers l'histoire, l'Église a souvent été utilisée par le pouvoir temporel pour « donner une dimension intemporelle à un ordonnancement humain » Émile COPFERMAN, *Problèmes de la Jeunesse*, Petite collection Maspero, Paris, 1967, pp 17 et 59) et combien réciproquement, l'Église a cherché à s'appuyer sur un pouvoir qui la protégerait

des groupes totalisants que suppose le mode de vie d'aujourd'hui.

La coexistence de ces deux attitudes et l'incertitude fréquente quant à la question de savoir laquelle des deux est la mieux fondée nous amène à faire quelques réflexions.

On peut se demander tout d'abord si l'Église, en tant qu'institution religieuse, est habilitée à prendre position sur des problèmes temporels; il nous semble qu'il faille répondre par l'affirmative, non seulement parce que Vatican II, entre autres, va dans ce sens, mais parce qu'il existe pour tout groupe le droit, sinon le devoir, de s'intéresser aux divers aspects de la communauté dans laquelle il est inséré. Sans doute, faut-il rester dans son domaine et ne pas prétendre user de sa compétence spécifique pour déborder dans des questions qui ressortent d'autres compétences, mais, dans ces limites, l'Église ne peut rester indifférente aux problèmes des hommes¹⁴, qu'il s'agisse de ceux du Tiers-Monde ou de ceux de la communauté régionale ou locale.

Une deuxième réflexion nous ramène à la confusion qui existe entre les institutions spécifiquement religieuses de l'Église et les institutions temporelles à « étiquette chrétienne », diront les sceptiques, à « finalité chrétienne », diront les idéalistes. Il nous paraît, personnellement, que cette confusion soit regrettable et que, fruit d'une époque et d'un contexte, elle doive disparaître avec le temps et le changement du contexte. Cette dispa-

rition se réalise d'ailleurs dans différents domaines. Que l'on songe tout d'abord à la déconcessionnalisation des partis politiques qui, depuis quelque temps, se manifeste avec plus ou moins de publicité et récolte plus ou moins de succès : l'accent est mis sur une communauté d'intérêts qui ne suppose pas une nécessaire identité de vues dans le domaine religieux. (Notons, en passant, que la principale difficulté que rencontre cette déconcessionnalisation est liée essentiellement à l'important réseau institutionnel rattaché aux différents partis). On peut encore trouver un exemple significatif de cette attitude dans le dialogue qui est établi entre le Mouvement Populaire Wallon (MPW) et Rénovation wallonne, qui firent passer les problèmes régionaux avant leurs divergences idéologiques. Il en va de même dans le domaine syndical, où la Fédération Générale du Travail de Belgique et la Confédération des Syndicats Chrétiens recourent de plus en plus au « front commun », pour résoudre avec plus de chances de succès des questions d'emploi ou de participation.

Enfin, on assiste, semble-t-il, à une recherche de formes diverses de collaborations, sans référence à l'appartenance confessionnelle. Dans cette perspective, on peut dire que l'Église, non pas comme institution, mais par des individus ou

14. Voir à ce propos dans notre article sur *L'insertion de l'Église en Wallonie*, l'allocution faite en février 1968 par l'évêque de Liège

par de petits groupes de chrétiens, cherche à participer activement à la mutation économique, sociale, politique et culturelle de la Wallonie. Et peut-être est-ce là désormais la voie à suivre : que l'Église comme telle, comme « establishment », se garde de trop s'immiscer dans des questions qui ne relèvent pas de sa compétence, mais que, loin de s'en désintéresser, elle stimule chez les chrétiens le sens de leurs responsabilités temporelles vis-à-vis

de leur communauté. En ce qui concerne la Wallonie, il nous semble que l'Église la servira davantage en agissant ainsi qu'elle ne pourrait le faire en lui servant de « garant métasocial », — pour utiliser une expression de Touraine, — garant qui, trop souvent, risque de minimiser l'importance de l'engagement personnel parce qu'il se charge et est chargé de responsabilités ne lui incombant pas.

une église incarnée

Lors d'un colloque sur le thème *Socialisme et religion* qui se tenait il y a quelques années, un militant du Parti Socialiste Belge interpellait le ministre Vermeylen : « Quand donc établira-t-on chez nous la séparation de l'Église et de l'État ? » Et le ministre de répondre que la question n'était pas pertinente puisqu'un des principes de notre loi fondamentale est précisément la liberté des cultes et donc la séparation de l'Église et de l'État. La réponse, j'en ai eu l'impression, n'a pas beaucoup satisfait l'interpellateur dont les propos révélaient d'ailleurs un farouche anticléricalisme dans le plus pur style du XIX^e siècle.

D'où vient-il donc que d'aucuns s'imaginent que l'Église catholique bénéficie d'un statut privilégié dans l'État belge ? D'où vient-il que beaucoup sont même convaincus que ce statut est le résultat d'un concordat... qui n'existe pas ? Le fait que de telles idées courent les rues montre au moins que l'Église catholique est perçue comme occupant traditionnellement dans la structure politique et sociale du pays une place beaucoup plus importante que celle qu'elle occupe dans d'autres pays voisins. Dans la mesure où le pays se trouve engagé dans un processus de

mutation, il est inévitable que l'Église soit elle-même appelée à reconsidérer son rôle et son statut : elle n'a pas à peser sur ce processus, mais elle ne peut non plus chercher à l'arrêter sous prétexte qu'il remet en cause en même temps tout le système institutionnel élaboré par l'Église.

L'État belge est né en 1830 de la coalition de l'Église catholique et de la bourgeoisie libérale. A cette époque, les évêques, contrairement aux thèses encore défendues à Rome, estimaient avoir tout à gagner d'un régime de liberté qui leur permettrait d'organiser comme ils l'entendaient leurs séminaires, leurs écoles, leurs institutions charitables et autres. Bien que la presque totalité des citoyens fût « catholique », les évêques préféraient se passer d'une protection officielle qui, l'histoire le prouvait à suffisance, se traduisait par des ingérences continues du pouvoir politique dans le domaine religieux. L'essor prodigieux du catholicisme belge au XIX^e siècle a montré qu'en optant pour la séparation de l'Église et de l'État, les évêques voyaient plus clair que tel cardinal romain qui, à propos de la liberté de conscience inscrite dans la constitution belge, écrivait : « Cette liberté, au fond, ce n'est rien d'autre que la proclamation de l'indifférence religieuse et l'expression de l'incrédulité » (Lambruschini).

Si, constitutionnellement, le régime est celui de la séparation de l'Église et de l'État, il s'agit, comme l'écrivait le comte de Lichtervelde, d'une « séparation adoucie

par des égards réciproques » (La Structure de l'État Belge, p. 119). Tout d'abord, la constitution prévoit que « les traitements et pensions des ministres des cultes sont à charge de l'État » (art. 117). Peu importe que la raison de ces subsides fût considérée comme la compensation des biens ecclésiastiques qui avaient été nationalisés sous le régime français et que les mêmes avantages fussent octroyés aux ministres des cultes protestant et israélite, le fait est que l'Église catholique jouit d'un statut administratif relativement favorable. En second lieu, malgré la neutralité de l'État, il a toujours été considéré comme allant de soi que les pouvoirs publics témoignent du « respect » pour la religion de la majorité des citoyens, les autorités civiles se font un devoir d'assister officiellement aux *Te Deum* et autres solennités religieuses célébrés à l'occasion de grands événements nationaux. On peut se demander si ces usages ont aujourd'hui encore beaucoup de sens et si c'est bien la mission de l'Église de sacrifier le sentiment national. Quand ces usages s'introduisirent, aucun catholique n'aurait songé à les contester au nom de l'authenticité de la démarche chrétienne. Il n'en va plus de même aujourd'hui : nombreux sont ceux qui s'interrogent.

L'État belge ne pouvait, à l'origine, trouver soutien plus loyal que le clergé à qui il assurait une liberté d'action et une influence qu'on ne trouvait nulle part ailleurs. Effectivement, depuis 1830, les évêques ont, à maintes occasions défendu solennellement la légalité : ils ne se sont

pas bornés à défendre les intérêts propres de l'Église, mais ils sont intervenus, au nom des exigences de la morale chrétienne, chaque fois que la stabilité des institutions nationales et l'unité du pays étaient mises en cause. Le cardinal Van Roey est peut-être le dernier modèle de ces évêques « défenseurs de la Cité » que les primats de Belgique ont voulu être. Qu'on se rappelle ses interventions contre les extrémistes flamingants et contre les rexistes, lors de la capitulation de l'armée belge en 1940, contre les exactions nazies pendant l'occupation, en faveur du roi Léopold après 1945, contre la grève générale à la veille de Noël 1960.

Toutes ces interventions n'ont pas été également heureuses. Que devant l'invasion allemande, un cardinal Mercier devienne, en l'absence de toute autorité constituée, le porte parole de toute une nation, même les plus anticléricaux s'en félicitent, mais lorsque les évêques se prononcent sur des questions sur lesquelles les citoyens se trouvent divisés, ils donnent de l'Église l'image d'une société politico-religieuse partisane. Certains se sont habitués à voir l'épiscopat jouer le rôle de garant moral des traditions nationales. « Nous ne disposons même plus d'un épiscopat en état de peser sur le pays au bénéfice d'une suffisante cohésion nationale » écrivait Jean Daloze en mai 1968 dans la *Revue générale Belge*. Le jugement qui sous-tend le regret qu'exprime le collaborateur de *La Libre Belgique* repose, pensons-nous, sur une confusion des

valeurs : l'Église n'est pas au service d'une certaine idée de la nation; elle est au service des hommes concrets, elle est solidaire de leurs recherches et de leurs problèmes. Or, précisément, aujourd'hui nous sommes affrontés au problème de la reconnaissance des « communautés » à l'intérieur de l'État belge. De quel droit, les évêques s'efforceraient-ils de contre-carrer un mouvement dont on peut regretter les excès, mais qui est dans la logique même de notre régime démocratique?

Certains se scandalisent de savoir les évêques divisés entre eux en ce qui concerne ce qu'on appelle les problèmes communautaires. Cette division n'a rien en soi de scandaleux, du moment qu'elle ne lèse pas le droit de tout homme, quelles que soient ses opinions ou la langue qu'il parle, à la sollicitude pastorale de l'Église. Il y a des révisions déchirantes qu'il faut avoir le courage d'opérer.



Le fait que la loi assure le minimum de ressources fonctionnelles du culte comporte quelques inconvénients, notamment le manque de souplesse dans l'adaptation des évêchés et des paroisses à l'importance et à la répartition de la population.

La Belgique compte, à l'heure actuelle, huit diocèses, ce qui donne en moyenne, par diocèse, plus d'un million de baptisés, soit plus de quatre fois la moyenne des baptisés par diocèse dans l'ensemble de l'Europe. Nos diocèses sont donc trop

vastes. L'ampleur des tâches administratives constitue un sérieux handicap pour l'action pastorale. Un vicaire général me confiait un jour : « Si vous voulez soumettre un problème à mon évêque, exposez-le-lui en deux pages, car au-delà, vous ne serez pas lu. » Est-il étonnant dès lors, que les évêques qui, au concile, ont cherché à dégager l'Église de la curie vaticane, n'arrivent guère à se dégager de leur propre curie, laquelle, malgré toutes les vertus des préposés, n'échappe pas aux défauts de la bureaucratie.

La Revue Nouvelle, en s'appuyant notamment sur les travaux du chanoine Houtart et du P. Kerkhofs, proposait dans son numéro de juillet 1961, comme un minimum, l'érection de 11 diocèses (5 flamands : Malines-Louvain, Anvers, Bruges, Gand et Hasselt, 5 wallons : Liège, Namur, Charleroi, Tournai, le Luxembourg, 1 bilingue : Bruxelles). Ces propositions se sont, à l'époque, heurtées à la crainte de voir l'Église accélérer le processus de fédéralisation de la Belgique. Les Flamands insistaient, effectivement, sur la nécessité de diocèses unilingues, les partisans du régime unitaire tenaient, au contraire, au maintien des diocèses bilingues. L'Église, effectivement, s'est, chez nous, tellement identifiée à une certaine image de l'État, que nous avons tendance à l'utiliser pour défendre cet État lorsqu'il est mis en question. La pression flamande a fini par avoir raison des réticences qui avaient retenu le Gouvernement Lefèvre-Spaak d'accepter d'autre subdivision que celle

du diocèse de Malines. Le gouvernement Van den Boeynants-De Clercq a donc créé le diocèse d'Hasselt. Mais nous sommes encore loin de compte. Un des obstacles à vaincre pour créer les diocèses qui paraissent devoir être créés est d'ordre budgétaire. On comprend les réticences du parti socialiste notamment, à financer la création de nouveaux diocèses. Mais précisément, l'Église ne devrait-elle pas envisager sa réorganisation sans pour autant solliciter des subsides supplémentaires. Doit-elle être à ce point dépendante de la conjoncture politique? On peut même aller plus loin et se demander s'il est normal de faire payer par l'ensemble de la nation, les frais d'un culte auquel n'adhère qu'une partie des citoyens.

Les mêmes difficultés administratives se posent au sujet des paroisses dont la répartition ne suit pas toujours l'évolution de la population. D'autre part, dans les grandes villes principalement, la nécessité d'une pastorale globale ne s'accommode pas toujours d'un système hérité d'une époque où les déplacements se faisaient à pieds et où la paroisse coïncidait avec le milieu de vie de la majorité de ses membres. Dans quelle mesure, les avantages attachés administrativement au statut des paroisses n'empêchent-ils pas de penser une organisation pastorale plus souple?

Les inconvénients du régime légal sont apparus d'une manière brutale dans les régions devenues administrativement unilingues, mais où existent des minorités francophones. Le cas le plus criant et le

plus douloureux est celui de Beauval où la paroisse a été contrainte d'adopter le régime unilingue flamand de la commune de Vilvorde, alors que les deux tiers des paroissiens sont des francophones. Dans la mesure où l'organisation de l'Église est liée au régime civil, il n'y a pas de solution au problème des minorités francophones dans les communes flamandes. La seule issue pour ces minorités, est de s'organiser elles-mêmes en communautés plus libres et plus dynamiques que les paroisses territoriales.

Certes, aucun prescrit constitutionnel n'interdit à l'Église de subdiviser évêchés, doyennés et paroisses, mais si elle veut que les nouveaux territoires ecclésiastiques bénéficient des subsides, il faut qu'elle les fasse légalement reconnaître, ce qui suppose des négociations avec le gouvernement, lesquelles négociations supposent de bonnes relations avec les hommes politiques influents.

Au demeurant, les intérêts de l'Église ne sont pas limités aux seules institutions proprement ecclésiastiques : paroisse, diocèse, temporel du culte. Ils portent aussi sur les institutions charitables éducatives et autres dont les évêques ou les ordres religieux sont les « pouvoirs organisateurs », les écoles occupant la place considérable que l'on sait. La défense et la promotion de tout cet ensemble renforce inévitablement les liens tout informels qu'ils soient avec les seuls hommes politiques qui s'y intéressent. Elles renforcent aussi les liens avec les institutions chrétiennes profanes

les plus puissantes, qui sont capables de mobiliser des hommes et de l'argent en cas de nécessité. Qu'on se rappelle les personnalités qui étaient à la tête de la ligue pour la défense des libertés démocratiques du temps de la guerre scolaire. Qu'on considère les conseillers financiers auxquels l'archevêque de Malines a fait appel pour l'aider à résoudre le déficit financier de ses écoles; qu'on pense aux sages choisis par les évêques pour essayer de sortir Louvain de l'impasse.

Il y a une très grande cohérence dans tout le système. Finalement l'Église utilise les organisations sociales et politiques et elle est utilisée par elles. L'Église s'y trouve fatalement engagée au-delà de ce que le voudraient ceux de ses membres qui sont préoccupés de la rendre vraiment missionnaire. Ces derniers se sentent encore marginaux dans la communauté chrétienne. Est-ce normal? Il faudrait sortir du cercle vicieux dans lequel on se trouve : tout encouragement donné à ceux qui poursuivent une action missionnaire est considéré comme un désaveu de leur propre action par les dirigeants des institutions chrétiennes traditionnelles. Le moins qu'on puisse demander de celles-ci, c'est de renoncer au monopole de droit dont elles ont bénéficié jusqu'à présent vis-à-vis des chrétiens. Les institutions chrétiennes sont le résultat d'une histoire; il faut, certes, assumer l'héritage du passé, mais ne pas considérer cet héritage comme un modèle à sauvegarder à tout prix alors que les circonstances ont changé.

L'Église, comme société ne peut se passer d'institutions, mais toutes ne sont pas également indispensables et il en est qui finissent par stériliser l'apostolat, par être un alibi qui fait faire l'économie de l'évangélisation : trop vastes et trop puissantes elles deviennent asservissement financier et politique de l'Église; seules celles qui sont capables d'assurer dans le monde d'aujourd'hui l'éveil de la conscience chrétienne, l'éducation de la Foi, méritent d'être maintenues ou suscitées. Il est vain de demander aux grandes organisations, aux mouvements puissants de se remettre en question : toute organisation tend à se perpétuer et à se développer; en outre, il faut tenir compte des responsabilités qu'assument les institutions. Mais il faudrait, par ailleurs, reconnaître droit de cité dans l'Église aux petits groupes non-institutionnalisés qui cherchent des formes nouvelles de présence au monde. Ils ont un rôle prophétique essentiel pour le renouveau de l'Église. Leur contestation ne sera toutefois féconde que s'ils échappent à la tentation de se bloquer dans une opposition systématique, que s'ils ne deviennent pas de petites sectes durcies et fermées sur elles-mêmes.

Le catholicisme n'est guère organisé dans une perspective missionnaire. La conception de l'apostolat qui est à la base de la plupart des œuvres et des mouvements n'est pas le témoignage auprès des incroyants, mais le maintien des baptisés dans un milieu chrétien : « On emploie, écrivait l'abbé Comblin dans *Échec de*

l'Action Catholique, le mot apostolat pour désigner les activités qui en fait constituent le soin du peuple chrétien. »

Le moment n'est-il pas venu pour l'Église de Wallonie de se dégager de tout un système institutionnel, scolaire et social qui est beaucoup trop développé par rapport à ce que représente le nombre de croyants ? La nécessité de maintenir un tel réseau que la majorité de la population refuse, exige des énergies qui seraient mieux utilisées si l'Église s'organisait franchement dans une perspective missionnaire : plutôt que d'être productrice de *services* en concurrence avec les services organisés par la société, l'Église devrait chercher à être productrice de *signes*. Le contexte culturel francophone nous invite à une ouverture aux non croyants, à une découverte des valeurs de pauvreté dans l'Église, à des engagements temporels diversifiés dans des structures non-confessionnelles.

L'engagement des catholiques, évêques y compris, dans le mouvement flamand, constitue somme toute pour le catholicisme wallon, une libération. Peu importe que cet engagement de nos frères flamands ait pris à l'occasion des formes que nous avons peine à comprendre, notamment dans l'affaire de Louvain ou dans celle des sermons à la côte, l'essentiel, pour nous, est que nous sommes amenés par la force des choses à repenser plus radicalement les formes de présence de l'Église en Wallonie. Les institutions sociales et politiques sur lesquelles se sont appuyés

jusqu'à présent les catholiques wallons, tenaient leur force principale des régions flamandes, comme le montrent les chiffres donnés par l'abbé Laloux. Ces faits ont longtemps influencé les positions des catholiques wallons en faveur de la Belgique unitaire traditionnelle. Mgr Leclercq, dans sa brochure *Les catholiques et la question wallonne* (Liège, 1963) a montré ce qu'avait de malsain cette façon de considérer la présence de l'Église en Wallonie : « Pré-tendre résoudre les questions politiques avec des préoccupations religieuses, c'est du cléricalisme au plus mauvais sens du mot » écrivait-il. Il estimait au reste que la communauté gagnerait en vigueur à ne compter que sur elle-même. Effectivement, tout le système institutionnel chrétien, dans la mesure où il était unitaire, permettait aux uns de se faire des illusions sur les forces réelles du catholicisme en Wallonie, il était perçu par les autres comme un obstacle quasi insurmontable à une conversion de l'Église à l'idée missionnaire. Quelle que soit l'opinion que l'on ait sur certaines des solutions proposées au problème des communautés par *Rénovation Wallonne*, il faut reconnaître à ce mouvement chrétien d'action et de pensée, le mérite d'avoir clairement mis les chrétiens de Wallonie devant la nécessité de l'engagement, malgré l'abandon que cela suppose à court ou à long terme, de certaines positions de force de la chrétienté unitaire, dans et avec la communauté wallonne, dans son effort de regroupement et de rénovation (voir, notamment, les

deux brochures de Robert Royer : *Vivre sa foi aujourd'hui en Wallonie*)

A l'occasion du Congrès de l'Apstolat laïc de Namur, quelques participants ont lancé l'idée d'une conférence épiscopale wallonne. Ils rejoignaient, sans le savoir peut-être, un vœu exprimé par le P. Kerkhofs S. J., dans *Streven* de janvier 1967, dans un article consacré aux nouvelles structures de l'Église en Belgique, le sociologue flamand estimait que tout effort pour penser les problèmes pastoraux en Belgique seraient paralysés aussi bien pour les Flamands que pour les Wallons, tant qu'on n'aurait pas instauré deux Conférences épiscopales, une flamande et une wallonne, le lien étant assuré entre les deux par l'archevêché de Malines-Bruxelles, qui participerait de droit aux deux conférences, et par des organes de coordination.

La proposition vaut d'être sérieusement examinée d'autant plus que la régie de l'unanimité qui préside à l'heure actuelle aux décisions de la conférence épiscopale nationale n'est guère favorable aux décisions audacieuses.

Certes, il ne faut pas surestimer les différences qu'on observe aujourd'hui entre la situation en Flandre et la situation en Wallonie. A longue portée, les problèmes auxquels les catholiques sont, de part et d'autre, affrontés sont fondamentalement les mêmes que ceux qui se posent dans l'ensemble des pays de l'ouest européen, à savoir le passage d'une Église qui a jusqu'à présent cherché à préserver au maximum les résidus de la chrétienté constantinienne, à une Église qui, selon l'expression de Karl Rahner, se reconnaît en situation de diaspora dans un monde désacralisé et laïcisé.

les institutions de l'église en wallonie

La visée profonde de notre analyse est pastorale; elle se base sur l'hypothèse suivante : si les institutions de l'Église en Wallonie ont un caractère spécifique du point de vue statistique ou morphologique, c'est que l'interaction Église-Monde s'y exerce de façon particulière, différente des autres entités géographico-culturelles que sont la Flandre ou Bruxelles. En retour, s'il existe une différence, — quelle qu'en soit la cause du moment que c'est un fait! — celle-ci implique une pastorale spécifique adaptée à cette situation particulière. Cette pastorale spécifique, nous ne la définirons pas : le point de vue auquel nous nous plaçons est trop partiel pour tenter pareille entreprise. Mais nous en soulèverons de façon très libre certains aspects, certains problèmes qu'évoque précisément une analyse morphologique.

↔

Qu'on le veuille ou non, l'Église ne peut exister sans institutions : celles-ci assument la dimension sociale que revêt nécessairement l'expérience religieuse individuelle des personnes composant l'Église. Refuser les institutions, c'est chercher pratiquement « un Dieu sans monde »,

ce qui aboutit inéluctablement à un « monde sans Dieu ». Ces institutions de l'Église, ce sont les institutions ecclésiales et ecclésiastiques, lesquelles s'inscrivent dans la réalisation de sa mission spirituelle spécifique; ce sont aussi les institutions chrétiennes qui ont une finalité temporelle à caractère apostolique ou non. Nous n'entrons pas dans le détail de ces distinctions puisque aussi bien nous traiterons de tous ces types d'institutions dans la mesure où nous pourrions en dégager le visage particulier de l'Église en Wallonie et susciter une réflexion pastorale. Nous ne prendrons donc pas position sur les questions épineuses et cependant très actuelles de la légitimité ou non de certaines institutions chrétiennes, pas plus que sur celles de l'opportunité de certaines institutions ecclésiastiques. Ce que nous dégageons des données morphologiques constitue des pièces à verser au dossier de ces problèmes.

Dans cette esquisse, nous laissons de côté les aspects historiques ainsi que l'analyse des nouvelles structures ecclésiastiques post-conciliaires, puisque ces aspects sont traités plus particulièrement dans d'autres articles.

I. Les diocèses

Au cours de ces dernières années, plusieurs modifications importantes ont été apportées dans l'organisation des diocèses en Belgique : de six, on est passé à huit par la création du diocèse d'Anvers

résultant de la division de l'archidiocèse et par la création du diocèse de Hasselt résultant de la division du diocèse de Liège. Plus récemment, des rectifications ont été apportées aux limites des diocèses de façon à ce que celles-ci épousent parfaitement la frontière linguistique. En 1961, un seul diocèse était unilingue francophone : Namur, les cinq autres comportaient des parties d'expression française et néerlandaise. Aujourd'hui, si on excepte la minorité de langue allemande qui relève du diocèse de Liège, il n'y a plus qu'un seul diocèse bilingue, celui de Malines-Bruxelles.

Des huit diocèses actuels, un est donc bilingue, quatre sont flamands et trois wallons. Dans une structure pastorale unitaire sur la base d'une seule conférence épiscopale et d'une seule province ecclésiastique, la position des Évêques wallons est structurellement faible. Cette faiblesse risque d'être accentuée quand l'unanimité des options se fait de part et d'autre sur la base de communautés culturelles (comme cela s'est passé pour Louvain!) et quand le poids des deux communautés est inégal. Or, que ce soit du point de vue de la population globale ou du point de vue de la population « catholique », comme nous allons le voir, les trois diocèses wallons auxquels on peut ajouter le Brabant wallon, ne font pas le poids à côté des quatre diocèses flamands auxquels on ajoute le Brabant flamand. On aurait tort de croire que cette question est soulevée par appétit de polémique : il

s'agit d'un problème d'adaptation pastorale et missionnaire aux réalités objectives, problème dont l'acuité ne fait que grandir dans la conjoncture actuelle de la « régionalisation » que traverse le pays et que le pouvoir politique ne peut plus ignorer.

II. Les pratiquants

Les relevés de pratique dominicale situent le taux moyen de celle-ci pour la Belgique autour de 43 %. Mais cette proportion globale se différencie selon les régions et les diocèses. Pour la partie flamande, la moyenne est de 52,8 %, la moyenne la plus basse par diocèse étant de 45,7 % et la plus haute étant 69,6 %. Pour la partie wallonne, elle est de 33,4 %, soit presque 20 % de moins, la moyenne diocésaine la plus basse étant 23,2 % et la plus haute 54,1 %. Pour Bruxelles la moyenne de pratique dominicale est de 24,4 %; pour Anvers : 29,2 %; pour Gand : 33,6 %; pour Bruges : 53,8 %; pour Hasselt : 72,4 %, pour Liège : 22,8 %, pour Charleroi : 23,7 %, pour Tournai : 39,7 %; pour Mons : 30,2 %; pour Namur : 57,5 %. Sur 1000 assistants à la messe dominicale en Belgique, 686 sont flamands, 249 sont wallons et 64 Bruxellois.

Que ce soit pour l'ensemble des diocèses ou pour les doyennés urbains, le registre de pratique dominicale est nettement inférieur en Wallonie par rapport à la Flandre si l'on compare des choses comparables, c'est-à-dire des villes ou des diocèses de structures à peu près identiques. Certes,

aujourd'hui, on attribue moins d'importance à ce critère externe pour signifier une adhésion religieuse personnelle et une foi active, puisqu'on constate à quel point la « pratique » est tributaire d'influences, de pressions exercées par le milieu. Mais d'un point de vue sociologique, le passage d'un registre moyen de 52 % à un registre moyen de 33 % de pratique dominicale est néanmoins significatif de deux structures socio-religieuses assez différentes sur le plan des relations entre le réseau des institutions religieuses et celui des institutions profanes, sur le plan du contrôle que les responsables de l'action religieuse peuvent exercer sur les membres des organisations d'Église et par voie de conséquence sur les organisations profanes.

L'Église en Wallonie est en situation plus nette de diaspora, laquelle exige non pas un effort missionnaire plus grand — celui-ci est nécessaire partout — mais un effort spécifique à partir d'une Église présentant en elle-même un caractère moins massif et se situant dans le monde de façon plus nettement minoritaire.

III. Le clergé paroissial

En 1966, d'après l'Annuaire Catholique de Belgique, il y avait 3.234 prêtres de paroisses pour les régions flamandes dont la population était de 5.358.000 habitants, 2.501 pour les régions wallonnes dont la population était de 3.100.600 habitants et 304 pour Bruxelles, d'une population de 1.084.112 habitants. Ce qui donne comme

charge pastorale, respectivement 1 665, 1.239 et 3.560 personnes par prêtre de paroisse. Cette charge pastorale est donc plus faible en Wallonie qu'en Flandre. Cela est dû au fait que la Wallonie compte 2 millions 200 mille habitants de moins pour une différence de 700 prêtres de paroisses. Cela est dû aussi au fait que, dans le diocèse de Namur, la charge pastorale est de 742 personnes par prêtre de paroisse, proportion qu'aucun diocèse flamand ne connaît.

Sur 100 prêtres de paroisse en Belgique, les régions flamandes en comptent 53,5 %, les régions wallonnes 41,5 % et Bruxelles 5 %. A cette évaluation ajoutons cette autre que donne le Père Kerkofs¹ : l'Église de Belgique comptait en 1960 environ 10.000 prêtres diocésains, 11.000 religieux et 45 000 religieuses; les trois quarts de ceux-ci se trouvent en région flamande.

On peut épiloguer de multiples manières sur ces chiffres et ces proportions respectives. Une chose apparaît de plus en plus à la réflexion : dans une conception pastorale de maintien, de préservation des effectifs pratiquants et de renforcement des institutions ecclésiastiques et chrétiennes, plus il y a de « professionnels de l'action pastorale », c'est-à-dire notamment ces prêtres et ces religieux occupés à temps plein « dans » et « par » ces institutions paroissiales, mieux cela vaut. Mais dans une visée missionnaire où la perspective

1 J. KERKOFs et VAN HOUTTE, *De Kerk in Vlanderen*, Tiel, Éd Lann, 1962, p 232

centripète consistant à amener le monde vers l'Église et les églises, fait place à une perspective centrifuge consistant à rendre l'Église présente au monde, une masse de « professionnels » au service des institutions de l'Église peut constituer un handicap. En effet, les professionnels de quoi que ce soit ont toujours tendance à « réifier » leur institution, à déplacer la hiérarchie des fins et des moyens. Cela ne signifie pas qu'il y aurait au total trop de prêtres, mais qu'il pourrait exister trop de « professionnels » des institutions paroissiales et trop peu de « professionnels » tout court, rendus plus capables de mener avec les chrétiens une réflexion sur la présence de l'Église au monde. Cela signifie aussi que les régions où il y a surnombre pourraient subvenir aux besoins d'autres régions où il y a insuffisance.

IV. Les mouvements d'action catholique et de spiritualité

Rappelons de façon toute particulière que dans l'analyse des mouvements d'action catholique, nous ne retenons que ceux qui sont communs aux deux communautés et pour lesquels des comparaisons sont possibles, même s'il faut interpréter très différemment les données. Comme le signale la source que nous utilisons² : « La participation aux mouvements d'Action Catholique ne peut pas toujours donner lieu à une évaluation précise. Par ailleurs, l'importance des effectifs d'un mouvement ne nous renseigne pas sur l'intensité de

la participation de ses membres; elle nous indique s'il s'agit ou non d'un mouvement de masse. Certains noyaux d'« animation spirituelle » ou de « présence missionnaire » peuvent avoir une plus grande importance pour le dynamisme de l'Église que de larges organisations qui réalisent un encadrement sociologique, mais qui présentent le danger du ghetto ou de la « routinisation » spirituelle » (p. 17).

Vers les années 65, la jeunesse estudiantine catholique masculine (J.E.C.) et féminine (J.E.C.F.) ne comptait dans les branches francophones que des effectifs réduits. En région flamande, le mouvement comptait pour les deux branches environ 40.000 membres (p. 18).

En ce qui concerne la Jeunesse ouvrière chrétienne, masculine et féminine (J.O.C. et J.O.C.F.) « les effectifs s'élèvent pour la branche masculine à environ 4.000 à 5 000 militants actifs, mais le mouvement toucherait environ 13.000 jeunes; pour les filles, les effectifs sont assez semblables. Du côté flamand, les effectifs sont beaucoup plus importants : les membres de la K.A.J. et de la V.K.A.J. s'élèveraient au total de 61.000 » (p. 19).

On sait comment la J.O.C. et la J.O.C.F., aussi bien du côté flamand que wallon, font partie de l'organisation globale du Mouvement chrétien (M.O.C.) dont il

² Courrier du Centre de Recherche et d'Information socio-politiques *Structures et Évolution du " Monde catholique " en Belgique*, numéro du 10 février 1967

sera fait mention plus loin. Ce type d'intégration se retrouve sur le plan agricole en région flamande avec les sections masculine et féminine des jeunesses agricoles insérées dans le Boerenbond, tandis qu'en Wallonie les J.R.C. (Jeunesse rurale catholique) masculine et féminine constituent des mouvements d'action catholique spécialisée, indépendants des organisations syndicales, professionnelles ou économiques agricoles. Les effectifs de ces deux mouvements se réduisent à quelques milliers de militants, alors qu'en Flandre, les sections masculines et féminines des jeunesses agricoles comptaient en 1964 respectivement 24 et 20 mille membres (pp. 18 et 34).

Les Patros masculins et féminins comptent pour les deux branches environ 50.000 membres. Les effectifs des Fédérations flamandes (Chiro-Jeugd) s'élèvent à 65.000 membres (p. 19).

Les Fédérations des Scouts et des Guides catholiques comptent respectivement 32.000 et 10.000 membres en Wallonie. Du côté flamand, où le scoutisme a été interdit dans le diocèse de Bruges pendant longtemps, le nombre des effectifs est assez semblable : V.V.K.S. : 30.000, V.V.K.M. : 16.000 (p. 19).

En ce qui concerne les adultes, le mouvement de spiritualité que constituent les Ligues du Sacré-Cœur, touche en région francophone les hommes et les jeunes gens : 95.000 membres; en région flamande, il touche l'ensemble des paroissiens et

compte 350.000 hommes et 354.000 femmes (p. 20).

Les ligues ouvrières féminines chrétiennes, intégrées elles aussi au M.O.C., et dont la finalité est à la fois éducative, apostolique et sociale en certaines régions, ont des effectifs s'élevant à environ 125.000 membres. Pour l'équivalent flamand : les K.A.V.G. les effectifs se montent à environ 260.000 membres (p. 21).

L'action catholique ouvrière masculine est représentée en région flamande par un mouvement de masse : les K.W.B. (Katholieke Werkledenbonden) dont les effectifs s'élevaient en 1960 à 131 700 membres, et dans la région francophone par de petites équipes à orientation plus « missionnaire » : les Équipes populaires, dont les effectifs s'élevaient à quelques 2.000 équipiers (p. 21).

En ce qui concerne le monde agricole et rural, l'A.C.R.F. compte en Wallonie quelques milliers de militantes tandis que les équipes rurales d'hommes sont actuellement en phase de structuration. En Flandre les Gildes agricoles et les Cercles de fermières, intégrées dans le Boerenbond et à finalités multiples, comptaient en 1964, respectivement 90.000 et 136.000 membres (p. 34).

Cette rapide évocation de quelques mouvements apostoliques et de spiritualité montre à plusieurs points de vue des types assez différents d'institutionnalisation. Si de part et d'autre il y a des mouvements de masse, les effectifs sont régulièrement

plus nombreux en Flandre qu'en Wallonie, ce qui est normal étant donné le nombre plus élevé de population et la proportion plus grande de pratiquants. Cela tient aussi sans doute à des contextes culturels partiellement différents : les cultures germaniques développent plus facilement que la culture française les mouvements de masse, trait culturel que tend à renforcer un catholicisme majoritaire. Ce qui explique sans doute que plus normalement en Flandre qu'en Wallonie se développent de façon cohérente ces réseaux d'action commune apostolique, éducative, syndicale, professionnelle et économique sur le plan ouvrier et sur le plan agricole, si bien que les dénominations françaises ou flamandes d'un même mouvement peuvent cacher des visées apostoliques aussi différentes que le sont celles d'un mouvement de masse et d'un mouvement de militants. Le cas des Équipes Populaires est typique à ce sujet. En Wallonie, où elles entendent garder leur indépendance à l'égard des syndicats, elles comptent 2.000 équipiers qui se présentent en fait bien souvent comme les animateurs de groupes informels dont les effectifs totaux dépassent de loin le nombre des équipiers. La presse militante du mouvement tire à 8.000 exemplaires et parfois plus encore pour certains numéros. Ce type de fonctionnement permet une ouverture plus grande vers l'extérieur, il se situe plus normalement dans la ligne « missionnaire ». Cette ouverture pourrait d'ailleurs être encore développée plus systématiquement. Lors

des grèves de 1961, s'est manifestée au sein du mouvement une divergence de vues qui s'est terminée finalement par une scission et l'exclusion de la fraction dissidente. De l'avis même de certains dirigeants du mouvement, la solution adoptée aurait pu être différente. Sur base de la reconnaissance de la légitimité d'autres vues sur les événements et d'autres options apostoliques, les dirigeants du mouvement auraient pu admettre la dissidence et lui donner l'assurance que le mouvement restait à sa disposition dans toute la mesure de ses propres possibilités et des appels qui lui seraient adressés.

Cette attitude, déjà très difficile à adopter par des mouvements de militants en raison du poids de leur institutionnalisation est bien plus difficile encore à adopter par les mouvements de masse dont le projet de « servir » inclut, de façon avouée ou non, le maintien et l'accroissement quantitatif et s'appuie sur les avantages que procurent la puissance de l'organisation et la pression du nombre. Le risque pour ces mouvements de militants est de n'être compté pour rien ou à peu près par ceux qui, pour juger, s'appuient sur des critères de nombre et de prestige. Et ce risque peut devenir un sérieux handicap lorsqu'il s'agit d'obtenir des soutiens moraux ou financiers.

Une évolution s'est opérée certainement depuis quelques années, aussi bien en Flandre qu'en Wallonie, mais les données fondamentales que nous avons reprises

au Centre de Recherche et d'Information socio-politiques restent encore très actuelles.

V. Les institutions et organisations chrétiennes

L'ENSEIGNEMENT

Le premier type d'organisation chrétienne que nous observerons concerne le réseau scolaire chrétien qui, en Belgique, recouvre pratiquement ce que l'Annuaire statistique de l'Enseignement entend par l'enseignement privé.

Durant l'année scolaire 64-65, pour le cycle primaire, l'enseignement privé représentait 52,5 % du nombre total et l'enseignement public (État, provinces, communes) 47,5 %. Mais cette proportion globale se subdivisait de la sorte par régime linguistique :

Régime français 39,6 % dans le privé et 60,4 % dans le public.

Régime néerlandais : 63 % dans le privé et 37 % dans le public.

soit des proportions pratiquement inverses. Ces proportions résultent du fait que sur les 510.561 élèves que comportait le privé : 67,4 % étaient du régime néerlandais et 31,4 % du régime français, soit une proportion du simple au double, les 2 % restant étant de régime allemand.

En ce qui concerne l'enseignement secondaire, l'enseignement privé représentait 60,5 % du nombre d'élèves et l'enseignement public 39,5 %. En ce qui

concerne les régimes linguistiques, la répartition était la suivante :

Régime français : 45 % dans le privé et 55 % dans le public.

Régime néerlandais : 73 % dans le privé et 27 % dans le public.

soit une proportion nettement inversée, résultant du fait que sur les 378.418 élèves du privé, 67,7 % étaient de régime néerlandais et 32,8 % de régime français.

Ces proportions démontrent que l'enseignement privé, par rapport au public, est majoritaire en régime néerlandais et minoritaire en régime français, et que l'enseignement privé en lui-même est constitué de 2/3 d'élèves de régime néerlandais et de 1/3 de régime français. Tant que l'on n'est pas au courant de ces proportions, il est impossible de poser correctement et de façon spécifique pour la Flandre et la Wallonie les problèmes que soulève l'existence d'un réseau scolaire chrétien. En se basant sur des données globales on risque, en Wallonie, de réfléchir en termes « majoritaires » ou tout au moins « égalitaires » alors que c'est en termes « minoritaires » qu'il faut le faire. Certes, les critères numériques ne sont pas les seuls à prendre en considération, mais dans une perspective missionnaire de présence de l'Église au monde, la connaissance des situations réelles, c'est-à-dire des nombres et des proportions objectives, est la première démarche à faire et le point de départ de toute réflexion ultérieure.

Dans le cadre de cet article, notre propos n'est pas d'entamer ces considérations sur le fond. *La Revue Nouvelle* a engagé le débat sur ce sujet à maintes reprises, surtout dans ses dernières livraisons. Notre objectif se limite à montrer quelques facettes de l'institutionnalisation de l'Église en Wallonie et de la manière dont celle-ci se situe dans l'Église de Belgique de façon à mieux étayer la réflexion apostolique.

LES ORGANISATIONS CARITATIVES ET D'ASSISTANCE.

Concernant les organisations caritatives et d'assistance, les sources consultées ne permettent pas de départager les situations spécifiques des communautés respectives. Faute de documentation plus précise, nous n'en parlons donc pas. Tous les indices laissent néanmoins à penser à des proportions du même type que celles que nous avons trouvées dans le scolaire et que nous allons d'ailleurs retrouver encore dans la suite de l'article.

LES SYNDICATS OUVRIERS ET AGRICOLES

Concernant les organisations sociales chrétiennes et plus spécialement, au sein du M.O.C., concernant les syndicats chrétiens, les proportions des effectifs par fédérations flamande, wallonne et bruxelloise sont les suivantes (p. 28) :

	<i>Effectif en 1956</i>	<i>1965</i>
Féd flam	79,3 %	74,5 %
Féd Wal.	14,0 %	17,8 %
Féd Brux.	6,7 %	7,7 %

Ces proportions montrent bien le type de structure interne de la C.S.C. dont le poids se trouve dans les fédérations flamandes. Par rapport aux autres syndicats la C.S.C. représente en Flandre le mouvement le plus fort alors que c'est l'inverse en Wallonie.

Du point de vue agricole, en Flandre le Boerenbond « dont les objectifs sont à la fois la promotion religieuse et morale des agriculteurs, leur formation professionnelle et la défense de leurs intérêts matériels » (p. 34), constitue la plus importante et la plus structurée des organisations agricoles et présente une très large prédominance pour ne pas dire un presque monopole. Il déborde la frontière linguistique en s'étendant au Brabant Wallon, à la région de Mouscron et aux cantons de l'Est.

En Wallonie, l'Alliance Agricole Belge (A.A.B.), de caractère confessionnel, déclare des effectifs d'environ 25.000 membres. Elle y partage son influence avec les Unions Professionnelles Agricoles (U.P.A.) dont les effectifs déclarés s'élèvent à environ 23.000 chefs d'exploitations. Cette organisation n'est pas confessionnelle mais a des contacts étroits avec les milieux politiques P.S.C. et P.L.P. (p. 35).

D'autres organisations agricoles existent en Flandre et en Wallonie, mais leurs

effectifs sont très faibles et ne modifient pas la physionomie donnée par les trois grandes organisations citées. Cette physionomie apparaît nettement différente dans les deux communautés : en Flandre, une structure chrétienne unitaire et nettement prépondérante; en Wallonie, une structure pluraliste, c'est-à-dire faite d'un mouvement chrétien et d'un autre non confessionnel mais comportant une forte proportion de chrétiens. Ajoutons à cela qu'en Flandre il y a une connexion assez étroite entre les mouvements d'A.C. spécialisée et les organisations syndicales tant sur le plan ouvrier qu'agricole, tandis qu'en Wallonie, si c'est en partie vrai du point de vue ouvrier, ce ne l'est pas sur le plan agricole où l'A. C. rurale est indépendante des deux grandes organisations professionnelles.

LA PRESSE CATHOLIQUE

La presse catholique n'est certes pas à mettre sur le même pied que les écoles et les syndicats, en ce qui concerne le type et l'importance des rapports entre l'Église et les institutions temporelles chrétiennes. Néanmoins, le fait qu'on l'appelle catholique crée un lien institutionnel avec l'Église, dont on ne peut sous-estimer l'importance et la signification aux yeux des chrétiens et des non-chrétiens.

Vers les années 1965-1966, le tirage total des quotidiens catholiques était de 1.166.000, le tirage des quotidiens d'expression française était de 425.500, soit 37,4 %;

celui des quotidiens d'expression flamande de 740.500 soit 62,6 % (p. 53).

La différence entre les deux est nette : comparée au tirage global de la presse quotidienne, les quotidiens catholiques d'expression française représentent plus ou moins 30 % de la presse quotidienne de Wallonie tandis que ceux d'expression flamande représentaient 63 % de la presse quotidienne flamande.

Quant aux hebdomadaires d'information générale, le tirage de la presse hebdomadaire catholique représente environ 41 % du tirage global de la presse hebdomadaire recensée par l'Association belge des éditeurs de journaux. Des hebdomadaires catholiques les plus importants et tirant à plus de 50 000 exemplaires, 65 % sont d'expression flamande et 35 % d'expression française.

Concernant la presse, une analyse qualitative serait certainement à faire car, tant du côté flamand que du côté wallon, l'éventail des journaux catholiques recouvre des positions qui vont de la « droite » à la « gauche », du conservatisme au progressisme, du libéralisme à l'économie plus ou moins dirigée. Une analyse qualitative montrerait peut-être que dans ce domaine qui échappe à toute structure unitaire, la presse catholique d'expression française se situe plutôt au centre et à droite, les positions d'extrême droite et surtout de gauche y étant défendues par la presse non catholique, tandis qu'en Flandre la presse catholique est plutôt de centre et de gauche, les positions d'extrême

gauche et surtout de droite y étant défendues par la presse non catholique. Ce qui expliquerait en partie du moins pourquoi par exemple la lettre adressée par des intellectuels catholiques aux Évêques à propos de l'Encyclique *Humanae Vitae* a été publiée immédiatement et par tous les journaux catholiques flamands, ce qui est loin d'être le cas pour les journaux catholiques d'expression française. Si l'hypothèse avancée se vérifiait, cela signifierait, que le catholicisme critique et contestataire aurait dans la presse de Wallonie peu de possibilité d'expression en raison de la faiblesse numérique de celle-ci aggravée par ses positions de droite. Cela n'est certes pas sans incidence sur le projet missionnaire que pourrait y nourrir une partie des chrétiens.

LE PARTI SOCIAL CHRÉTIEN

Un dernier aspect que nous relèverons dans l'analyse des institutions de l'Église en Wallonie concerne le Parti Social Chrétien. Certes celui-ci est déconfessionnalisé, mais nul n'oserait affirmer pour autant qu'il ne fait pas partie du « monde catholique » au plan des faits et aussi au plan des représentations dans les mentalités collectives. Le qualificatif « chrétien » qu'il a gardé justifie d'ailleurs cette appartenance à la famille des institutions chrétiennes.

En 1958, sur 1.000 affiliés au P.S.C., 634 étaient des Flandres, 237 de Wallonie et 128 de Bruxelles, en 1964, ces proportions respectives étaient de 600, 222

et 178. Une fois encore, au sein de cette structure unitaire, on retrouve grosso modo la proportion de 2/3 pour la partie d'expression flamande et 1/3 pour la partie d'expression française si l'on répartit les affiliés de Bruxelles dans les deux parts.

Aux élections de 1968, un fait nouveau s'est produit : le « distancement » entre le P.S.C. et le C.V.P.

Pour la chambre, les Sociaux Chrétiens ont obtenu globalement 1.642.904 voix et 69 élus. Si on départage ces données globales entre le P.S.C., le C.V.P. et le cartel Bruxellois de M. Vanden Boeynants, on constate que le C.V.P. avec ses 1.037.106 suffrages représente 62 % des voix sociales chrétiennes qui lui assurent 45 élus soit 65 % du total; le P.S.C., avec 369.393 suffrages, représente 22,4 % des voix qui lui assurent 15 élus soit 22 % du total; les 236.405 voix du cartel représentant 14,6 % et lui assurant 9 élus soit 13 % du total. Les proportions précitées se retrouvent donc à nouveau.

En ce qui concerne les voix en faveur du P.S.C. aux élections législatives par rapport au total des suffrages, les pourcentages sont les suivants :

<i>Élections</i>	<i>Royaume</i>	<i>Flandre</i>	<i>Wallonie</i>	<i>Bruxelles</i>
1961	41,5	51,3	30,5	31,8
1965	34,5	43,8	23,3	19,6
	<i>P S C total</i>	<i>C V P</i>	<i>P S C</i>	<i>P S C. + cartel V D B</i>
1968	31,8	39,1	20,3	28,2

En 1968, le P.S.C. a perdu globalement 10 % des voix par rapport à 1961. C'est

surtout à Bruxelles que les fluctuations diffèrent sensiblement de l'évolution globale. En Flandre elle se situe chaque fois à peu près à 10 % au-dessus de la moyenne nationale du parti, en Wallonie à 10 % en dessous de celle-ci, la minorité P.S.C. étant en Wallonie à peu près 20 % plus faible que celle du C.V.P. en Flandre, lequel en 1961 était encore majoritaire.

Comme nous le signalions déjà pour la pratique religieuse, un écart de 20 % constitue un registre d'insertion de l'institution en question au sein de la société globale, nettement différent, du point de vue influence, contrôle, intégration. Une structure unitaire peut camoufler cette différence : un « distancement » la met en pleine clarté.

Le nombre des élus P.S.C. en 1968 est de 69, soit une diminution de 8 par rapport à 1965. Celui des élus pour les provinces de Hainaut, Liège, Namur et Luxembourg où les données internes n'ont pas changé entre 1965 et 1968, est passé de 17 à 14. Bien plus important que ces baisses numériques est le fait qu'en 1965, les 17 élus P.S.C. étaient intégrés dans la masse des 77, tandis qu'en 1968, les 14 se comptent comme tels et se retrouvent une petite minorité au sein des élus des autres partis de ces mêmes provinces. Et pourquoi ce changement ? Parce que entre les deux élections, un fait latent est devenu manifeste par la volonté du plus fort : le distancement au sein de ce P.S.C. unitaire, provoquant immédiatement un événement aussi lourd de conséquences politiques,

financières, culturelles, religieuses, qu'est l'établissement de l'université « Louvain — la — Neuve » à Ottignies.

Pour conclure

Ce survol rapide des institutions de l'Église en Wallonie avait comme objectif de fournir une information et par le fait même une base de réflexion apostolique. Loin de nous l'idée que cette présentation traduit exactement et totalement la situation actuelle. Une évolution est en cours. Mais celle-ci ne peut faire table rase des situations évoquées, malgré tout très récentes et sur certains points très actuelles. Le tableau qui a été brossé représente donc bien la réalité fondamentale à partir de laquelle il faut réfléchir.

Comme telle, une analyse morphologique n'appelle pas de conclusion : elle dénote des faits qui s'imposent par eux-mêmes. Le reconnaître est déjà une attitude missionnaire. Au sein de l'Église de Belgique et compte tenu des variations régionales, l'Église de Wallonie présente en gros les aspects spécifiques d'une église minoritaire, aspects que risque de masquer une vue unitaire de la Belgique et de l'Église. Il faut savoir rejeter les illusions et oser regarder la vérité en face : l'évolution actuelle du pays nous y oblige d'ailleurs et nous y obligera de plus en plus !

La Wallonie devient par la régionalisation une entité économique et politique au moment même où elle prend conscience

d'être, au sein de la Belgique, une entité culturelle propre. Comment l'Église de Wallonie va-t-elle assumer cette réalité nouvelle? Les institutions dont elle hérite sont très souvent celles d'une Église de chrétienté à laquelle elle était accrochée dans le système d'une Église unitaire.

Elle doit maintenant, dans la situation nouvelle qu'elle affronte et où bien des équivoques tombent, retrouver un nouveau souffle missionnaire par la reconnaissance de sa vraie position dans le monde qui est le sien et l'assouplissement de son système institutionnel.

l'insertion de l'église en wallonie

Une des questions qu'il est intéressant de se poser, lorsque l'on étudie l'Église dans ses rapports avec la communauté wallonne, est celle qui consiste à savoir quel intérêt l'Église porte aux problèmes que rencontre cette population. Certes, cette question est vaste et y répondre demanderait que l'on fasse une étude complexe portant sur une période de temps suffisamment longue pour être pleinement significative. Il nous est apparu cependant que l'on pouvait retirer certaines indications d'une analyse de contenu de la presse belge d'expression française¹, en voyant, à travers celle-ci, quels sont les problèmes touchant la Wallonie, dont l'Église s'occupe d'une manière ou d'une autre; les prises de position des évêques wallons et leur participation à diverses manifestations nous ont semblé devoir être particulièrement révélatrices à ce propos. Bien sûr, il eût fallu prolonger cette analyse, mais des exigences d'ordre pratique nous ont contrainte à limiter celle-ci à l'examen des journaux durant un seul mois — le mois de février 1968. Le choix de ce mois a, lui aussi, été fait en fonction de ces mêmes considérations de réalisation² et ce, bien avant que l'on ne pût prévoir que cette

période serait marquée par des événements importants, concernant directement notre préoccupation. Nous sommes donc consciente du fait que cette période n'est pas représentative de la situation courante et que les circonstances ont incontestablement marqué d'une double manière les attitudes de l'épiscopat wallon. Directement impliqués dans le problème de l'Université de Louvain, en tant que pouvoir organisateur, les évêques ne pouvaient s'abstenir de faire un certain nombre d'interventions importantes, ce qui enlève à celles-ci de leur spontanéité, mais les laisse cependant exprimer, ainsi que nous le verrons, des orientations spécifiques. Par ailleurs, la forte implication des évêques dans cet important problème risque de les avoir contraints à négliger quelque peu d'autres questions dont, en d'autres temps, ils se seraient peut-être préoccupés.

Ces réserves faites, nous pensons que cette brève étude peut fournir quelques indications sommaires, qu'il serait utile de préciser par d'ultérieures analyses du même type, mais faites dans des périodes plus neutres, au sein desquelles, d'ailleurs, les

1 Les journaux analysés sont les suivants *L'Avenir*, *L'Avenir du Luxembourg*, *La Cité*, *La Dernière Heure*, *Le Drapeau Rouge*, *Le Jour*, *Le Journal de Charleroi*, *La Libre Belgique*, *Gazette de Liège*, *La Meuse*, *Le Monde du Travail*, *Le Peuple*, *Le Pourquoi Pas?* *Le Soir*, *Spécial*, *La Wallonie*

2 Le relevé des articles a été fait grâce à la collaboration des élèves de deuxième année du Centre de Formation sociale de Liège, que nous tenons ici à remercier pour leur précieuse collaboration. Des impératifs de programme et d'horaire nous ont obligée à nous limiter à un mois et à choisir le mois de février

problèmes ne manquent pas, mais où ils ne prennent pas ce caractère de crise qui tend à motiver même les plus insensibles.



C'est donc le problème de l'Université de Louvain qui, durant ce mois de février 1968, a suscité le plus de réactions de la part de tous les milieux. Rappelons brièvement les faits pour la période concernée. Le 3 février, toute la presse communiquait et commentait une déclaration faite par l'évêque de Bruges; celui-ci déclarait « s'être trompé » dans la déclaration du 13 mai, par laquelle les évêques affirmaient : « Il n'est pas question, ni dans l'immédiat, ni par étapes, d'établir une nouvelle université d'expression française ou néerlandaise, ni de diviser le patrimoine, ni de démanteler d'aucune manière l'Université de Louvain. Nous nous refusons à envisager deux Universités catholiques dans notre pays, même si la réalisation en était financièrement ou politiquement possible. » Le 5, un communiqué de l'ensemble de l'épiscopat était rendu public et transmis au gouvernement; il témoignait de l'accord des évêques sur « les principes de base de l'Université catholique de Louvain », mais révélait des divergences de vue sur la nécessité du dédoublement de l'Université³. Le même jour, on apprenait que les évêques de Gand, de Hasselt et d'Anvers prenaient, à leur tour, position, déclarant que l'unité fondamentale de l'Université catholique de Louvain ne serait pas nécessairement compromise par un transfert ou un essaimage

géographique. On trouve, ensuite, dans la presse catholique, une lettre ouverte de chrétiens liégeois à l'évêque de Bruges, avant de lire une lettre pastorale du Cardinal qui lance un appel à la compréhension et à la charité mutuelle. Cette lettre, publiée le 9 février, appelle, du « Pourquoi pas? », ce commentaire : « . le cardinal a fait lire en chaire un texte vague et imprécis, d'une désolante mollesse. C'était pire encore que le silence. » Vient ensuite une déclaration de l'évêque de Namur (parue le 12) dans laquelle il dit, notamment : « Des problèmes se posent incontestablement à Louvain et notamment l'adaptation d'une institution séculaire aux conditions du monde actuel et le dégoût de la ville universitaire. On ne peut contester le droit de nos communautés culturelles à trouver dans une université moderne le moyen de s'épanouir. Faut-il en déduire que les francophones n'ont plus leur place à Louvain, dans une université qu'ils ont, avec d'autres, organisée, animée, créée au cours des siècles? Ils subiraient de ce fait un préjudice grave car quoi qu'on dise, on n'aura pas un second Louvain en Belgique. » Il fait ensuite appel à un effort mutuel de charité et de compréhension. Deux jours plus tard (le 14), ce sont les prises de position des évêques de Tournai et de Liège qui sont, à leur tour, publiées : tous deux souhaitent le maintien et le développement de l'unité essentielle de

3 Notons que la présentation de ce mémorandum variait selon les tendances des journaux, certains n'y voyant qu'un appel à l'aide financière du gouvernement

l'Université catholique de Louvain pour « la promotion culturelle des deux communautés » et, regrettant les « manifestations de violence et le mépris des valeurs », ils font appel à la mesure et à la charité.

On remarquera tout d'abord que, indépendamment du memorandum collectif, les évêques wallons n'ont manifesté une position personnelle sur le problème de Louvain qu'après les déclarations très nettes des évêques néerlandophones. Aussi, peut-on se demander dans quelle mesure les premiers auraient parlé s'ils n'y avaient, en quelque sorte, été forcés par l'attitude des seconds (cette question ne supposant, de notre part, aucune approbation particulière, ni des uns, ni des autres, mais étant simplement provoquée par la constatation d'une séquence chronologique). Rappelons, par ailleurs, que les premières réactions à l'attitude des évêques néerlandophones sont venues de chrétiens wallons, notamment par l'intermédiaire d'une « lettre ouverte ».

Quant au contenu des déclarations des évêques wallons, il peut se résumer en deux points essentiels : d'une part, on y trouve un appel aux chrétiens pour une « fidélité au précepte primordial du Christ » (Mgr Himmer), pour le respect des valeurs et de l'autorité, d'autre part, les évêques wallons soulignent tous l'exigence qu'il y a, pour les chrétiens, à contribuer à la promotion culturelle de leur communauté — ce à quoi l'évêque de Namur ajoute la nécessité de « l'adaptation d'une institution séculaire aux conditions du monde actuel ».

Sans aucunement porter de jugement de valeur, nous voudrions souligner combien l'attitude est, ici, plus nuancée que celle des évêques néerlandophones et combien la solidarité avec le peuple wallon est moins nettement marquée, ne serait-ce que par l'utilisation de termes plus généraux (« On ne peut contester le droit de nos communautés culturelles à trouver, dans une université moderne, le moyen de s'épanouir chacune dans son esprit propre », Mgr Charue).

C'est aussi sans s'impliquer fortement que le Cardinal demande la compréhension de tous dans l'affaire de Louvain et que, en ce qui concerne les messes en français à Beauval — autre problème brûlant en ce mois de février —, il appelle tous les Belges au dialogue, tandis que les évêques wallons signalent que, dans leurs évêchés, « aucune autorisation n'est requise pour des célébrations de messes en néerlandais ».

Ainsi, toute la presse a-t-elle pu — avec des commentaires divers — transmettre les prises de position que les évêques wallons n'ont pas manqué de faire à propos des problèmes de Louvain et de Beauval. Ceci appelle cependant une remarque. Il eût été difficile aux évêques wallons de s'abstenir de prendre position, alors que l'épiscopat néerlandophone avait aussi ouvertement manifesté « sa fidélité au peuple flamand ». Par ailleurs, du côté wallon, l'accent est davantage mis sur des sentiments chrétiens et sur le respect de toutes les communautés culturelles, alors que, du côté flamand,

c'est la solidarité personnelle des évêques avec leur peuple qui est mise en avant.

Il était assez normal que les évêques parlent de ces questions qui concernaient directement l'Église. Il est aussi assez vraisemblable que la gravité et l'urgence de ces problèmes aient fait quelque peu négliger d'autres préoccupations. Cependant, il était intéressant de voir quelles ont été, durant ce mois de février, les autres interventions des évêques, à propos de divers événements ou de diverses circonstances, concernant la vie de la communauté wallonne. Disons tout de suite que seule la presse de tendance catholique et, dans une moindre mesure, la presse « neutre » relatent ces faits qui, on va le voir, sont d'ailleurs extrêmement peu nombreux.

A l'exception de la visite des autorités académiques de Louvain à la clinique universitaire de Mont-sur-Meuse, on n'a relevé que quelques participations de l'évêque de Liège à des événements religieux ou « para-religieux » : la restitution au culte de l'église de Henri-Chapelle; la présidence de la concélébration eucharistique qui clôturait le congrès « Jeunes et foi » organisé par la Fédération des scouts catholiques et guides de Belgique et de celle qui marquait le septante-cinquième anniversaire du patro Saint Victor de Grivegnée; l'assistance à une séance académique organisée à l'occasion du vingtième anniversaire du service d'aide familiale des Ligues ouvrières féminines

chrétiennes de Liège; enfin, deux vicaires généraux de Liège assistaient au premier congrès des enseignants de la religion dans l'enseignement technique secondaire de Liège. Certes, et bien qu'à titres divers, tous ces événements intéressent la communauté wallonne et particulièrement la communauté wallonne liégeoise, mais il est d'autres points, plus fondamentaux, qui, à ce moment, préoccupaient celle-ci et dont la presse faisait largement écho : une commission du Parlement européen visitait la région industrielle liégeoise, afin d'en mieux connaître les problèmes liés à la reconversion; le premier tronçon de l'autoroute de Wallonie était inauguré; de nouvelles fermetures de charbonnages continuaient à inquiéter l'opinion; à Verviers, on soulevait, une fois de plus, le problème de l'industrie textile, le Conseil économique wallon débattait de la répartition régionale des investissements industriels; diverses tribunes évoquaient aussi les épineuses questions de la mobilité, du chômage, du reclassement et de l'immigration, etc. La plupart de ces questions paraissent avoir ému l'évêque de Liège qui, au cours de l'émission de « La liturgie du soir », diffusée sur les ondes du deuxième programme du Centre de production de Liège, a fait un exposé consacré à la situation économique de la province — exposé que reproduit « La Cité ». L'évêque commence par s'inquiéter de la situation : « . fermeture des charbonnages — reconversion coûteuse de la sidérurgie, du textile, des fabrications métalliques — rationalisation de l'agri-

culture — retard de la mise en place d'une infrastructure — coût de cette mise en place — terres arables expropriées et perdues pour la culture, etc. » Ensuite, il en analyse les conséquences. « des hommes souffrent. Le chômage, la recherche décourageante d'emplois introuvables, la crainte du préavis, cela marque durement de nombreux travailleurs et leurs familles. Et que dire des jeunes qui, au sortir des écoles, se trouvent sans emploi ? (..) Quant aux immigrés, venus ici à notre appel, les économistes déclarent que leur présence est nécessaire chez nous pour l'avenir de notre région. Mais, pour l'instant, ils sont décontenancés, ils se sentent de trop. (...) Mais, chez nous, il n'y a pas que les ouvriers qui souffrent : les agriculteurs, les commerçants, les industriels sont, eux aussi, réellement tourmentés. » Se posant alors la question de savoir si c'est « vraiment pour procurer au plus grand nombre d'hommes possible une promotion vraiment humaine » que l'on cherche à « bâtir un univers nouveau », l'évêque insiste sur la nécessité qu'il y a « d'agir, d'agir avec courage et optimisme », mais aussi sur l'exigence pour chacun de « se sentir concerné par la situation » ; il souligne qu'« il importe que se rejoignent les efforts des différentes classes sociales, des hommes de bonne volonté par-delà les opinions philosophiques et politiques différentes. Il faut que l'on marche d'accord avec les pouvoirs publics qui ont à fournir leur appui et à promouvoir des mesures hardies et bienfaisantes. Il est nécessaire

que les différentes générations, au lieu de s'opposer, s'entraident. » Enfin, l'évêque termine en faisant appel tout particulièrement aux chrétiens : « Tout chrétien doit trouver dans sa foi un motif particulier de s'engager résolument à la construction d'une société plus humaine, plus juste, plus fraternelle. »

Cet appel de l'évêque de Liège nous paraît indiscutablement témoigner d'une prise de conscience par l'Église des graves problèmes qui perturbent actuellement la Wallonie ; elle est frappante et parce qu'elle s'adresse à tous et non seulement aux chrétiens, et parce qu'elle évoque — quoique de façon très générale — des moyens pratiques d'action (collaboration des différentes classes, accord avec les pouvoirs publics, entraide entre les générations). Il nous semble qu'il ne relevait pas du rôle de l'évêque d'entrer davantage dans des détails dont la technicité requiert l'examen de spécialistes en différents domaines. Mais nous pensons qu'il est souhaitable qu'ainsi — sans vouloir outrepasser sa compétence — l'Église, à travers tous ses membres, se sente et se manifeste comme étant solidaire et « participante » — pour utiliser un mot à la mode — de la vie de la communauté dans laquelle elle est insérée ; qu'elle s'intéresse à ses problèmes concrets sans toujours se contenter de préconiser un recours à la prière et un appel à la grâce, mais également en stimulant « l'engagement terrestre » de chacun selon ses capacités et sa position, en vue d'améliorer les conditions de vie des

hommes dans un contexte et une conjoncture spécifiques.

Car, selon nous, il n'y a de véritable promotion humaine possible que lorsque sont préalablement atteints un certain

bien-être et une relative sécurité matérielle, dont le niveau, loin d'être une fois pour toutes définitivement fixé, évolue en fonction de l'expansion économique d'une région et de son développement culturel.

**l'Église
et la communauté
francophone
vues à travers les
documents diocésains**

Une recherche de caractère limité

Un certain nombre de documents émanant des Évêchés de Bruxelles-Malines, Liège, Namur et Tournai, de 1965 à juillet 1968, témoigne du souci des Évêques de mettre en place une pastorale qui réponde aux besoins du monde d'aujourd'hui et notamment du monde tel qu'il existe en Wallonie mais sans traiter nécessairement de problèmes spécifiques à la région francophone du pays. D'autres documents, par contre, rencontrent la situation conjoncturelle wallonne. Enfin, certaines dispositions administratives, intervenues ces dernières années, tendent à faire coïncider les frontières diocésaines avec les frontières linguistiques.

Il importe, avant tout de bien se rendre compte du caractère partiel et extrêmement limité de la recherche entreprise ici. Il est bien évident que le projet pastoral des évêques et moins encore la vie d'un diocèse ne peuvent être réduits à ce qui en est

perçu à travers lettres pastorales et comptes rendus de réunions prosynodales.

La pastorale dans le monde d'aujourd'hui

En situation de chrétienté, la préoccupation majeure de la pastorale se centre sur l'entretien de la vie religieuse des chrétiens, grâce notamment à un certain contrôle de la vie sociale par l'Église. Par contre, une Église qui prend conscience de la situation de pluralisme dans laquelle elle se trouve, sera amenée à accorder plus d'importance à sa mission d'évangélisation. Le service du monde se fera dans une optique nouvelle.

Nous trouvons dans les documents épiscopaux de 1965 à 1968, des signes de cette préoccupation d'évangélisation et d'orientation de la communauté chrétienne vers un service désintéressé du monde. Il semble que ce soit à Tournai qu'une réflexion se soit faite de la façon la plus élaborée. En effet, la réunion prosynodale de 1965 était centrée sur le thème « Une Église pour le monde d'aujourd'hui ». Dans un exposé de base, Mgr Samain développa une réflexion mettant en lumière le rôle de l'Église servante du monde et révélatrice du sens de l'humain. En 1966, la réunion prosynodale fut consacrée aux « structures diocésaines pour aujourd'hui ». Quatre expériences d'adaptation des structures ont été exposées : fusion de plusieurs villages en une paroisse, création d'un secteur missionnaire en milieu rural, création d'un secteur missionnaire en

milieu urbain, organisation d'une région et création du comité pastoral de Charleroi. Dans un important rapport de trente pages l'Évêque de Tournai décrit les critères de structuration et les adaptations et aménagements nécessaires des structures diocésaines pour répondre aux besoins d'un monde en changement et marqué par la désacralisation.

La perspective missionnaire et la mise en place de structures missionnaires sont fortement soulignées.

En 1967, la recherche était consacrée aux « moyens de communication sociale ». Au cours de son exposé sur la théologie de la pastorale des moyens de communication sociale, Mgr Himmer étudia dans une perspective positive la situation de pluralisme de la société d'aujourd'hui et les aspirations des hommes à la liberté et à la responsabilité personnelles. Rappelant quelques aspects de la mission du laïc dans le domaine des moyens de communication sociale, l'Évêque de Tournai déclare :

1. D'abord, se savoir et se sentir responsable. C'est déjà un devoir au simple plan humain. Rien qu'au titre de Belge et de citoyen du monde, nous devons prendre conscience, ainsi que tous nos frères, d'être chacun pour notre part, les artisans et donc les responsables de la culture de la communauté.

2. Les chrétiens ne peuvent pas s'annexer le temporel : la culture humaine, les divers moyens de diffusion. Les réalités profanes,

tels les techniques et les arts, ont leur consistance propre et leurs lois. Les disciples du Christ doivent respecter l'autonomie de ces secteurs, tout en ne perdant jamais de vue que ceux-ci restent soumis, comme la création et toute activité humaine, à la loi du créateur.

3. Cependant, les chrétiens assumeront leurs responsabilités temporelles ici comme ailleurs, avec d'autant plus de lucidité, de conviction et d'ardeur qu'ils seront mieux éclairés sur la signification profonde de leur mission ».

Dans la même perspective d'une Église soucieuse de se situer dans un monde pluraliste en vue d'une optique missionnaire, on peut citer les directives de Mgr Joos, vicaire-Général de Tournai, données au cours de la réunion prosynodale de 1965 sur les mesures à prendre afin de faire apparaître aux yeux de tous, les distinctions entre religion et politique : après avoir rappelé que l'autorité diocésaine a donné fréquemment les directives pour éviter la confusion entre les deux domaines, Mgr Joos estime que bien qu'aujourd'hui une évolution se dessine, l'opinion n'est pas encore assez mûre pour comprendre la compatibilité entre certaines fonctions politiques et certaines fonctions apostoliques. Il souhaite qu'un mandat politique et un mandat dans l'action catholique à un niveau identique de responsabilité ne puissent être cumulés. Cependant, il insiste sur le fait que ces directives ne peuvent en aucun cas être considérées comme une

dépréciation de l'engagement temporel et politique.

Dans la même ligne d'une Église soucieuse d'engager des chrétiens dans une perspective de service du monde pluraliste, on peut citer cet extrait de la lettre de carême de Mgr Hummer en 1966 où il signale quelques orientations d'ouverture au monde, tracées par Vatican II :

« Ainsi, entre autres, l'Église souhaite voir les chrétiens s'engager, aux côtés du Pape et à son exemple, dans le combat sans trêve qu'il livre depuis des mois pour collaborer à la restauration de la paix internationale.

Elle demande aussi, l'Église du Concile, que tous ses membres s'unissent pour contribuer à la solution des autres problèmes très graves avec lesquels l'humanité d'aujourd'hui se trouve confrontée : problème du mariage et de la famille, problème de l'adaptation des structures sociales aux exigences de la justice, problème de la faim et de la misère des pays pauvres, problème de l'accession de tous à la culture. En un mot, l'Église rajeunie par le Concile, c'est l'Église tournée vers l'extérieur, l'Église en dialogue, l'Église au service des hommes ».

Dans la même ligne, les directives de Mgr Joos à la réunion prosynodale de 1965 invitant les prêtres à encourager les jeunes dans leurs engagements approuvés pour la paix, tel, par exemple, celui de la marche antiatomique. Cette directive sera reprise en 1966 à Liège

sur un plan plus global dans une invitation adressée aux chrétiens en vue d'une participation aux initiatives en faveur de la paix et notamment le mouvement du 8 mai et la marche antiatomique.

Dans le monde d'aujourd'hui, l'Église est sans doute appelée à être le témoin privilégié d'un certain nombre de valeurs évangéliques. Parmi celles-ci, l'attention aux plus pauvres est certainement de toute première importance. Dans cette ligne, on peut noter les appels des évêques de Liège, et de Namur, à l'établissement d'un réseau planifié d'institutions permettant l'épanouissement des handicapés physiques et mentaux. Au cours de la réunion des supérieurs de collèges du 4 juillet 1965, Mgr Hummer rappela qu'une partie des prêtres ayant une formation intellectuelle plus poussée doivent être destinés à l'enseignement officiel. Cette déclaration est spécialement significative si l'on songe qu'un nombre important d'enfants de familles chrétiennes fréquentent l'enseignement officiel. En 1968, au cours de la même réunion des Supérieurs de Collèges, tout en rappelant que « l'existence et la raison d'être des collèges ne sont pas remis en question », l'Évêque de Tournai insiste sur la nécessité d'une orientation missionnaire de ces collèges, d'une réponse positive au besoin de participation des étudiants et d'une ouverture des jeunes aux idéaux humains de fraternité et de justice. En décembre 1966 a eu lieu au Berlaymont une rencontre de prêtres du diocèse de Bruxelles-Malines, regroupant

également un certain nombre de laïcs. Dans son allocution finale, le Cardinal souligna le problème missionnaire spécial à Bruxelles. Une solution doit être cherchée, déclara Mgr Suenens, au problème des 73 % de non-pratiquants : elle réside dans la constitution de l'équipe de prêtres plus élargie, pluraliste en quelque sorte quant aux compétences ministérielles; il faut ajouter que la valeur d'évangélisation dont est porteuse l'Action catholique spécialisée soit intégrée dans la vie officielle du diocèse¹.

Les évêques et la situation conjoncturelle de la Wallonie

Le 27 décembre 1965 à l'occasion de la fermeture du charbonnage de Zwartberg, Mgr van Zuylen rappelle le problème posé par les fermetures de charbonnages dans tout le diocèse et les principes de justice sociale qui s'y rapportent, notamment la nécessité d'un reclassement des travailleurs licenciés et la nécessité d'un plan préalable de reconversion.

Le 11 février 1967, l'Évêque de Namur publie une déclaration pastorale sur l'avenir économique des provinces de Namur et du Luxembourg. Après avoir rappelé les documents et les initiatives antérieurs : mandement de carême de 1945 sur le bien commun, l'année sociale de 1949, l'Évêque de Namur brosse un rapide tableau de la détérioration de la situation économique-sociale dans le diocèse : exode rural inquiétant dans le sud de la province de

Namur et dans presque toute la province de Luxembourg, interrogation des agriculteurs sur les conséquences de l'aménagement du territoire, de l'industrialisation de zones nouvelles, des grands travaux, crise dans la plupart des secteurs de l'économie.

« La crise charbonnière a vite pris des proportions douloureuses voire catastrophiques et maintenant, c'est la crise de la sidérurgie qui menace de toucher de nombreux foyers de Wallonie.

De proche en proche, les autres secteurs de l'économie seront perturbés, à commencer par le commerce et la construction. L'industrie de la houille a disparu de la Basse-Sambre namuroise, d'autres usines ont cessé leurs activités ou y seront peut-être acculées tant dans le sillon Sambre-et-Meuse que dans d'autres centres de la province de Namur. Dans le sud du Luxembourg le bassin lorrain, qui avait paru plus solide, est menacé à son tour et la menace est d'autant plus inquiétante que

¹. La rencontre au Berlaymont, en 1966, n'était pas la première. Elle fut suivie d'ailleurs d'une autre en 1967. Actuellement, l'Église de Bruxelles prépare deux nouvelles sessions. Bien que ceci sorte du cadre de cet article, il nous paraît intéressant de signaler les objectifs que les organisateurs assignent à ces prochaines rencontres : tout d'abord, poser correctement et concrètement le problème de la présence des chrétiens et de leur communauté au sein de la communauté bruxelloise et répondre à la question que signifie être présent et « au service de » dans le contexte bruxellois et ensuite définir les grandes orientations pastorales et structurelles de l'Église de Bruxelles dans la perspective d'une communauté chrétienne au service du monde.

d'une part, il y a en même temps le problème des frontaliers exposés au licenciement, sous une forme ou sous une autre, et que, d'autre part, la région concernée est éloignée des autres régions industrielles du pays. Vraiment, nos provinces ne sont pas épargnées ».

Mgr Charue évoque ensuite les conséquences de l'insécurité économique pour l'avenir des jeunes. Enfin, il indique les principes dont les chrétiens ont à s'inspirer dans la recherche de solutions : responsabilité au plan intérieur (investissement des surplus financiers), solidarité entre les provinces francophones, sollicitude du pouvoir central et « esprit de compréhension de tous nos compatriotes .. liens qui unissent depuis des siècles nos deux communautés nationales », responsabilités des centres d'affaires internationaux où sont prises les décisions les plus graves, « Dans la vie économique-sociale, il faut honorer et promouvoir la dignité de la personne humaine, sa vocation intégrale et le bien de toute la société. C'est l'homme

en effet, qui est l'auteur, le centre et le but de toute la vie économique-sociale ». L'Évêque rappelle également le texte de *Gaudium et spes* se rapportant à la participation des travailleurs à tous les niveaux de structures où se prennent les décisions économiques et sociales. Enfin, l'Évêque de Namur rappelle les orientations conciliaires invitant les chrétiens à collaborer avec tous les hommes de bonne volonté.

On pourrait rapprocher de ces deux documents les déclarations des prêtres de Seraing, des Doyens de Charleroi, de la région de Binche, des responsables chrétiens de Mons-Borinage, du clergé du Namurois et du Sud-Luxembourg ainsi qu'une allocution de Mgr van Zuylen, au deuxième programme de la R.T.B.².

² Nous n'abordons pas le problème des prises de positions des évêques francophones sur la question de Louvain. Il est à noter cependant que c'est à propos de ce problème que pour la première fois les trois évêques des diocèses wallons ont pris des positions très proches motivées par le souci des intérêts de la communauté francophone comme telle.

le clergé de wallonie, en crise ou en recherche ?

Y a-t-il un clergé wallon ?

La question à laquelle cet article veut apporter des éléments de réponse : crise ou recherche dans le clergé de Wallonie, est-elle bien posée ?

Existe-t-il un clergé de Wallonie, ou simplement un ensemble de prêtres situés sur le territoire des diocèses de Bruxelles, Liège, Namur et Tournai ? Les interrogations contemporaines sur le sacerdoce¹ ne sont-elles pas surtout l'expression d'une recherche universelle ou au moins latine, germanique et anglo-saxonne. L'appartenance à la communauté francophone et wallonne est-elle déterminante de situations, de mentalités ou d'attitudes communes ? Ne sont-ce pas plutôt les diocèses avec leur histoire et leur configuration particulière qui déterminent les comportements ?

Il est extrêmement difficile de trancher sans une analyse poussée : il n'existe pas, en effet, d'expression du clergé wallon : les conseils presbytéraux qui fonctionnent dans les quatre diocèses n'ont pas de contacts entre eux : des échanges de rapports sont amorcés au niveau belge, le centre national des vocations, même s'il

travaille fréquemment en deux sections est lui aussi belge ; la réflexion sur les séminaires est menée sur l'ensemble de la Belgique, seul le séminaire interdiocésain de Jumet est établi sur le plan de la communauté francophone

L'hypothèse de départ des réflexions que nous présentons est que le clergé de Wallonie participe à la recherche sur le sacerdoce. Il est marqué, à la fois, par la problématique latine moins tourbillonnante au total, que celle du monde anglo-saxon et germanique et par l'influence des Pays-Bas et de la Flandre². Les impératifs de l'action pastorale en régions industrielles et urbaines déchristianisées interpellent régulièrement des prêtres wallons sur leur mission et leur statut dans la société, alors que d'autres sont en situation de quasi chrétienté. La crise des vocations, particulièrement aigue dans le diocèse de Tournai³, accentue l'interro-

1 Une bibliographie critique sommaire est donnée dans T. DHANIS, *Le prêtre problème et mystère dans le monde et dans l'Eglise*, dans « Notes de pastorale ouvrière », t 33, 1968, n° 3, p. 21-27. On trouve l'essentiel des questions contemporaines sur le sacerdoce, dans *Le prêtre et le monde sécularisé*, compte rendu du Congrès de Lucerne, 1967, dans « Bulletin d'information de l'Institut pour l'entraide sacerdotale en Europe », t 2, n° 1-2 de même que dans les articles de G. FOUREZ, A. BASTEVI et P. DE LOCHT dans la *Revue Nouvelle*, t 47, 1968, p. 610-654.

2 L'importance du problème dans les pays germaniques est particulièrement évidente par la nationalité des orateurs et des participants au Congrès de Lucerne.

3 Nous soulignons simplement que le diocèse de Tournai au taux très faible de pratiques religieuses à le moins de vocations. L. DINGEMANS, *Le mouvement des vocations sacerdotales et religieuses en Belgique* dans « Évangéliser », 1961, p. 424-429.

gation sur le statut du prêtre : d'une part, la surcharge du ministère, exercé dans ses formes traditionnelles oblige à des choix d'autre part, le nombre réduit d'entrées au séminaire et les nombreux abandons en cours de route amènent chez un certain nombre de prêtres la question suivante : y a-t-il crise des vocations au sacerdoce ou refus plus ou moins conscient d'un statut clérical considéré comme anachronique? Il est vraisemblable aussi que le vieillissement rapide du clergé wallon et son insertion dans une population elle-même en perte de vitesse rendent plus difficiles les innovations au plan de la pensée et au plan de l'action.

Quels sont les problèmes posés?

En caricaturant quelque peu, on pourrait mettre en parallèle le statut concret de la majorité des prêtres avec celui de l'homme contemporain et faire ressortir ainsi les contrastes : le prêtre est l'homme des sacrements de leur préparation et de leurs conséquences, dans une communauté géographique bien déterminée, dans laquelle il rencontre principalement des chrétiens en fonction de leur appartenance effective ou supposée à un groupe sociologique particulier que sont les paroisses ou ce qui gravite autour d'elles. L'homme contemporain construit le monde profane par l'exercice de diverses fonctions au niveau de la ville et de la région, il est lié à des hommes de toutes tendances,

qu'il rencontre sans référence à une communauté d'Église.

Le Concile insiste avec vigueur sur la présence de l'Église dans le monde⁴ et non face à lui, insiste sur l'importance d'annoncer la Parole pour les prêtres comme pour le peuple de Dieu⁵, met en valeur la diversité de fait des tâches concrètes exercées par les prêtres⁶ et donne une place importante à la rencontre avec tous les hommes⁷.

A partir de la situation du monde et de l'évolution doctrinale de l'Église, se précisent les questions fondamentales que se posent les prêtres.

Elles ne touchent généralement pas à la définition même du sacerdoce ministériel : celui-ci est indispensable au peuple de Dieu et au monde pour que soit annoncée la parole de Dieu, diffusée la vie même du Christ, accomplie l'unité en Jésus; le prêtre est, par sa consécration et son envoi le signe authentique et efficace de la mission du peuple de Dieu tout entier et du destin de l'humanité.

Est-il possible, aujourd'hui, d'être ce signe dans le statut concret de séparation qui est celui du prêtre? L'homme d'aujourd'hui est intégré dans la société par sa formation profane, son engagement professionnel, sa vie familiale, ses responsabilités politiques et sociales. Le prêtre lui

4 Constitution *l'Église dans le monde de ce temps*

5 *Ministère et vie de prêtres*, n° 4

Apostolat des laïcs, n° 3

6 *Ministère et vie des prêtres*, n° 8.

7 Le décret sur l'activité missionnaire en temoigne.

a d'abord, une formation « sacrée » n'a pas de profession au moins dans le sens courant du terme, est célibataire et est invité à ne pas compromettre l'Église par des prises de positions politiques ou sociales. Rencontrer le peuple de Dieu au cœur du monde et le servir, sans partager d'aucune façon les aspects fondamentaux de la condition humaine contemporaine n'est-ce pas une utopie?

Les essais divers pour rejoindre le monde après l'avoir quitté apparaissent comme des palliatifs utiles, certes, mais insuffisants à résoudre le problème : prêtres au travail, diacres mariés et engagés professionnellement, répartition nouvelle du clergé, importance accrue de la formation profane dans les études des prêtres

Petit à petit, un projet nouveau, de statut sacerdotal prend forme : plein exercice d'une profession civile au moins pour certains, existence de prêtres mariés à côté de prêtres célibataires⁸, formation dans la vie profane, perspective d'un service sacerdotal temporaire⁹. Dans une Église renouvelée, le prêtre serait un adulte célibataire ou marié choisi au cœur d'une communauté chrétienne vivante, proposé par elle à l'ordination, formé petit à petit à travers l'exercice de responsabilités et l'étude de la Parole de Dieu et de la théologie. Il serait suivi et aidé au sein de son engagement profane par la communauté et les délégués compétents de l'Évêque.

L'ampleur des transformations envisagées par certains, traduit le sérieux des questions

posées dans l'ensemble de l'Église, située dans le monde contemporain en pleine évolution.

Crise ou recherche?

Les interrogations actuelles, semblent moins publiques et moins violentes en Wallonie que dans d'autres régions, elles n'en sont pas moins importantes.

Une fidélité anxieuse au statut social classique identifié purement et simplement au sacerdoce et à la foi peut provoquer une crise grave et amener l'accentuation progressive du déclin des vocations¹⁰. L'impatience fébrile et la volonté de trouver de suite des solutions radicales, sans que l'ensemble du corps sacerdotal et du peuple de Dieu ait accepté de réfléchir et de tenter des expériences en liaison avec la hiérarchie pourrait, elle aussi, créer un climat de panique et amener des désastres.

Il est temps d'être en recherche dans un climat d'authentique et de large dialogue à l'intérieur du presbytérium et de ses organes et dans toute l'Église; le prêtre,

8 Le vœux tout récent de laïcs et de prêtres hollandais en témoigne de même que l'article de P. DE LOCHT, *Le célibat sacerdotal*, dans « Revue Nouvelle », t. 47, 1968, p. 632-640

9 F. KLOSTERMAN, *Perspectives de théologie pastorale*, dans « Bulletin d'information », op cit, p. 112-113

10 Les vocations sacerdotales manquent-elles parce qu'il n'y a plus assez de foi ou traduisent-elles un refus du statut clérical actuel? Mgr ILLICH, *Le clergé, un esprit qui disparaît*, dans *Siempre* 1967, repris dans *Esprit*, octobre 1967

en effet, ne doit pas penser seul son statut, qui n'est qu'un élément dans la mission de l'Église, il ne s'agit pas, en effet, de résoudre des cas psychologiques ou des problèmes d'intégration sociale de quelques personnes, mais de revoir en profondeur la présence de l'Église dans le monde.

La recherche est déjà largement entamée au niveau de l'étude¹¹, elle est aussi commencée, dans les faits, par la mutation profonde du premier cycle des séminaires¹², par l'existence d'une communauté diaconale axée sur le ministère au cœur du monde¹³, par la multiplication des prêtres au travail, par la diversification des ministères¹⁴, l'engagement de prêtres dans le combat humain¹⁵. Le séminaire de Jumet a un conseil d'animation composé de prêtres et de laïcs, assume une partie de la formation en pleine vie et étudie les possibilités d'une simultanéité entre l'étude et le travail professionnel, il est très significatif de la recherche contemporaine.

Les changements amorcés au plan de l'expression théologique et de la vie concrète des prêtres sont remplis d'espérance. — Dans une confiance profonde en l'Esprit saint qui travaille l'Église, il faut poursuivre et élargir le débat dans un esprit d'écoute mutuelle. — Ceux qui viscéralement et par formation sont attachés aux formes actuelles ou passées du statut de prêtre et ceux qui sentent dans leur vie les problèmes posés peuvent ensemble en liaison étroite avec la hiérarchie avancer pour construire une Église et un sacerdoce plus missionnaires.

Un dialogue franc et libre dans la communauté ecclésiale à tous les niveaux est la condition indispensable à un progrès authentique. — Sans cela, d'une part, les risques de crise sont nombreux, d'autre part, les solutions imaginées peuvent être de simples réponses à des cas individuels ou les fruits d'une construction théologique théorique. — La grande « utopie » de la mission pour aujourd'hui et pour demain est le fil conducteur fondamental; sans doute, ne permet-elle jamais de déduire un statut sacerdotal unique mais elle encourage un pluralisme respectueux à la fois de la doctrine du sacerdoce et de la vie du monde. La chrétienté a sécrété petit à petit des formes concrètes de vie sacerdotale, qui sont encore trop identifiées à la foi, le monde contemporain devenu profane doit créer à son tour de nouveaux modes de vie pour les prêtres, mais doit veiller à ne pas établir une nouvelle confusion entre statut social et foi dans la nature et la mission du sacerdoce.

L'Église en Wallonie adoptera-t-elle face aux appels des prêtres une attitude inventive dans un dialogue paisible et courageux, succombera-t-elle à la panique et à l'effon-

11 Voir bibliographie plus haut

12. Les divers séminaires de premier cycle invitent à acquérir une qualification profane, deux années y sont consacrées

13 *Diaconia Christi* organe de la communauté diaconale francophone en témoigne.

14 Les prêtres dit « détachés » ou « dégagés » du ministère paroissial se multiplient.

15 Beaucoup de prêtres ont participé, par exemple, à l'action pour la paix

drement, se déchirera-t-elle entre impatients et défenseurs farouches du présent? Verra-t-elle s'amenuiser de plus en plus le nombre de ses ministres, dans un climat de catastrophe? On le saura sans doute très rapidement à travers les conseils presbytéraux et pastoraux.

Pour que leurs efforts aboutissent, il est essentiel qu'ils travaillent ensemble et en dialogue avec toute la communauté chrétienne de Wallonie.

l'université et l'église de wallonie

Sur le plan de la recherche intellectuelle, trois problèmes (au moins) se posent à la communauté chrétienne de Wallonie : le premier se situe au plan de la recherche pratique, le second au plan de la formation, et le troisième au plan de la réflexion théologique.

L'Église est appelée aujourd'hui à exister dans un monde extrêmement complexe, extrêmement diversifié, extrêmement mouvant. Si elle veut s'insérer de façon effective dans ce monde, elle ne peut plus rester attachée à ses formes de présence et d'action traditionnelles, qui ont pu être valables dans des contextes de stabilité, où les enracinements humains avaient encore une signification. Elle ne peut même pas se contenter de chercher de nouvelles formes d'insertion, comme s'il s'agissait simplement de substituer une forme à une autre. Les situations deviennent de plus en plus fluides, de tous côtés on nous dit que la prévision n'est plus possible qu'à très court terme, nous sommes entraînés dans une phase de mouvement très rapide sans doute pour assez longtemps. Le problème, dès lors, n'est plus simplement de s'adapter mais plutôt de se rendre capable de se

réadapter sans cesse en fonction des exigences mouvantes produites par les évolutions en cours. Dans cette perspective, le recours à des instruments précis d'analyse peut, jusqu'à un certain point, se recommander.

Naturellement on doit ici se poser une question : ne serait-il pas plus conforme à l'esprit chrétien de s'en remettre aux pures sollicitations de l'Esprit, sans se préoccuper de connaître objectivement les situations ? Il est permis cependant de faire l'hypothèse suivante : si l'Église veut vraiment être enracinée dans la communauté des hommes, telle qu'elle est effectivement, elle doit s'efforcer de comprendre le monde dans lequel elle est immergée, en partie du moins, au moyen des instruments dont ce monde se sert lui-même pour se comprendre. Or ces instruments sont les différentes techniques d'objectivation dont nos contemporains se servent pour analyser la situation de l'homme : sociologie, psychologie, démographie, science de l'organisation, etc. Sans doute ne peut-on considérer ces outils comme apportant une vue définitive et complète, mais il serait peut-être téméraire de négliger ce qu'ils peuvent apporter et de s'en remettre à la pure vertu des intuitions. Cela signifie concrètement que l'Église aura besoin de centres d'étude divers capables de lui apporter les indications objectives dont elle peut avoir besoin pour sa propre organisation, pour la connaissance qu'elle doit prendre d'elle-même, pour la connaissance qu'elle doit

prendre du milieu où elle doit s'insérer, pour la mise au point et la révision permanente de ses modes d'action, pour la formation la plus adéquate de ses membres, pour la définition de ses initiatives et leur évaluation. Nous en arrivons de plus en plus à l'idée d'un comportement social rationnellement réglé, capable de s'orienter vers ses buts d'une manière entièrement consciente et réellement critique, capable de se contrôler et de se reformuler de façon systématique en fonction de l'évaluation à laquelle il procède de façon permanente au sujet de ses propres réalisations. Le comportement de la communauté chrétienne devra peut-être s'organiser d'une manière plus scientifique qu'il ne l'est aujourd'hui.

Mais ce n'est là, tout compte fait, qu'un problème relativement secondaire, qui se situe au plan des méthodes et des moyens et reste tout de même très périphérique par rapport à ce que doivent être les vraies préoccupations de l'Eglise. Il est tout à fait vrai qu'en définitive les méthodes n'ont guère d'importance; lorsqu'il s'agit des démarches existentielles les plus profondes d'une conscience, seule la parole (au sens le plus fort et le plus vrai du terme) est opérante. Le souci des méthodes ne peut concerner tout au plus que l'aménagement de l'espace à l'intérieur duquel la parole pourra circuler. Mais la parole, aujourd'hui, est devenue multiple; il y a une pluralité de langages, et chaque langage porte avec lui une certaine interprétation de l'existence. En particulier, notre temps

a vu se développer des langages au moyen desquels la critique scientifique a réussi à s'emparer de la réalité humaine dans ce qu'elle a de plus intime et de plus profond. Le discours de physique n'est peut-être pas fort impressionnant; on peut l'admirer, mais il n'a pas beaucoup d'incidence sur les convictions intérieures. Il en va tout autrement du discours de psychanalyse, ou de la sociologie de la connaissance, ou de l'étude comparée des religions, ou de la théorie des idéologies, ou de l'analyse du langage. Ces différentes formes de discours ne sont nullement indifférentes pour l'expérience religieuse, car elles ont toutes, en ce qui la concerne, un caractère réducteur. Elles contribuent toutes, en définitive, à élaborer une interprétation de l'existence humaine dans les termes d'un discours strictement rationnel. Pour la pensée critique, qui se veut libératrice à l'égard de toutes les illusions de la conscience, la foi est toujours une aliénation. Or cette pensée critique est répandue partout dans notre culture, mais elle est présente de façon particulièrement affirmée dans l'université. Certains ne lui accordent aucune importance, parce qu'ils croient plus à la vie qu'aux discours. Mais beaucoup sont affectés par elle. Pour un croyant, la rencontre de la pensée critique, quand elle est effective, prend la forme d'une épreuve exigeante. De plus en plus, pour beaucoup, la foi ne peut plus être réellement assumée qu'à travers une confrontation personnelle avec la pensée critique.

Or si cette rencontre doit forcément

avoir un caractère personnel, puisqu'elle ne peut conduire à un dépassement que par la résolution la plus intérieure d'une conscience, elle doit néanmoins pouvoir se vivre dans le contexte d'une communauté. C'est une responsabilité grave de la communauté chrétienne que d'aider ses membres à affronter cette rencontre dans les meilleures conditions possibles. Mais s'il s'agit essentiellement d'une épreuve personnelle, cette aide doit prendre elle-même une forme personnelle, non pas en ce sens qu'elle doit être une sorte de sollicitude qui viserait avant tout à protéger, ou à encourager, ou à conduire par des chemins tout tracés, mais en ce sens qu'elle doit prendre la forme du témoignage. D'une certaine manière, tout chrétien doit être, en ce sens, un soutien pour tout autre chrétien. Mais dans le contexte qui nous occupe, ce témoignage doit pouvoir prendre des expressions particulières, il doit pouvoir être porté par des personnes vouées en quelque sorte par état à réaliser dans leur vie quotidienne cette confrontation à la fois éprouvante et éclairante entre leur foi et la pensée critique. Un professeur chrétien doit aider les jeunes chrétiens qu'il rencontre à assumer dans leur vie de foi les différents discours critiques de notre temps, dans toute leur rigueur et leur radicalité, non pas en leur fournissant des réponses toutes faites ou en leur proposant des démarches de caractère exemplaire, mais en vivant devant eux et avec eux, pour son propre compte, la mise en question de la foi par les armes

de la critique et le dépassement dans la foi de cette mise en question.

En un sens la foi est évidemment en deçà ou au-delà (comme on voudra) de toute critique. Il y a en elle une naïveté supérieure qu'on pourra bien, si on veut ainsi parler, appeler aliénation, mais qui ne s'embarrasse d'aucune question et d'aucune critique. Mais en un autre sens, en même temps, la foi ne peut plus être aujourd'hui, au moins pour la plupart, cette sorte de tranquille assurance qu'elle fut peut-être jadis sinon pour tous du moins pour le grand nombre. Peut-être reviendrons-nous un jour à l'innocence des temps anciens et ce jour là on pourra de nouveau croire comme on respire (à supposer que cela fut jamais possible). Mais la conscience contemporaine est une conscience critique et comme la foi se propose aux hommes tels qu'ils sont, nous sommes amenés à penser que la foi elle-même doit devenir aujourd'hui une foi critique et que, du reste, cela ne doit pas être considéré comme une sorte de malheur qui lui adviendrait mais bien plutôt comme une condition qui est appelée par son essence même. S'il en est bien ainsi, il faut admettre que la pensée réductrice, loin de briser la foi, lui donne au contraire de quoi pouvoir se déployer d'une manière plus libre et plus conforme à son exigence la plus profonde. Encore faut-il que les maturations nécessaires puissent avoir lieu, et ceci suppose un effort de l'intelligence, sous la motion de la foi sans doute, mais malgré tout en même temps aussi à partir

de ses propres ressources. Cet effort doit pouvoir être partagé.

Mais ce problème, qui concerne la formation, les conditions de croissance de la foi dans le contexte d'une culture critique, n'est pas encore le problème le plus central qui se pose à l'Église dans l'ordre de la recherche. La foi n'est pas avant tout adhésion à une vérité révélée, elle est essentiellement adhésion à Jésus-Christ, reconnu, à travers la vie de la communauté et la tradition, comme Fils de Dieu et Sauveur. Elle est donc en nous la participation active à la vie de Jésus-Christ, l'opération vivante du salut. Or si cette opération est le retentissement en nous de la vie, de la mort et de la résurrection de Jésus-Christ, elle ne prend sa signification concrète pour nous que dans le contexte présent où le mystère de Jésus nous rejoint et nous concerne. D'autre part, si la foi est essentiellement vie, elle est aussi lumière qui donne à comprendre et qui se donne elle-même à comprendre. La foi est un principe d'interprétation qui nous permet de déchiffrer les signes par lesquels Dieu nous parle et de découvrir la signification du monde et de nos vies dans la perspective du mystère de Jésus et qui nous permet, corrélativement, de découvrir la signification de ce mystère dans son retentissement présent. Tout cela implique, d'abord que la foi ne peut être considérée comme une simple donnée, inscrite en nous de façon statique, mais qu'elle est appelée à se déployer dans un processus dynamique qui entraîne la com-

munauté toute entière, en second lieu que ce déploiement de la foi comporte comme un moment essentiel l'effort par lequel elle tente de s'élucider elle-même et d'élucider par le fait même la signification qu'elle prend pour le monde, et en troisième lieu que cet effort d'élucidation ne peut s'appuyer seulement sur ce qui nous est apporté par la tradition mais doit comporter une lecture interprétative des « signes du temps », de ce présent même dans lequel l'œuvre du salut — dans laquelle nous nous inscrivons par la foi — nous atteint concrètement. Cet effort d'élucidation et d'interprétation est naturellement effort de la foi elle-même en vue de s'articuler, mais il doit nécessairement faire appel aux ressources de la raison humaine puisque c'est la raison, précisément, qui est en nous le pouvoir de l'articulation et de la compréhension. Ce travail d'auto-élucidation de la foi par la médiation de la raison constitue la tâche propre de la théologie. Ce n'est pas du tout une tâche facultative; la théologie est intérieure à la foi, ce qui signifie que tout chrétien doit être théologien, que la théologie est une des dimensions de la vie d'une communauté ecclésiale. Mais si la foi doit recevoir, en partie, la compréhension qu'elle est appelée à prendre d'elle-même à partir d'une interprétation du destin de l'homme dans sa figure actuelle, la théologie ne peut accomplir sa tâche dans l'isolement. Elle doit assumer en elle le mouvement du monde, et en particulier la recherche intellectuelle, dans tous ses aspects, surtout

dans ses aspects proprement scientifiques. Cela pour deux raisons. D'une part parce que la science est elle-même une figure extrêmement importante et significative du destin de l'homme, qu'elle est une des grandeurs de ce monde, qu'en elle un immense mouvement de l'esprits'accomplit, qu'elle est pour nous, de façon tangible, l'annonce de la vérité et l'espérance de son avènement, qu'elle concerne dès lors en nous, dans son exercice, les déterminations les plus profondes non seulement de notre intelligence mais de notre être tout entier. Et d'autre part parce que c'est par la médiation de la science que nous pouvons avoir accès à une compréhension rationnelle du monde qui nous entoure et de nous-mêmes, de la nature en nous et en dehors de nous. La théologie n'est pas seulement une méditation sur l'Écriture et la Tradition. Elle est aussi, en même temps, méditation sur la vie chrétienne telle qu'elle se fait, sur la vie humaine telle qu'elle se fait, et sur l'image du monde que cette vie élabore, par le ministère de la science précisément.

Pour accomplir cette tâche, qui est une tâche d'Église, essentielle à la vie de l'Église, sans laquelle il n'y aurait plus qu'une vie chrétienne mutilée, la théologie doit pouvoir se développer dans une interaction effective et vivante avec les différentes disciplines en lesquelles s'incarne la recherche intellectuelle aujourd'hui et parmi lesquelles il y a la philosophie, sans doute, mais aussi et surtout les sciences positives, non seulement les sciences de l'homme

mais aussi les sciences de la nature. L'apport de ces dernières est *au moins aussi important* pour une théologie digne de ce nom que celui des sciences humaines.

Comme aujourd'hui l'université représente par excellence le lieu où se poursuit la recherche interdisciplinaire, on voit que c'est dans le contexte de l'université que la théologie pourra le mieux répondre à sa mission. L'interaction de la théologie et des disciplines rationnelles peut se faire soit à l'intérieur même du cadre de l'université, soit sous la forme d'une institution extra-universitaire où théologiens et scientifiques (et éventuellement philosophes) peuvent collaborer de façon continue et approfondie. Mais la première formule paraît pouvoir assurer de façon plus certaine et plus efficace le résultat recherché. Il ne suffit pas toutefois, pour que ce résultat soit obtenu, qu'il y ait dans l'université une faculté de théologie. Il faut que cette faculté soit effectivement ouverte sur les autres, tant par son enseignement que par sa problématique et l'organisation de sa recherche. Et il faut d'autre part qu'il y ait dans les autres facultés ou départements un certain nombre de personnes préoccupées de cette tâche de pensée chrétienne, soucieuses d'apporter leur contribution à la réflexion théologique et disposées à collaborer effectivement avec les théologiens dans leur travail.

Par ailleurs, il est évident que les deux autres problèmes, celui des recherches à portée pratique et celui de la formation, peuvent également recevoir une solution

sous des formes extra-universitaires mais qu'ils pourront beaucoup plus aisément être résolus dans le cadre d'une université.

L'université francophone de Louvain, aujourd'hui, est entraînée dans un processus de transformation profonde dans lequel jouent d'une part des forces extérieures à l'université et d'autre part des courants intérieurs à elle. Par suite des décisions récentes relatives à son implantation, elle va se trouver amenée à s'intégrer de façon plus réelle et plus effective à la communauté francophone, et donc à la communauté wallonne. Par ailleurs, elle va devoir prendre sa place dans un contexte national d'enseignement supérieur qui va sans doute être de plus en plus rationalisé et organisé d'une manière centralisée. Il faut souhaiter cependant qu'elle puisse conserver son autonomie à l'égard de l'État, non seulement pour qu'elle puisse continuer à se donner librement la forme et l'esprit qui lui sont propres, mais aussi dans l'intérêt même de la formation et de la recherche. Une forme d'équilibre doit pouvoir être trouvée entre la revendication d'autonomie et les exigences de la planification scientifique nationale. La figure d'avenir de l'université reste néanmoins incertaine. Il n'est pas absolument évident qu'elle sera effectivement capable de remplir les tâches d'Église qui ont été évoquées plus haut et surtout la troisième, la tâche théologique, qui est naturellement de loin la plus importante. Beaucoup parlent de pluralisme. Le concept devrait être élaboré avec précision pour qu'on

puisse en discuter. Dès maintenant l'université ne peut plus être considérée comme une expression adéquate de la communauté catholique dans ce qu'elle a de vraiment vivant, elle n'est plus elle-même une communauté entièrement homogène. Il faudrait qu'elle puisse se dégager des équivoques et des malentendus qui contribuent à fausser sa signification. Il faudrait en particulier que ceux de ses membres qui ne sont pas (ou plus) croyants puissent se sentir parfaitement libres d'affirmer publiquement leurs positions. Ce n'est en tout cas que dans la clarté que l'université pourra rendre réellement service à l'Église de Wallonie. Si ces conditions de clarté existent, on ne voit pas pourquoi l'université ne pourrait pas à la fois être largement ouverte à tous et à tous les courants de pensée et assumer effectivement les tâches d'Église qu'implique le régime de la recherche intellectuelle aujourd'hui. Mais il est clair qu'elle ne pourra remplir ces tâches que si la communauté chrétienne wallonne est pleinement consciente de leur importance, si elle a la volonté de les assumer et si elle est disposée à aider l'université à prendre toute la part, fort importante, qui doit être la sienne dans l'accomplissement de ces tâches. L'université ne peut se fermer sur elle-même et travailler dans l'isolement. Si elle a, à côté de ses autres fonctions, une fonction ecclésiale, une telle fonction ne peut être conçue comme lui appartenant à titre exclusif. Si elle est ecclésiale, elle est l'affaire de toute l'Église. Ce n'est évidem-

les structures nouvelles de l'église en belgique francophone

L'organigramme des structures ecclésiastiques actuelles est très complexe. En effet, durant les dernières décennies et particulièrement depuis le Concile, de nombreux organes nouveaux ont été créés, sans que les anciens aient été pour autant abolis. Une telle évolution n'est pas spécifique à l'organisation ecclésiastique. Elle est typique d'une société dynamique et complexe, où les besoins spécialisés exigent la création d'organes correspondant, qui, à leur tour, requièrent des liaisons de coordination entre leurs divers niveaux de fonctionnement. Pour recréer l'unité il s'agit alors de mettre sur pied des structures d'ensemble. Mais afin d'assurer la participation de la base dans tous les rouages, des mécanismes adaptés doivent être prévus, sous forme notamment de conseils divers. Si l'on superpose tout cela sur une organisation pyramidale de l'autorité dont la base juridique est déterminée par le territoire, on aura une idée de ce que représente pour le moment l'organisation ecclésiastique.

Cette description peut sembler caricaturale. C'est tout le contraire quand on

se penche sur ce qu'est cette organisation dans la partie francophone de notre pays¹. Qu'il suffise au départ de rappeler brièvement le processus historique de la création des organes de l'Église.

À la base nous retrouvons évidemment l'organisation la plus ancienne, héritée en grande partie de la société romaine et du haut Moyen Âge : celle des *structures pyramidales hiérarchiques*. Il s'agit essentiellement des diocèses et des paroisses. Mais avec l'évolution sociale actuelle ces structures ont aussi connu des éléments nouveaux. On a créé, par exemple, un vicariat aux armées (à la fin des années 50) et dernièrement un vicariat pour les étudiants étrangers. Certains diocèses ont organisé des secteurs missionnaires.

Fort ancienne est aussi la constitution d'*ordres et de congrégations religieuses*. Leur prolifération date cependant du XVIII^e et surtout du XIX^e siècle. La plupart d'entre eux correspondaient à des besoins spécifiques à une époque ou à une région. Leur grand nombre (plus de 500 en Belgique) et l'évolution de leurs secteurs d'action ont amené, à partir des années 50, la création d'organes de coordination : l'Assemblée des Supérieurs Majeurs et l'Union des Supérieures Majeures.

L'Église comme institution a très tôt dans notre pays organisé un certain nombre d'*actions spécifiques* dans le domaine de la *charité* ou dans le *domaine social et culturel*,

¹ Dans la partie flamande il en est à peu près exactement de même

entre autres les écoles catholiques. Dès la fin de la guerre, une coordination fut instituée dans chacun de ces secteurs, mais c'est vers le milieu des années 50 qu'elle prit un essor important, entre autre par le biais des deux organismes nationaux importants du Secrétariat de l'Enseignement Catholique et de Caritas Catholica.

Reconnues par l'église institutionnelle, mais généralement parties de l'initiative de prêtres ou de laïcs à la base, une série de *mouvements et d'organisations apostoliques* virent le jour entre les deux guerres. Certains furent aussi créés après la deuxième guerre mondiale. Il s'agit des mouvements d'Action Catholique. Eux aussi furent amenés, non seulement à s'organiser régionalement et nationalement, mais à mettre sur pied des organes de coordination, tels que le Conseil Général de l'Apostolat des Laïcs, la Commission Recherche et Objectifs Communs ou le Conseil de la Jeunesse Catholique.

C'est également au cours des années 50 que se développa l'idée de la *pastorale d'ensemble*. En Wallonie, l'occasion de penser à neuf la pastorale fut donnée par les missions générales, couvrant toute une ville ou une région rurale. Presque toutes les structures de pastorale d'ensemble sortirent des missions préparées par des études socio-religieuses approfondies, réalisées en collaboration avec le Centre de Recherches socio-religieuses². Seule la ville de Bruxelles fit exception. Les organes permanents qui en résultèrent furent divers : conseil urbain à Liège, comité régional de

pastorale à Charleroi, etc. C'est de là aussi que provint l'institution des doyens principaux dans les diocèses de Tournai et de Namur, avec leurs comités respectifs.

Les *organes fruits du Concile Vatican II* sont de deux ordres. Tout d'abord les *organes de participation*, tels les conseils presbytéraux et pastoraux au plan diocésain et les conseils paroissiaux au plan local. Ces derniers ont été simplement recommandés par le Concile, tandis que les deux premiers faisaient l'objet d'un Motu proprio³. Il y a ensuite un *organe de coordination*, la Conférence épiscopale dont les statuts ont été approuvés par Rome, le 8 août 1966.

Ce rapide panorama nous permet déjà, en guise d'introduction à une analyse plus approfondie des organes post-conciliaires, de faire une remarque. L'évolution correspond à un double mouvement, d'une part un effort de rencontre de la complexité de la civilisation contemporaine, mais au départ de l'institution telle qu'elle existe et d'autre part le désir d'intégrer les visions ecclésiologiques du Concile dans le domaine de la participation et de la collégialité, mais

2 Ce fut le cas notamment de Namur, Mons, Tournai, Charleroi, Liège, La Louvière, Verviers, Arlon, Ath, Marche, etc. La plupart de ces études sont encore disponibles au Centre de Recherches socio-religieuses de Louvain.

3 Le Concile avait demandé la constitution d'un Sénat sacerdotal dans le décret *Presbyterorum Ordinis* (n° 7) et celle d'un conseil pastoral dans le décret *Christus Dominus* (n° 27). Ces deux organes ont fait ensuite l'objet d'un Motu Proprio *Ecclesiae Sanctae*, daté du 6 août 1966.

également à l'intérieur de l'institution. Cela n'exclut pas une préoccupation réelle des fonctions externes de l'Église : la rencontre avec le monde, la mission, comme le manifestent un certain nombre d'initiatives, surtout dans une partie du laïcat, mais la perspective générale reste très liée à l'institution ecclésiale.

Il est probable qu'on retrouverait une perspective semblable dans la plupart des autres pays, mais en Belgique l'évolution est évidemment liée au contexte socio-religieux concret du pays, c'est-à-dire une église très institutionnalisée, non seulement dans ses organes internes, mais aussi dans ses engagements temporels et dans son insertion sociale. La Wallonie ne fait pas exception, même si la prolongation de certaines structures chrétiennes n'est possible que dans la mesure où l'Église nationale reste unitaire.

I. Les structures postconciliaires

Les organes dont nous allons parler ne sont pas tous exclusivement le fruit du Concile, mais quand il ne les a pas créés, ce dernier a cependant ou bien légitimé leur existence ou bien accéléré leur constitution. Ils se situent à plusieurs niveaux.

LE NIVEAU PAROISSIAL

Deux conceptions marquent nettement les organes paroissiaux, l'une s'inscrivant dans la structure actuelle de l'autorité et désirant la rendre plus efficace en adjoignant

des laïcs au clergé et l'autre voulant assurer une participation des laïcs dans la pastorale paroissiale comme expression d'une coresponsabilité. La première se retrouve dans les documents de la région de Charleroi sur le *Comité paroissial* et l'autre dans les brochures éditées par l'archidiocèse de Malines-Bruxelles sur le *Conseil paroissial*.

Il en résulte immédiatement des conceptions différentes quant à la composition et à la fonction. Dans le premier cas, le curé est « nécessairement » le président. Dans le second, on recommande que le président soit un laïc. Dans le premier, le curé choisit les membres; dans le second, on déconseille cette procédure⁴. Bien que dans le diocèse de Liège les orientations données à la réunion prosynodale de 1964 aillent plutôt dans le sens de la première solution, certaines paroisses ont organisé

4. Dans les trois doyennés centraux de Charleroi, Marchienne et Jumet, l'initiative des comités paroissiaux est le fruit de la préparation de la mission. La préoccupation est donc nettement l'efficacité dans la continuité du travail entrepris. Il s'agit d'une « équipe de prêtres et laïcs qui portent ensemble la responsabilité du travail pastoral local » (document photocopié). Il y est bien dit cependant que ce comité ne peut se confondre avec la Fabrique d'église, le comité de l'ASBL des œuvres paroissiales, le comité scolaire, le comité de la fancy-fair, etc. Les deux brochures de Malines-Bruxelles sont certainement les documents les plus étudiés sur la question. La première, *Pour une Église locale vivante : Les Conseils paroissiaux*, a paru en 1966, la seconde, intitulée *Le Conseil Paroissial, Une forme de participation*, a paru en 1968 (Bruxelles, 11, rue de Ligne). On prévoit certains mécanismes de sensibilisation de l'opinion paroissiale avant de créer le conseil, de même que la constitution d'un bureau pour le travail ordinaire, mais comme émanation du conseil

des élections⁵. Dans le Brabant wallon, pour résoudre le problème des petites paroisses, on a créé des équipes paroissiales.

LE NIVEAU RÉGIONAL

Les organismes régionaux ne sont pas à proprement parler des suites du Concile, mais comme ils se multiplient en même temps que les autres, il est important de les signaler. Il s'agit donc d'organes supra-paroissiaux ou infradiocésains, correspondant généralement à une ville ou une zone sociologiquement homogène.

Généralement cet échelon est défini géographiquement en fonction de limites juridiques : un groupe de paroisses ou de doyennés. Le seul diocèse qui ait réalisé une décentralisation effective est celui de Malines-Bruxelles. C'est ainsi que Bruxelles et le Brabant wallon ont chacun un vicaire général à leur tête, avec leurs adjoints, formant ainsi une *zone*. On pourrait les appeler en fait des « quasi-diocèses », quand on sait que par ailleurs elles ont leurs sections propres de conseil presbytéral et de conseil pastoral⁶. Charleroi possède une structure qui s'en rapproche, puisque, outre le doyen principal, un vicaire général est délégué spécialement par l'évêque de Tournai pour suivre les questions de cette région et assister entre autres aux réunions du Conseil régional de pastorale et d'évangélisation⁷.

Ce sont précisément les *régions de pastorale* qui semblent former la trame la plus répandue actuellement. Nous avons cité

celle de Charleroi, mais c'est là une structure qui *recouvre* l'ensemble du diocèse de Tournai⁸. Elles correspondent dans ce diocèse à la fonction des doyens principaux. Dans le diocèse de Namur ce sont les arrondissements qui ont été choisis comme base de décentralisation et là aussi ce sont des doyens principaux qui assurent la fonction de coordination de la pastorale. Dans le Brabant wallon, deux zones ont été établies, l'Est et l'Ouest. A Liège, depuis la mission dont la formule a été renouvelée et qui est quasi permanente, la ville est aussi devenue une unité de pastorale, regroupant les quatre doyennés.

Ces divers niveaux d'action pastorale possèdent aussi leurs organes de fonctionnement. Ils sont variés et en pleine expérimentation. Outre l'équipe vicariale (le vicaire général et ses deux adjoints), le Brabant wallon dispose de deux *conseils de zone* (Est et Ouest), structures exclusivement cléricales et de gouvernement.

Ils sont composés des doyens et de sept prêtres chargés des pastorales spécialisées. Le conseil pastoral constitué en fin 1968 est au contraire conçu comme un parlement, où les deux zones seront d'ailleurs repré-

5. *Acta Congregationis prosynodalis*, 1964, p. 226.

6. Vicariat du Brabant wallon, *Plan de travail 1968-1969* (document polycopié) et *Le Conseil de pastorale* (idem) Les deux documents datent d'octobre 1968.

7. Voir Albert STÉVAUX, *Le Comité régional de pastorale pour Charleroi*, « Revue Diocésaine de Tournai », Tome XXI (1966), p. 415 à 424.

8. Ces régions sont les suivantes : Ath, Centre-Soignes, Charleroi, Mons-Borinage, Mouscron-Comines, Thudinie, Tournai, Lettres Pastorales, Tome X (1968), n° 22, p. 377.

sentées adéquatement. Le *Comité régional de pastorale et d'évangélisation* de Charleroi est probablement celui qui a la plus longue expérience, puisqu'il est issu du comité de mission formé en 1962. Il prit comme programme les conclusions de la mission, basées entre autres sur la recherche socio-religieuse réalisée à cette occasion⁹. Le comité est constitué par un nombre sensiblement égal de membres du clergé et de laïcs. Les divers secteurs géographiques et sociaux y sont représentés parmi les 17 membres. Des commissions permanentes ou transitoires fonctionnent aussi (pastorale familiale, pastorale missionnaire dans le monde ouvrier, jeunesse, orientation des comités paroissiaux, etc.). Les sept doyens sont membres d'office. Les autres membres ont été désignés par le doyen principal après consultation avec les secteurs intéressés : enseignement, milieux ouvriers, indépendants, etc. Peu après le début effectif du travail en 1964, un bureau a été constitué pour les affaires courantes¹⁰.

C'est le 10 mars 1967 que le *Conseil régional de pastorale du Centre* était créé. Il se compose de cinquante-six membres désignés conjointement par le doyen principal et l'aumônier des Œuvres. Des commissions ont été constituées. Le travail du Conseil s'est aussi appuyé sur l'enquête socio-religieuse réalisée en 1961¹¹. A Liège, la préparation de la mission provoqua la constitution, en 1961, d'un Comité de mission, composé des quatre doyens et des aumôniers régionaux d'Action Catholique.

C'est en 1967 qu'il fut décidé d'élargir cet organe en le transformant en *Conseil urbain provisoire*, comprenant en outre des laïcs et des religieuses. Cet organe est destiné à jouer un rôle de coordinateur et de propulseur d'une pastorale renouvelée dans un sens missionnaire.

Il n'est pas possible, dans le cadre d'un article, de faire un inventaire complet. Signalons cependant encore des initiatives relativement peu structurées, mais se répétant depuis plusieurs années. Il s'agit, par exemple à Bruxelles, des réunions annuelles du Berlaymont, réunissant prêtres, religieuses et laïcs de l'agglomération en trois journées d'étude auxquelles participent les responsables de la pastorale et notamment l'évêque du diocèse. Ces journées ont donné lieu à des commissions de préparation ou d'exécution. Le Brabant wallon a commencé quelque chose de semblable à Argenteuil.

L'échelon du *doyenné* ne peut être omis, car depuis une dizaine d'années au moins on essaye de le revaloriser comme unité de pastorale. A Charleroi, par exemple, existe depuis plusieurs années un *Comité décanal*, désigné par le doyen, composé de prêtres et de laïcs représentant les divers secteurs géographiques et apostoliques et destiné à analyser la situation, définir les objectifs, orienter le travail apostolique. Il est aussi

9. L. DINGEMANS et F. HOUTART, *Pastorale d'une région industrielle*, CEP, Bruxelles, 1964.

10. Albert STÉVAUX, *art. cit.*

11. *L'Église de Tournai*, 2^e Année, n° 4 (juillet 1968), p. 12 à 14.

prévu que dans le doyenné il puisse y avoir un *conseil presbytéral décanal* rassemblant les prêtres et un *comité interœuvre*. Un autre exemple est offert par le Brabant wallon qui a mis sur pied des *conseils décanaux*, composés des divers responsables sur ce plan, et des *équipes décanales* composées de prêtres et laïcs (soit un par paroisse, soit un par mouvement) dont la tâche est d'aider les paroisses à réaliser les objectifs indiqués par les conseils de zone ou les conseils décanaux.

Mais avant d'abandonner le plan régional il faut encore signaler une initiative originale du diocèse de Tournai : les *secteurs*. Selon la nomenclature utilisée, il existe des *secteurs globaux* composés d'une entité territoriale posant un problème particulier. Il s'agit donc d'autre chose que d'un simple regroupement de paroisses. Un exemple concret en est le secteur missionnaire de Jumet¹². Les *secteurs fonctionnels* correspondent à des fonctions pastorales (liturgie, catéchèse) ou à des groupes ou des problèmes particuliers (jeunes, étrangers, marginaux, ou loisirs, culture, etc.) Pour le travail des secteurs globaux, il existe un *comité de secteur* destiné à diriger l'action, des *commissions de réflexion et d'action* pour réaliser les actions spécifiques (équipe de liturgie, équipe des responsables des mouvements ouvriers, etc.) et une *équipe d'évangélisation* dont le rôle est de veiller à l'aspect missionnaire de l'action.

LE NIVEAU DIOCÉSAIN

Les structures postconciliaires spécifiques organisant la participation se situent à ce niveau. Il s'agit du Conseil presbytéral et du Conseil pastoral. Selon les directives données par le *Motu Proprio*, les deux organismes sont consultatifs et destinés à représenter, d'une part, le clergé et, d'autre part, l'ensemble du peuple chrétien.

a) Le Conseil presbytéral.

Le Conseil presbytéral a été organisé en premier lieu dans les divers diocèses francophones du pays, pour la raison bien simple que le champ d'application du *Motu Proprio Ecclesiae Sanctae* était plus facile à définir que pour le conseil pastoral. Mais cependant des divergences importantes se manifestent entre les diocèses.

Seul le diocèse de Malines-Bruxelles a procédé à la constitution d'un conseil définitif dès le départ¹³. A Namur et à Tournai, un conseil provisoire comportant respectivement 18 et 16 membres a été

12 L'objectif d'un tel secteur est de « remettre progressivement en question les différentes formes de la pastorale traditionnelle, sur toute l'étendue du secteur, de manière à les ouvrir vers le monde incroyant » (document polycopié du Comité Régional de Pastorale de Charleroi, avril 1967).

13 Le mode d'élection avait été étudié par le *Groupe d'études pastorales* (GEP) et soumis à l'approbation du *Conseil épiscopal*. Les élections se firent à un tour, chaque prêtre ayant à choisir plusieurs candidats répartis en cinq catégories, deux pour la pastorale (cures, vicaires), deux pour l'enseignement (catholique, officiel) et un pour les autres secteurs. L'élection a eu lieu en mai 1967. Ce système électoral a provoqué une certaine dispersion des voix.

nommé par l'évêque afin de préparer le conseil définitif. A Liège, l'organe provisoire fut choisi par l'évêque sur une liste établie par un vote des prêtres. Mais assez rapidement le conseil définitif fut à son tour établi dans ces trois diocèses¹⁴.

Les tâches du Conseil presbytéral sont définies par le Motu Proprio *Ecclesiae Sanctae*. Il s'agit d'aider efficacement l'évêque dans le gouvernement du diocèse et de se faire l'écho fidèle des besoins et des préoccupations du clergé. A Malines-Bruxelles, le conseil est partagé en trois sections correspondant aux trois zones : Bruxelles, Brabant flamand et Brabant wallon. Sauf à Namur où c'est l'évêque qui établit l'ordre du jour, dans les autres diocèses, celui-ci est élaboré par le conseil lui-même. A Tournai une consultation du clergé fut organisée à cet effet¹⁵.

Il est encore difficile de se prononcer sur les thèmes étudiés, car ces organes sont très jeunes. Mais déjà dans les divers conseils deux tendances se dégagent; l'une qui s'attache à des problèmes concrets et immédiats du prêtre : isolement, traitements, nominations, structures de la pastorale et l'autre qui envisage des questions plus fondamentales : évangélisation, distribution des ministères, rôle prophétique de l'Eglise. Il faut bien constater que la première tendance semble l'emporter nettement dans les travaux actuels¹⁶.

La communication des travaux des conseils pose un problème sérieux. On hésite à communiquer les rapports au public et il y a même des réserves con-

14. C'est en octobre 1967 que le diocèse de Tournai organisait les élections. Chaque électeur disposait de dix voix, à répartir en treize catégories de prêtres (doyens, enseignement, aumôniers d'A. C., etc.) Dans le conseil, 41 membres sont élus, 4 religieux sont désignés par l'évêque sur une liste de 12 présentée par l'Assemblée des Supérieurs Majeurs et quelques prêtres sont désignés par l'évêque pour compléter la représentation. A Liège, le conseil a été élu par 24 cercles électoraux correspondant aux fonctions exercées (pastorale paroissiale, enseignement, etc.), 6 de ces cercles élaient deux représentants et 18 un seul. Le scrutin se faisait à deux tours, au premier tour, chaque cercle électoral élaient trois fois le nombre de membres nécessaires et au deuxième tour l'élection définitive portant sur la liste des candidats élus au premier tour. Le conseil est composé de 34 membres élus par l'ensemble, du clergé d'un aumônier étranger élu par ses pairs et de 3 religieux choisis par l'évêque sur une liste de candidats présentés par les religieux. A Namur, c'est en janvier 1968 que le conseil presbytéral a été installé. Il comprend 22 membres élus, 3 prêtres choisis par l'évêque pour assurer une meilleure représentation et 3 religieux choisis par l'évêque en raison de leur insertion dans la pastorale diocésaine.

15. A cette consultation 50 % du clergé répondit, 37 thèmes et 152 rubriques s'en détachèrent et 5 commissions furent organisées dans le sein du conseil presbytéral pour en commencer l'étude : foi, sacerdoce, formation permanente, travail et vie en équipe et prêtres âgés.

16. A Malines-Bruxelles il est typique de constater que les problèmes à long terme sont en fait écartés, probablement parce qu'ils semblent dépasser la compétence du conseil et ses possibilités d'étudier sérieusement les problèmes. Ce fut le cas d'une intervention d'un conseiller de la région bruxelloise concernant l'importance relative que l'Eglise belge donnerait à la défense de ses institutions scolaires et à la promotion humaine des marginaux, formant près de 15 % de notre population. A Namur, 3 commissions ont été constituées : la vie du prêtre, les ministères et les cadres et structures de la pastorale. A Liège trois commissions ont été créées : problèmes sacerdotaux, orientations missionnaires de la pastorale et prêtres dans l'enseignement. En outre trois groupes de travail provisoire ont été aussi institués, pour l'étude des statuts du conseil, pour la préparation de la réunion prosynodale et pour la constitution d'un organe des prêtres du diocèse.

Bonjour

cernant la communication au clergé. Les comptes rendus sont ou bien analytiques ou bien donnent un résumé très peu détaillé¹⁷.

b) *Le Conseil pastoral.*

La préparation du Conseil de pastorale se heurte à des difficultés concrètes très réelles. Le manque d'expérience, la difficulté de définir le corps électoral, le problème de la représentation, le mode d'élection et bien d'autres problèmes encore forment obstacle. Le diocèse de Tournai a institué un organe provisoire : la *Commission provisoire de pastorale*¹⁸. A Liège et à Namur, l'étude en fut confiée au conseil presbytéral provisoire dans le premier cas et au conseil presbytéral avec consultation de trois groupes de laïcs (à Namur, Arlon et Beauraing) dans le second. A Malines-Bruxelles, par contre, une consultation fut organisée portant sur les thèmes qui devraient faire l'objet du travail du conseil pastoral et sur le mode de représentation¹⁹.

Les mécanismes des élections sont divers, mais partout on a été sensible au problème de la représentation. C'est pour cela que des systèmes à première vue assez compliqués ont été institués. Seule l'expérience pourra dire comment ils fonctionnent²⁰. A Tournai et dans le Brabant wallon on est électeur dès l'âge de 16 ans, mais éligible seulement à partir de 18 ans.

On ne peut rien dire encore sur les sujets qui seront abordés. A Tournai cependant il est prévu que ce sera l'évêque qui convoquera le conseil, qui établira

17. *Malines-Bruxelles* publie un compte rendu analytique réservé aux prêtres exclusivement. Les interventions de l'évêque n'y sont pas rapportées, de même que les débats qui portent sur des cas personnels. *Liège* donne un compte rendu analytique aux seuls membres et suppléants et un résumé pour l'ensemble du clergé.

18. Cette commission fut nommée le 25 octobre 1966 et était composée de 35 membres nommés par l'évêque (dont 14 prêtres et 2 religieuses).

19. Les questions étaient les suivantes : 1. Quels sont les problèmes les plus importants qui se posent aujourd'hui aux hommes et aux chrétiens et que devrait faire la communauté chrétienne de notre diocèse pour y répondre ? 2. Comment assurer le caractère représentatif du Conseil de pastorale ? L'idée était de sensibiliser les chrétiens à ces problèmes et à l'organe de participation pastorale. Les réponses furent nombreuses, plus de 25 000, mais les résultats sont assez décevants quant au contenu (voir infra) et la méthode utilisée n'a permis qu'un dépouillement lent et difficile. Il ne s'agit en aucun cas d'une enquête qui aurait pu donner des résultats valables ni sur l'opinion réelle de l'ensemble du diocèse, ni sur l'importance relative des divers sujets. Mais il s'agit cependant d'un effort sérieux pour provoquer une opinion publique à l'intérieur du diocèse et entreprendre ainsi un dialogue avec ceux qui le désirent.

20. *Malines-Bruxelles* organise 4 sections du Conseil : Bruxelles français, Bruxelles flamand, Brabant flamand et Brabant wallon. Chaque section est libre d'organiser les élections comme elle le désire, mais dans le cadre d'une élection à deux degrés. La première démarche consiste à désigner des grands électeurs. Au Brabant flamand cela s'est fait par une consultation informelle de prêtres et laïcs, tandis qu'au Brabant wallon ce sont les fidèles qui désignent les grands électeurs. Dans cette dernière région environ 300 grands électeurs seront élus. Ils éliront à leur tour 46 membres définitifs. Ceux-ci coopteront 4 membres supplémentaires. Le vicaire général et ses 2 adjoints sont membres de droit. L'élection est organisée par paroisse. Chacune d'entre elles forme un comité organisateur pour assurer la diffusion des bulletins, leur récolte et leur dépouillement. Chaque électeur désigne un candidat grand électeur dans la catégorie socio-professionnelle à laquelle il appartient. Il y aura au moins un grand électeur par paroisse (un en plus pour toute tranche de 1 000 habitants au-dessus de 1 200) et 3 pour chaque catégorie à pouvoir (jeunes, étrangers, sala-

l'ordre du jour et présidera les débats. La consultation faite à Malines-Bruxelles donna par ordre d'importance les sujets suivants : information et formation des chrétiens ; problème du prêtre, mission de l'Église et problèmes socio-économiques et politiques (paix, développement, etc.). A Liège cependant, où le conseil fonctionne provisoirement, le désir a été dès le début de s'orienter sur le problème missionnaire. En fait, le premier problème abordé est celui de la restructuration pastorale du diocèse, ensemble avec celui de foi et jeunesse.

Il existe évidemment encore d'autres structures diocésaines²¹ que nous ne détaillons pas ici. Signalons cependant le *Conseil épiscopal* de Malines-Bruxelles formant l'équipe de travail de l'évêque et se réunissant chaque semaine. Ce conseil est formé des responsables ecclésiastiques des secteurs suivants : enseignement, religieuses, séminaires, formation continuée, finances, ensemble avec les vicaires généraux responsables des zones (Bruxelles, Brabant wallon, Brabant flamand) et leurs adjoints. Un conseil similaire existe dans les autres diocèses, mais selon des formules diverses et souvent plus restreintes. Le diocèse de Malines-Bruxelles dispose aussi d'un *Groupe d'études pastorales* constitué de sociologues, théologiens et responsables de la pastorale et chargé d'étudier les problèmes se posant au diocèse. Le Brabant wallon a formé son groupe propre également²².

riés, commerçants, pensionnés, etc. A Tournai le système est différent. Les électeurs sont priés de s'inscrire sur un registre électoral, confié aux paroisses. En même temps un appel a été fait à des candidats qui doivent se présenter volontairement (sauf pour les candidats du clergé qui seront élus par ce dernier). En mars 1969 les élections auront lieu. Les candidats doivent avoir 18 ans au moins et 76 ans au plus. Ce sont des commissions régionales (selon les régions indiquées plus haut) qui ont été chargées de l'organisation des élections. Le conseil définitif sera formé de 150 membres, dont 105 élus et 45 désignés par l'évêque. Une répartition par région et par catégorie a été prévue. (*Lettres Pastorales*, Tome X, (1968), n° 22, p. 373 à 380). C'est au début 1968 que le Conseil pastoral provisoire a été mis sur pied à Liège. Deux solutions avaient été proposées par le conseil presbytéral provisoire : un conseil de 120 membres ou un conseil de 35 membres. La seconde a été retenue comme plus apte à préparer une solution définitive. Les membres ont été désignés par l'évêque, après consultation des groupes organisés et de quelques personnalités. Il est composé de 15 représentants des mouvements apostoliques, 12 personnes ayant des engagements divers (université, monde ouvrier, etc.), 2 représentants des immigrés, 5 religieuses, 3 religieux, 7 prêtres diocésains, dont 3 désignés par le conseil presbytéral. Au moment où cet article est rédigé, Namur n'a pas encore pris d'option définitive.

21. Il s'agit, par exemple, de la réunion prosynodale ou la réunion annuelle des doyens. Dans chaque diocèse il y a aussi une commission diocésaine liturgique et un certain nombre d'autres commissions spécialisées. L'enseignement catholique et les œuvres charitables et médicales ont aussi leurs structures diocésaines, généralement sous la présidence d'un vicaire général. Dans certains diocèses il y a une commission financière comprenant des laïcs (Malines-Bruxelles) et un certain nombre d'autres organismes pour les séminaires, la formation continuée, les religieuses, etc.

22. Contrairement aux Pays-Bas, le recours à des spécialistes des sciences humaines n'est pas fort développé en Belgique, dans l'étape actuelle du développement ecclésial. Le GEP ne dispose pas des moyens nécessaires pour faire autre chose que de donner des avis. Le conseil presbytéral provisoire de Liège s'est adjoint un sociologue laïc pour avis également et le conseil urbain a fait appel à un spécialiste de la dynamique des groupes.

LE NIVEAU NATIONAL

La nouvelle structure de coordination est la *Conférence épiscopale*. Elle comprend tous les évêques de Belgique. Son bureau ou *Comité permanent* est constitué par les évêques résidentiels (quatre diocèses flamands, trois wallons et un bilingue). Le secrétariat permanent est assuré par un prêtre. Il y a douze commissions, deux vicariats et huit délégations²³.

Cependant sur le plan national, il faut aussi signaler d'autres organismes, plus anciens déjà : les *Conseils interdiocésains* composés des vicaires généraux responsables des secteurs spécialisés : Caritas Catolica, enseignement, etc., et le *Conseil d'administration du centre interdiocésain*. Les laïcs, de leur côté, ont formé trois organismes : le *Conseil général de l'apostolat des laïcs*, un évêque ayant été désigné pour établir la coordination avec la conférence épiscopale; la *Commission de recherche et des objectifs communs* et le *Conseil de la jeunesse catholique*.

LE NIVEAU INTERNATIONAL

Pour être complet, signalons enfin la tenue régulière d'une conférence européenne épiscopale, où des délégués des épiscopats se rencontrent. Une rencontre eut lieu en 1967 et une autre se prépare pour 1969.

II. L'esprit des structures postconciliaires

Après cette longue description des organes, une série de questions se posent.

La première est de savoir à quoi veut-on répondre en mettant ces conseils sur pied? Le Concile a fait prendre conscience du fonctionnement défectueux des institutions ecclésiales, non seulement sur le plan concret, mais aussi et surtout en fonction d'une nouvelle définition de l'Eglise. Les trois questions suivantes forment la toile de fond.

L'idée de la *participation des membres du Peuple de Dieu à la vie de l'Eglise* est une de celles qui apparaît le plus souvent dans les documents conciliaires, que ce soit *Lumen Gentium*, la constitution sur l'Eglise ou la constitution sur la Liturgie ou le décret sur l'Apostolat des laïcs. Elle a sans doute des racines sacramentelles profondes, mais elle doit aussi se traduire dans les structures concrètes de l'Eglise. D'où le Conseil pastoral qui, tout en restant consultatif, est un organe destiné

²³ Les 12 commissions sont les suivantes : commission doctrinale, enseignement catholique, séminaires, catéchèse, pastorale liturgique, apostolat des laïcs, techniques de diffusion, Caritas Catholica, religieux, œcuménisme, missions, Justice et Paix. Les deux vicariats sont celui aux Armées et celui pour les Étudiants étrangers. Enfin un évêque est délégué pour les secteurs suivants : Œuvre des Marins, pastorale des immigrants, apostolat des nomades, pastorale du tourisme, pastorale des vocations, pastorale du travail, aide sacerdotale à l'Amérique latine, secrétariat pour les non-croyants. En fait, dans les secteurs où fonctionnait déjà un Conseil interdiocésain, les Commissions épiscopales sont inexistantes et un évêque délégué a été désigné pour participer aux travaux des divers conseils interdiocésains déjà existants. Formellement donc, ce sont des commissions épiscopales qui existent (afin de respecter le parallélisme avec ce qui existe dans des pays où les évêques sont plus nombreux). En fait, on a conservé les structures qui fonctionnaient déjà.

à assurer une certaine participation. Peut-être est-ce trop timide encore et rien n'empêche que certains diocèses aillent plus loin en pensant déjà à une participation à la décision, au-delà du simple avis²⁴.

L'analyse des documents conciliaires montre qu'une *nouvelle conception de l'autorité* dans l'Église se dégage nettement. L'autorité exercée d'en haut par des décisions individuelles n'est plus le modèle proposé, ni accepté dans l'Église. Une première étape vers la transformation de ce modèle est proposée par la constitution des conseils. Il s'agit, non pas de prendre la décision, mais de la préparer. Le dossier est étudié par des organes consultatifs, laissant sans doute la décision elle-même au responsable, mais rendant l'exercice de son autorité toute différente. Il ne pourrait plus exercer une autorité véritable pendant longtemps s'il allait systématiquement à l'encontre des avis.

L'*information* est indispensable pour l'exercice de l'autorité dans les formes nouvelles. Les conseils sont destinés à informer l'évêque soit sur les questions qui intéressent directement le clergé, soit sur l'ensemble des questions concernant la pastorale. Cette information du bas vers le haut devrait trouver dans ces organes un canal d'expression. Il s'agit donc surtout d'améliorer les *communications* internes à l'institution. Sans doute la base est-elle censée être plus sensible aux besoins externes, c'est-à-dire du monde et donc transmettre aussi les informations de ce point de vue.

Voilà certainement l'esprit dans lequel les nouvelles structures ont été instituées. Qu'en est-il maintenant de leur réalisation en Belgique francophone?

III. Les réalisations et les risques

L'étude des réalisations révèle le sérieux avec lequel ces structures ont été organisées dans les diocèses belges francophones. Les études, les consultations et la réflexion n'ont pas manqué. Deux remarques peuvent être faites cependant. Tout d'abord, il est manifeste qu'on est parti d'une préoccupation institutionnelle, plutôt que des problèmes de l'évangélisation. Les indications du Concile et le *Motu Proprio Ecclesiae Sanctae* y portaient d'ailleurs. Le fait qu'une seule et même structure, même si elle était définie assez largement, était prévue pour l'ensemble du monde, ne laissait que peu de latitude dans la conception fondamentale. Or la préoccupation principale a été de répondre adéquatement aux indications romaines.

Cela se manifeste dans l'ensemble de la réalisation des conseils : les structures partent et suivent celles de l'église hiérarchique. Elles rencontrent difficilement les organismes d'apostolat laïc. Dans certains diocèses le contrôle de l'évêque est

24 La désaffection vis-à-vis de tels organes sera très rapide si les responsables ecclésiastiques n'acceptent pas en fait le jeu d'une corresponsabilité réelle. Il suffit de voir la réaction des membres de la Commission pontificale pour la régulation des naissances après *Humanae Vitae*.

fortement institutionnalisé. Les sujets traités risquent de s'enliser dans des questions purement internes. Le secret de certaines délibérations, compréhensible pour des sujets qui concernent des personnes, mais pas pour les autres, est imposé dans plusieurs conseils. En un mot, et bien que plusieurs essayent de dépasser cette perspective, les nouvelles structures ont été conçues essentiellement dans le cadre d'une réforme intérieure à l'Église sans grande relation avec les problèmes de la société ambiante.

Par ailleurs, les mécanismes mis en place sont complexes. Les systèmes électoraux sont divers. La représentation du laïcat est bien difficile à assurer et l'on ne voit pas clair dans la place respective des représentants du « Peuple de Dieu », du laïcat organisé, des experts en certains domaines et des responsables des décisions et de l'exécution. Les liaisons avec les organismes existants, sur un plan diocésain ou régional et en particulier ceux de l'apostolat laïc ou ceux résultant des missions régionales, sont délicates.

Le risque fondamental peut se formuler en une proposition : aménager l'institution, au lieu de trouver dans le monde contemporain une nouvelle relation entre foi et institution. Or tout renforcement de l'organisation, quel qu'il soit, signifie toujours une stabilisation. On désire institutionnaliser des relations (entre l'évêque et ses prêtres ou entre les responsables de la pastorale et les membres de la communauté ecclésiale). La valeur à la base est

fondamentale, mais les modalités d'institutionnalisation risquent de détruire l'idée, ou sa référence au but de l'Église : l'évangélisation du monde. D'où une série de dangers concrets.

Le premier d'entre eux est ce qu'on pourrait appeler l'*ecclésiastisme*. Le résultat ne serait qu'une restructuration de l'institution traditionnelle, avec en conséquence son renforcement, sans que pour autant les vrais problèmes de l'évangélisation ne puissent y pénétrer. Même les mécanismes d'élections tels qu'ils sont prévus, dans le but de rencontrer les diverses couches de population, risquent de donner une place prépondérante à des laïcs « cléricalisés ». Il sera intéressant de voir, par exemple, qui se sera présenté comme candidat dans le diocèse de Tournai. Mais il y a d'autres aspects aussi. Le secrétaire du Conseil pastoral de Malines-Bruxelles sera nommé par l'évêque. L'ordre du jour du conseil presbytéral de Tournai est rédigé par l'évêque. Il en est de même pour celui du conseil pastoral dans le diocèse de Namur. La présidence des commissions du conseil de pastorale de Tournai sera assurée par des prêtres. Tout cela n'est pas le fruit d'une mauvaise volonté, au contraire, mais risque bien d'aboutir à un désintéressement des meilleurs. Déjà le conseil presbytéral de Malines-Bruxelles fait l'objet de critiques sévères de la part d'un certain nombre de conseillers.

Il serait bon de profiter de l'expérience des églises protestantes. Plusieurs d'entre elles souffrent du repliement des com-

munautés ecclésiales sur elles-mêmes et d'une sclérose pénible des organes de participation. N'oublions pas qu'elles ont une réforme d'avance sur nous. Bref, les nouvelles structures risquent de devenir des organes de légitimation des décisions de l'autorité et de sécurisation des chrétiens traditionnels, sans apporter dans l'institution l'air frais d'une saine contestation.

Le deuxième risque est celui, surtout dans notre pays, d'une *asphyxie institutionnelle*. Les organes si nombreux dont nous avons fait état risquent de chevaucher, de se trouver en concurrence et dans leur parallélisme, d'arriver à une paralysie généralisée. Ce n'est pas un risque imaginaire. Il y a d'abord la superposition des organes de coordination à un échelon supérieur. Qu'on prenne l'exemple de la zone de Bruxelles dans le diocèse de Malines-Bruxelles. Il y aura deux conseils pastoraux, un français et un flamand. Chacun aura son bureau. Outre cela il est prévu d'assurer une coordination entre les deux conseils, formée de dix personnes élues par chacun d'entre eux. Comme Bruxelles ne forme pas un diocèse propre, il faut aussi une délégation au « vrai » conseil pastoral qui est diocésain. Enfin, il faudra un jour créer une liaison entre les conseils pastoraux des divers diocèses francophones, comme les diocèses flamands sont en train de le prévoir. Imagine-t-on un laïc, ayant une profession normale, capable d'assurer ne fut-ce qu'une partie de ces liaisons ?

Par ailleurs les conflits entre les diverses

structures ne sont pas imaginaires non plus. Déjà on a connu dans le temps, et c'est bien normal, des conflits de compétence entre le vicariat de Bruxelles, par exemple, et l'assemblée des doyens de cette ville. Mais qu'en sera-t-il entre la conférence prosynodale et le conseil presbytéral, entre les organismes de pastorale d'ensemble dans le diocèse de Tournai et les nouveaux conseils ? A Liège, le conseil presbytéral et le conseil pastoral (tous les deux provisoires) ont constaté qu'ils traitaient au même moment du même sujet. Les organes d'apostolat laïc manifestent leur inquiétude devant les structures nouvelles.

Le danger d'une bureaucratie exagérée n'est pas à exclure non plus. Pense-t-on au nombre de secrétariats, de liaisons, de réunions et de rapports que tout cela va signifier. Une certaine bureaucratie est indispensable pour le bon fonctionnement d'une institution dans le monde contemporain, mais il faut pouvoir s'arrêter à temps.

Enfin, ces structures nouvelles pourraient aussi provoquer un *arrêt des processus d'innovation*. On a vu dans des pays voisins comment la démocratie formelle pouvait être utilisée pour arrêter le mouvement. Les majorités conformistes sont le meilleur moyen de bloquer les minorités créatrices. Sous prétexte que la majorité d'un conseil pastoral a donné son opinion, tout effort de renouveau pourrait être arrêté, si d'autres mécanismes ne sont pas prévus à cet effet.

De toute façon l'ensemble de ces risques

pourrait aboutir à un désintéressement généralisé vis à vis des nouvelles structures ecclésiales, qui tomberaient alors rapidement en désuétude, tandis qu'ailleurs vivrait « une église souterraine ».

IV. Perspectives d'avenir

On pourrait croire que la description donnée et le jugement porté sur les risques devraient mener à des perspectives fort négatives. Cependant les nouvelles structures post-conciliaires pourraient avoir une fonction constructive, à condition de se concevoir comme des *organes de transition* vers une transformation institutionnelle beaucoup plus radicale. Leur fonction serait donc critique. Elles feraient l'inventaire et reverraient les structures actuellement superposées, en montrant notamment leur peu de rationalité. En outre, les deux conseils presbytéral et pastoral pourraient aussi servir à poser le problème d'une révision des engagements institutionnels de l'Église belge dans les secteurs temporels et dans le monde. Une telle fonction critique ne pourrait être efficace qu'à condition de s'appuyer sur une opinion publique réelle. Ce sera un des moyens d'ailleurs d'éviter l'arrêt des processus d'innovation. Par conséquent, si les conseils devaient fonctionner essentiellement à huis clos, ils seraient probablement inefficaces. Enfin, pour qu'ils puissent servir d'organes de transition, il faudrait sans doute leur fixer une période de cinq ans, après quoi il serait procédé à une révision complète.

On ne voit pas comment on pourrait rencontrer positivement cette étape de la vie ecclésiale, sans des *recherches* systématiques. Celles-ci devraient porter sur deux problèmes : le fonctionnement des structures ecclésiales actuelles d'une part et la relation entre foi et institution d'autre part. Nous assistons en effet, à un double phénomène, presque contradictoire. Au moment où l'institutionnalisation actuelle de la vie de foi est en pleine crise et fait l'objet d'une désaffection croissante et accélérée, la réponse semble être une organisation plus complexe encore de l'institution. Ne se trouve-t-on pas devant une impasse ?

La question des structures devrait être abordée en toute liberté. Les conseils pastoraux diocésains rencontrent-ils une vraie dimension ? N'est-ce pas calquer la vie sur l'organisation ecclésiastique actuelle ? Pourra-t-on poser les problèmes fondamentaux de l'église en Wallonie et à Bruxelles. Ne faudrait-il pas plutôt penser à organiser un seul conseil qui pourrait alors aborder les problèmes spécifiques et réels du mode d'insertion de l'église dans cette partie du pays. Les structures de l'apostolat des laïcs se sont organisées de cette façon. On aurait alors dans le pays deux conseils, un flamand et un francophone et chacun pourrait répondre à ses problèmes spécifiques.

Par ailleurs, les diocèses ne correspondent pas non plus aux besoins de la pastorale actuelle. Ne devraient-ils pas être plus nombreux et coïncider, du moins en partie,

avec les zones de pastorale qui se créent spontanément au départ d'ensembles socio-géographiques. Les grandes zones urbaines, telles que Bruxelles et Charleroi en sont des exemples flagrants, mais d'autres pourraient être fournis. Une multiplication des diocèses devrait sans doute aller de pair avec la mise en commun d'un certain nombre de fonctions administratives ou de services.

Ce ne sont que des suggestions pouvant servir d'hypothèse aux recherches et à la réflexion sur les structures nouvelles. Il vaut mieux y penser maintenant que d'attendre la désintégration ou la paralysie institutionnelle, sans quoi il est bien certain que la foi ne trouvera pas son expression dans l'institution ecclésiale telle que nous la concevons.

la rose des vents

Ubu-Amiral

(farce triste, en trois actes et nombreux tableaux)

PREMIER ACTE

Mai

Le peuple : Le pain, le pouvoir,
le pain, le pouvoir,
le pain, le pouvoir,
etc.

Gobseck : C'est cher!

Fesse-Mathieu . Très cher!

L'Amiral . On ne peut à la fois résister sur
le pouvoir et sur le pain. Cédez le pain.

Gobseck . Vous ruinez l'économie

Fesse-Mathieu . .. nationale!

L'Amiral Cédez le pain, vous dit-il¹. Ils en
oublieront le pouvoir!

Gobseck : Mais

L'Amiral : Préférez-vous qu'ils prennent le
pouvoir? Ils prendraient le pain par surcroît,
Cornegidouille! Tandis qu'avec le pouvoir,
nous reprenons le pain quand nous voulons.
Donner et reprendre, par sa gidouille il n'y
a que cela!

Gobseck (*bas*) . Ce n'est pas bête du tout.

Fesse-Mathieu (*haut*) Vous êtes le plus mau-
vais de nous tous!

L'Amiral . Chut!

Fesse-Mathieu Si, si, j'insiste

Gobseck Quel dommage que vous ne soyez
pas des nôtres.

L'Amiral . Vous pensez? (*à part soi*) J'y
songerai.

Le Peuple . Le pain, le pouvoir,
etc.

L'Amiral Il vous donne la brioche, et la
participation, et la trucalisation, et la régiona-
lisation, et la démécancisation

Un colonel . La démécancisation?

L'Amiral : oh pardon! La participation, la
trucalisation et la régionalisation!

Le Peuple L'Amiral est trop bon. Nous
votons pour lui!

Le Premier mouve de Curville : La partici-
pation? Que diront les possédants?

L'Amiral . Des possédants? Mouve! Il n'y a
plus de possédants. Il n'y a plus que des
possédés! L'avez-vous vu les mettre tous
dans sa poche? Participation, trucalisation,
et régionalisation!

Autre mouve. Régionalisation? Y pensez-vous,
mon Amiral? C'est la fin de la Gidouillance!
Tout ficherait le camp!

L'Amiral . Idiot! Que du contraire. Le voyez-
vous attirer le Franc d'Amérique, le Crétacé
jurassique, le Val d'Aoste et les provinces-
désunies-wallonnes? Le moindre de ces can-
tons opprimés est plus libre d'allure que
chacune de nos provinces! Régionalisons
donc — et laissons-les venir

Le mouve Cependant

L'Amiral . Le croc à phynances, cher, le croc
à phynances! Y avez-vous songé? Sa main
droite ignore ce que fait sa gauche. Donner
et reprendre, par sa gidouille, il n'y a que
cela!

1. L'Amiral se désigne toujours par la troisième
personne du singulier.

DEUXIÈME ACTE

Chez Gobseck

Gobseck : Ma servante mange trop de brioche ces temps-ci. Elle engraisse!

Fesse-Mathieu : Mes ouvriers ont l'air trop riche. Ils ne me remercient plus quand je les paie.

Gobseck : A peine sont-ils nourris qu'ils pensent plus loin que le bout de leur assiette.

Fesse-Mathieu : A ce train, ils finiront par attaquer la société de consommation!

Gobseck : Y pensez-vous? Ces gens-là, ça ne songe qu'à consommer!

Fesse-Mathieu : Je ne dis pas... mais s'ils voulaient consommer autrement... ou autre chose je ne sais pas moi! Imaginez-vous la contestation? Que deviendrons-nous Gobseck?

Gobseck : Les servantes sont plus belles quand elles sont maigres...! Tout cela est très inquiétant!

Fesse-Mathieu : Vous verrez : demain, elles voudront aller à l'université!

Gobseck (*horriifié*) : Mais c'est la dévaluation!

Fesse-Mathieu : A qui le dites-vous? Le Gidouillanc n'y résistera pas!

Gobseck : En Helvétie!

Fesse-Mathieu : En Helvétie!

Chœur : J'aime le son, j'aime le son,

J'aime le son du fifrelin,

J'aime le son, j'aime le son,

Nos gidouillancs au banquier helvétique!

Chez l'Amiral

L'Amiral : Mouve, les caisses sont à moitié vides!

Le Premier mouve de Curville : A moitié pleines, mon Amiral! Le reste est en Helvétie.

L'Amiral : En Helvétie? Les ingrats! Il a

trop aimé le peuple. On augmente leurs salaires, ils font leur pelote, et, cornegidouille! placent leurs capitaux à l'étranger! Décidément les prolétaires n'ont pas de patrie!

1^{er} mouve (*timidement*) : Gobseck et Fesse-Mathieu aussi, mon Amiral.

L'Amiral : Par sa gidouille! Eux aussi?

1^{er} mouve : Hélas!

L'Amiral : Trahi par les siens! Tout le bel argent qu'il leur avait confié pour le faire fructifier! C'est un détournement! Qu'on les saisisse, qu'on les étriepe, qu'on les... ah ça, passez-moi le croc à phynances!

1^{er} mouve : Ils se saisiraient du reste avant. !

Gobseck (*entrouvrant la porte*) : On peut entrer? Nous passions et voilà tout à coup que j'entends des voix...

L'Amiral (*sarcastique*) : Vous aussi?

Fesse-Mathieu (*détaché*) : Ah! tout irait tellement mieux sans participation, sans truca-lisation ni régionalisation! Si vous saviez.

Gobseck : Tiens on m'appelle. Tu viens. Fesse-Mathieu? Au revoir, messieurs!

Fesse-Mathieu : A bientôt, mon Amiral.

L'Amiral : Cornegidouille, des menaces? Ils se fichent de lui! Comment osent-ils?

1^{er} mouve : Désintéressez-les. Nous nous rattraperons sur

L'Amiral : L. Les obscurs, les sans-grade! Curville, vous êtes génial.

1^{er} mouve (*modeste*) : Non, non.

L'Amiral : Vous avez raison.

1^{er} mouve : Euh

L'Amiral : Faites donner la radio et la télé : ce sera la faute des Helvétiques, des Souabes, des Huns, que sait-il, lui! Vous connaissez la musique. D'ailleurs ils sont trop riches, et il les a battus il y a cinquante ans!

1^{er} mouve : Comme en mai, donc

L'Amiral Vous l'avez compris. Comment faites-vous ?

1^{er} mouve (*interloqué*) Je ne sais pas, moi

L'Amiral Ça ne fait rien. Convoquez encore le conseil des mouves et préparez le croc à phynances ! A tout hasard !

TROISIÈME ACTE

Au conseil des mouves

L'Amiral . Messieurs, les caisses sont vides. Qu'en pensez-vous ?

Chœur : Euh. .

L'Amiral : Honneur aux jeunes

Sous-mouve d'État, fraîchement émoulu (*rougissant*) Monsieur le président, je

L'Amiral : Cornegidouille ! Vous donne-t-il du banquier ? Pensez-vous sa dignité de président inférieure à celle d'amiral ?

Le sous-mouve : Pardon, je croyais .

L'Amiral Il ne faut pas croire. Vous êtes nommé huissier !

L'ex-sous-mouve (*blême*) . Merci mon Amiral.

L'Amiral (*mezzo voce*) . Le veau ! (*Haut*) Cruel dilemme dévaluera-t-il ou dévaluera-t-y pas ?

Un mouve : 50 % et vous faites sauter la baraque. L'Amerloque en perd toutes ses dents !

L'Amiral Hé, hé !

Autre mouve Je suis d'avis de différer, la succession d'Amerloque pourrait se solder à notre avantage .

L'Amiral Hé, hé ! Qui a encore un avis ? Personne ? Merci de vos conseils, il y réfléchira. D'ici là il déclare le conseil clos.

Dormez bien, Messieurs, vous aurez de ses nouvelles par la radio Venez-vous, Curville ?

Les mouves (*sortants*) On dévalue, on dévalue, youpie !

Journalistes (*notant*) . On dévalue.

Chez l'Amiral

L'Amiral . Curville, dites-lui, de vous à lui, qu'en pensez-vous ?

Le 1^{er} mouve Je sais. D'une part, la dévaluation

L'Amiral Vous savez trancher vous, Curville, c'est comme ça qu'il vous aime !

1^{er} mouve : D'autre part, la dévaluation

L'Amiral Merci de vos conseils ; il ne dévalue pas Dormez bien, vous aurez de ses nouvelles par la radio

Le 1^{er} mouve Vous êtes trop bon ! Merci mon Amiral !

L'Amiral . Un mot encore il lui faudra bien parler de Gobseck et Fesse-Mathieu Ils ont spéculé ces gens-là à la fin ! N'en parlant pas, il serait accusé de mauvaise foi, de parti pris... !

1^{er} mouve Une ligne, pas plus !

L'Amiral . Pourquoi donc ?

1^{er} mouve Ils spéculeraient !

L'Amiral Par sa gidouille, vous vous y connaissez petit fûté ! Allez.

A la radio

L'Amiral . Gidouillançaises, Gidouillançais !

L'Amiral ne dévalue pas ! Le Gidouillanc vivra ! Ainsi en a-t-il décidé avec ses mouves !

Mais vous avez trop crié et bâfré de bon pain ! que d'exhibitions, que de bombances, que de fredaines ! Cornegidouille, vous effrayâtes Gobseck et Fesse-Mathieu ! N'avez-vous point honte ?

Allons, c'est promis, il se sacrifie. Il se saisit de son croc et vous fait rendre gorge C'est juré ! La brioche fera retour à Gobseck — vous lui devez bien ça. L'Amiral touchera son tantième au passage, ne le remerciez pas Et maintenant au travail ! Votre verre

est vide, mais, par sa gidouille, il boit dans
votre verre! Vous êtes exemplaires!
Le Peuple · Régionalisation? Trucalisation?
Participation?
L'Amiral Chut! plus tard .
Le Peuple Qu'il est grand, qu'il est fort!
On votera pour lui!
Le monde Il n'a dit mot des Helvétiens, et
des Souabes et des Huns Qu'il est magna-
nime!
Gobseck : Dévaluation ou pas, la brioche
nous revient Fort bien!
Fesse-Mathieu · Votre servante maigrira Lui
laissez-vous les miettes de votre table?
Gobseck . Parbleu! Dans la famille, on est
patron social de père en fils!

V G

Israel a sa bombe atomique

Les possibilités d'accession d'Israel au rang
de puissance atomique sont l'un des thèmes
de réflexion favoris des diplomates et des
experts qui s'intéressent à cette partie du
monde. Elles gênent également fort le prési-
dent Nasser qui n'a pas caché qu'il y verrait
pour sa part un véritable casus belli

On n'a cependant pas prêté assez attention
à ce bombardement de représailles effectué,
par des moyens « classiques » sur des instal-
lations situées un peu au Nord du grand barrage
d'Assouan. L'U.R.S.S. ne s'y est pas trompée
qui y a vu immédiatement un avertissement
destiné à montrer à Nasser qu'Assouan, orgueil
de son régime, n'était pas invulnérable. Ne
touchez pas à Assouan, prévient Moscou.

De fait, on peut penser que quelques bom-
bardiers, munis d'un armement classique et
envoyés sur le grand barrage feraient autant
de dégâts qu'une bombe atomique

Les Israéliens ont déjà, depuis belle lurette,
leur arme absolue

A. Cool

M. Auguste Cool — que l'on appelle fami-
lièrement Gust Cool —, atteint par la limite
d'âge, cesse à la fin de cette année sa fonction
de Président de la Confédération des Syndicats
Chrétiens Il ne cessera pas pour autant d'exer-
cer les nombreux mandats qu'il remplit sur
la scène nationale et au plan international On
le reverra encore, et c'est heureux, à la Confé-
dération internationale des syndicats chrétiens,
devenue depuis peu la Confédération mondiale
du Travail, au Comité économique et social
de la Communauté Économique Européenne
et dans bien d'autres organismes L'homme
déborde encore de trop de vitalité pour
renoncer complètement à toute activité.

Il y aurait beaucoup à dire sur la carrière
de cet homme qui a joué et joue encore des
rôles si importants tant dans notre pays qu'au-
delà de nos étroites frontières. Il était secré-
taire général de la C.S.C. lorsque Henri Pau-
wels, au départ d'une mission aux États-Unis,
périt dans un accident d'avion. Combien ces
deux hommes étaient différents, l'un, l'ancien,
un ardent wallon, assez proche de ses amis
démocrates chrétiens Marc Sangnier et d'autres
du Sillon, idéaliste, supportant mal les con-
fusions entre la politique et la religion, l'autre,
le nouveau, un flamand énergique, volon-
taire, réaliste, les pieds bien sur terre, s'embar-
rassant peu d'idéologie, chrétien convaincu.
Devenu président de la Confédération des
Syndicats chrétiens, G. Cool se consacra tout
d'abord à donner des structures sociales à son
mouvement, et à renforcer des effectifs. Les
résultats sont là, combien élogieux.

Il y avait, en 1952, 638.491 syndiqués socialistes (F.G.T.B.) et 553 814 syndiqués chrétiens (C.S.C.) En 1957, la F.G.T.B. comptait 707 000 membres et la C.S.C. 685 000. Depuis le mouvement ascendant s'est poursuivi, et la C.S.C. compte aujourd'hui environ 900.000 membres, dépassant les effectifs de la F.G.T.B. M. Cool est trop réaliste pour ne pas savoir que cette répartition des effectifs dissimule, malgré tout, une pénétration inégale : la F.G.T.B. reste la plus puissante dans les grands centres ouvriers (le Borinage, Liège, le Centre, Anvers, etc.) et dans les secteurs-clés de l'économie (charbonnage, sidérurgie, gaz, électricité, etc.) Tandis que la C.S.C. est forte surtout dans les secteurs comme l'industrie textile, le bois et le bâtiment, où les moyennes entreprises sont les plus nombreuses. Il faut constater cependant les gains que fait la C.S.C. dans les centres autrefois les plus rouges et dans les grandes industries. Cela, c'est l'œuvre des Centrales professionnelles affiliées à la C.S.C. et des militants ouvriers qui, du haut en bas de l'échelle syndicale, se consacrent à une tâche difficile, ingrate de gagner des adhérents à leur mouvement. Et on ne peut sousestimer l'action d'un homme comme Louis Dereau, secrétaire général de la C.S.C. depuis le jour où G. Cool a accédé à la présidence. Louis Dereau, ancien ouvrier, militant de premier ordre, wallon cent pour cent ne peut être oublié dans les hommages rendus à ceux qui ont fait de la C.S.C. ce qu'elle est aujourd'hui. Le mouvement syndical n'est pas le fait d'un seul homme, c'est l'œuvre collective d'un nombre indéterminé de dirigeants, de militants, de propagandistes, auxquels le Président et le bureau de la C.S.C. donnent l'impulsion.

Ceci dit qui devait être dit, on ne peut

contester la puissance de travail et l'efficacité d'un homme comme G. Cool. Il a compris tout à la fois l'influence du syndicalisme comme groupe de pression et ses limites. Son influence qui apparaît presque quotidiennement dans les démarches qu'entreprennent les syndicats auprès des pouvoirs publics, dans les négociations qu'ils mènent avec leurs partenaires patronaux dans les revendications qu'ils font valoir. Influence renforcée par les services permanents organisés par le syndicat : service d'information, de documentation, d'étude, qui fournissent aux négociateurs les renseignements susceptibles d'appuyer, de justifier leurs revendications. Il faut pénétrer dans les organes permanents des syndicats pour mieux déceler leurs puissances.

Mais cette puissance reste limitée malgré tout, par les structures capitalistes de l'économie, qui font que le travailleur est bien moins informé que l'actionnaire de la marche de son entreprise. C'est pourquoi, au cours des dernières années, M. Cool, dans ses nombreux discours, a mis l'accent sur la nécessaire réforme de l'entreprise, sur la participation ouvrière, et sur un certain contrôle de la marche de l'entreprise. Les conseils d'entreprise auraient pu être les premiers éléments, ou les premiers instruments de cette réforme. Est-ce que nous nous trompons en constatant que, dans ses interventions, G. Cool parle peu des conseils d'entreprise comme s'il avait été profondément déçu par le peu de résultat qu'ils ont donné ?

On a parfois reproché à M. Cool de ne pas avoir accueilli, comme ils auraient dû l'être, les « intellectuels », issus des milieux bourgeois, mais sincèrement désireux de collaborer à la promotion des travailleurs. C'est peut-être par un réflexe de méfiance d'un authentique

ouvrier à l'égard de ces « transfuges » de la bourgeoisie, et par crainte de les voir prétendre à des postes ou à des fonctions où ils auraient éclipsé les militants ouvriers ? C'est peut-être plus simplement parce que ces candidats aspirant à la promotion ouvrière étaient très peu nombreux ou pas assez modestes pour accepter une sorte de noviciat ou de stage à des postes moins apparents ?

G. Cool quitte la présidence de la C.S.C. Et son dernier discours, comme président, aura été pour commenter, au dernier congrès général qu'il a présidé un rapport intitulé : « Responsable de l'avenir ». C'est vers l'avenir qu'il tourne ses regards, au moment où se termine un mandat qu'il a détenu avec tant d'autorité. Il aurait pu remuer ses souvenirs, rappeler ce qu'était la C.S.C. au moment où il y fit ses premières armes, et convier les « Jeunes » à ne pas oublier les leçons de ce passé. Peut-être écrira-t-il un jour ses mémoires et nous donnera-t-il quelques informations inédites sur ses interventions à des moments cruciaux de notre histoire, car cet homme, ce syndicaliste, fût à sa manière, un homme d'État qui, avec quelques autres grands personnages de ce Royaume, jouèrent un rôle, encore mal connu dans les coulisses de la politique. Mais G. Cool est un tribun, et un militant, il n'est pas écrivain et, le fut-il même, il n'aura guère le temps de se consacrer à ses mémoires. Il nous donne une grande et noble leçon en nous conviant à construire l'avenir.

M. L.

L'enfant propriétaire

C'est mon pinceau, ce sont mes couleurs, dit Anne, quatre ans, à Philippe, un an et demi

Et ainsi de suite, depuis un an déjà. Comment

le sens de la propriété vient-il aux enfants ? Aucune école à incriminer. Leurs disons-nous, nous disons-nous sans cesse . « c'est à moi, c'est à toi »

Je ne le crois pas — du moins j'espère. Mais il y a — Aie ! vont-ils les déchirer ? —, à défaut du « ne touchez pas aux livres de papa », cet « on ne joue pas avec les livres » qui, apparemment, ne s'applique qu'aux enfants. Ce sont donc les livres des Grands ?

Pour l'enfant qui découvre ainsi le fameux « c'est à moi » tout en constituant peu à peu son domaine particulier, « c'est à moi » n'implique qu'indirectement la possession. La connotation est d'interdiction — et de là vient ce souci jaloux des objets dont l'on n'a momentanément pas l'usage. Rien n'est plus étranger à l'enfant que l'idée de partage ou de propriété non strictement individuelle. Aux sources du sentiment de propriété, on trouve d'abord l'opposition des catégories quasi-religieuses du permis et de l'interdit, et l'on sait combien celles-ci, moins encore que les biens matériels se prêtent peu au partage et au compromis.

Ce propriétaire de bois immenses et non clôturés qui, à chaque allée, dresse un panneau « propriété privée » se souvient-il du petit enfant qu'il a été, lorsqu'il manifeste aussi crûment que la propriété est exclusive avant d'être possessive, se réfère au creux avant de renvoyer au plein ?

V. G.

Un conseil pastoral contesté

Le diocèse de Malines-Bruxelles a procédé avec une prudente lenteur à la mise sur pied de ses conseils pastoraux, pour les trois régions qui le composent. Une enquête à laquelle environ 30 000 personnes ont répondu, soit

à titre individuel, soit en équipe, a précédé les décisions des autorités diocésaines.

Pour le vicariat du Brabant wallon, l'élection des membres du conseil s'est faite en deux temps. En novembre, les paroissiens ont désigné les grands électeurs et ces derniers ont choisi les membres du conseil.

Pour le vicariat de Bruxelles, dont la juridiction ne s'étend que sur les dix-neuf communes de l'agglomération, les élections se dérouleront au début de l'année 1969. Nous ne savons pas encore sous quelle forme.

Pour le Brabant flamand, l'évêché a présenté une liste de candidats aux suffrages des fidèles, à la suite de quoi, un Comité d'action intercommunautaire s'est créé qui a envoyé au Cardinal, la motion suivante.

Les chrétiens soussignés, conscients d'exprimer l'opinion des communautés auxquelles ils appartiennent, à savoir : Alseberg, Beauval, Dilbeek, Grimbergen, Itterbeek, Kraainem, Rhode-Sainte-Genèse, Sterrebeek, Strombeek, Wemmel et Wemmelbeek-Oppem, marquent leur étonnement et leur peine de constater, à l'occasion des élections pour le Conseil pastoral, étant donné qu'il n'y a aucun candidat éligible francophone qui les représente, qu'il n'est tenu aucun compte des importantes collectivités francophones qui existent dans leurs paroisses respectives;

rejetent dans l'immédiat la représentativité de la communauté chrétienne totale aux élections des 23 et 24 novembre 1968,

exigent l'annulation de ces élections,

forment toutes les craintes pour l'avenir, d'autant plus que les facilités sont déjà supprimées dans certaines paroisses des communes à facilités;

expriment, à cette occasion, leur peine profonde d'être laissés pour compte, dans de nombreux cas, lors des liturgies paroissiales, de devoir dissocier,

lorsqu'ils jouissent d'un lieu privé de culte, la célébration eucharistique de l'administration des autres sacrements, ce qui est incontestablement aberrant dans une pastorale bien comprise;

constatent déjà de la part des chrétiens francophones une désaffection progressive vis-à-vis d'une église qui les ignore,

s'appuyant sur les articles 16, § 5, 18, § 1, 23, § 1 et 3, et 24 du décret « Christus Dominus » du Concile Vatican II

estiment cette situation scandaleuse et ne concordant aucunement avec ces dits décrets,

exigent en conséquence que soit reconnu leur droit à une pastorale qui les connaisse et leur permette l'expression de leur vie chrétienne dans la liturgie et l'administration des sacrements dans leur totalité et que, pour ce faire, soit instauré un « vicariat épiscopal » particulier, que ce soit dans l'une ou l'autre région linguistique, ayant en même temps dans ses attributions l'organisation de la pastorale d'été dans les régions touristiques,

sont convaincus que c'est la seule façon de respecter la langue et la sensibilité de chacun dans un esprit de concorde chrétienne;

se réservent le droit d'une action concertée de toutes les communautés francophones lésées dans leurs droits, en cas de rejet des présentes propositions.

Ces faits soulèvent deux questions

La première concerne le mode d'élection qui a été choisi pour le Brabant flamand. Est-il normal, si l'on veut organiser une représentation effective de la communauté, que l'autorité sélectionne elle-même les candidats?

La seconde porte sur le sort qui est fait aux groupes francophones établis dans des communes qu'une décision politique a décrétées dorénavant unilingues flamandes. La pastorale doit-elle s'organiser en suivant servi-

lement le régime administratif? Les catholiques flamands ont, non sans raisons, mené campagne il n'y a guère contre les compromissions de la Hiérarchie avec l' « establishment ». Les évêques ont, depuis, essayé de se dédouaner en donnant des gages au nouvel establishment, l'establishment flamand. Cela ne fait finalement l'affaire d'aucun catholique, car ce que l'on demande, ce n'est pas de sauvegarder l'Église établie, mais que l'Église redevienne pour tous — Flamands et francophones — un signe, le signe de l'amour de Jésus-Christ.

Un prêté pour un rendu

MM. Lindemans, Chabert, De Keersmaecker, Henckens, De Vlies et Devos, tous parlementaires CVP, certains élus sous les couleurs de M. Vanden Boeynants, demandent que le Conseil Économique Brabançon comprenne 28 représentants des arrondissements de Nivelles, Louvain et Hal-Vilvorde et 28 de l'arrondissement de Bruxelles, dont moitié de Flamands. Les projets gouvernementaux ne prévoient pas cette dernière parité — qui n'est instituée que dans le domaine culturel — et accordent 32 représentants à Bruxelles contre 24 au reste de la province.

M. Vanden Boeynants propose, lui aussi, des amendements au projet de décentralisation économique, estimant qu'il entraîne la mise sous tutelle de l'agglomération bruxelloise, les compétences du C.E.B. étant extrêmement floues.

L'ancien premier ministre n'annonce cependant aucun amendement à ses déclarations pré-électorales selon lesquelles les candidats flamands et francophones de son cartel étaient

d'accord sur les grandes lignes de la politique à mettre en œuvre dans la capitale.

M. Vanden Boeynants a-t-il moins d'influence sur ses anciens co-listiers que sur M. De Saeger, qui, par la grâce d'une simple visite (?), annonce la remise à l'étude du tracé du ring de Bruxelles. Ce nouvel examen avait été demandé par diverses personnalités. Tout est arrêté, leur répondait-on, il n'est pas possible de revenir en arrière, cela coûterait trop cher. Voulait-on simplement reculer assez longtemps l'éclosion de la fleur pour permettre à qui l'on sait de la piquer à son chapeau?

Les élections communales, après tout, ne sont plus très éloignées.

T

Malaise dans les séminaires

La vie de l'Église post-conciliaire dépendra grandement du type et de la qualité des prêtres qu'elle saura se donner. Cette conviction, nous l'exprimions déjà dans la revue l'an passé, au moment de la création du séminaire Cardinal Cardijn à Jumet. Non pas que nous fassions dépendre tout le dynamisme ecclésial du seul groupe des clercs. Mais il est bien évident que la sensibilité et le comportement des prêtres, leur capacité d'éclairer l'existence et les entreprises humaines à partir de la foi marqueront profondément la vie de l'Église et conditionneront les développements du dernier concile. C'est pourquoi nous nous réjouissons de voir l'Église de Belgique s'attaquer à cette importante question dans la ligne du décret sur la formation des prêtres qui reflète assez bien la logique profonde d'ouverture au monde manifestée au concile.

Il est sans doute un peu tôt pour faire un bilan de l'aggiornamento des séminaires. Il apparaît en effet que cette entreprise sera

nécessairement longue et devra rester permanente, si du moins on s'accorde pour reconnaître que les simples aménagements ne suffiront pas et que c'est le fondement même du système qui est à réviser. Mais s'il ne peut être question d'établir trop hâtivement la maquette du séminaire nouveau style, il n'en reste pas moins vrai qu'il faut, plus que jamais, demeurer attentif aux modifications des rapports entre l'Église et le monde et aux exigences nouvelles que les aspirants au sacerdoce introduisent au cœur de l'institution. A cet égard, nous nous demandons si les responsables de la formation mesurent avec suffisamment de clairvoyance le réel malaise qui se développe aujourd'hui parmi les séminaristes de plusieurs diocèses. Trois situations, à notre connaissance, méritent la réflexion. Jumet, Tournai, Alost.

A Jumet

Ce séminaire interdiocésain fut érigé en vue de la formation des « aînés », c'est-à-dire ceux qui n'ont songé au sacerdoce qu'après avoir été au travail, qui ont plus de vingt ans et n'ont pas suivi le cycle complet de l'enseignement secondaire (condition d'entrée dans un séminaire classique). De toute évidence, cette institution répondait à un besoin impérieux, à condition toutefois que l'adaptation du premier cycle, philosophique, réalisé à Jumet, fût étendue au second, théologique celui-là. C'était hypothéquer toute la formation antérieure que de vouloir la faire suivre par un cycle de théologie tel qu'il est conçu aujourd'hui dans la quasi totalité des séminaires diocésains. Cette décision de ramener les étudiants de Jumet dans la structure de formation classique, la conférence épiscopale de

Belgique l'a cependant prise, jugeant indispensable de faire passer tous les candidats au sacerdoce par le même moule. Parmi les étudiants, à Jumet, la déception fut grande et certaines réactions vives. Certains candidats, dans ces conditions, ne voient plus la possibilité de poursuivre leur cheminement vers le ministère, et ils l'ont exprimé publiquement.

A Alost.

Au centre des brancardiers ecclésiastiques d'Alost : nos lecteurs connaissent l'existence du groupe de travail que la commission épiscopale pour les séminaires mit en place afin de réexaminer la question du service militaire des séminaristes, jusqu'ici intégrés d'office au centre du service de santé qui leur est réservé à Alost. Une des questions fondamentales en jeu est celle du « statut spécial » dont bénéficient les ecclésiastiques. Nous avons souligné en juin 1968 combien un statut spécial pour les clercs équivalait à maintenir une séparation en contradiction avec la recherche des jeunes prêtres qui se veulent des hommes partageant la condition de tous. Nous pensions aussi qu'au travers de la redéfinition du mode d'intégration militaire, l'autorité pouvait, si elle le désirait, s'attaquer à une part du malaise actuel et, à ce niveau, contribuer à l'évolution de l'image du prêtre.

Le groupe de travail de la commission épiscopale a déposé son rapport et, en guise d'introduction à sa réflexion, signale qu'il n'est pas nécessaire, pour étudier cette question, d'attendre la solution du problème fondamental de l'image du prêtre et de sa formation (naïvement, nous avons cru que ce groupe de travail pouvait contribuer à le résoudre). Ensuite, le rapport examine les arguments en faveur

du maintien ou du remplacement de la formule actuelle. En faveur du remplacement, on reconnaît qu'au niveau des principes le centre d'Alost va à l'encontre d'une tendance actuelle de l'Église en matière de formation, à l'encontre de la liberté personnelle et de l'égalité entre les citoyens, qu'un service militaire non armé peut s'obtenir en dehors d'Alost, que de toutes manières le climat y est négatif de par le peu d'enthousiasme des séminaristes vis-à-vis de cette institution. En faveur du maintien, le rapport se demande si l'intégration obligatoire à Alost ne doit pas ressortir au « sacrifice d'une partie de sa liberté » que chaque candidat au sacerdoce doit consentir. Quant au privilège dont jouit l'Église, il n'est pas plus grand que celui d'autres catégories de miliciens. Ce serait aller à l'encontre de tout réalisme que de renoncer spontanément à la possibilité de gagner un « peu de temps » durant le service militaire. De toutes manières, il est certain, dit-on, que l'accompagnement pédagogique des séminaristes est facilité par la formule actuelle : on peut y créer un cadre en conformité avec les exigences de la formation sacerdotale. Enfin, que le service militaire normal offre peu d'intérêt pastoral pour les séminaristes. Après étude de ces arguments, le groupe estime que les raisons qui plaident pour la formule actuelle l'emportent sur les autres. Le groupe opte donc pour le maintien et consacre la suite de sa réflexion à fournir une réponse à la note de l'État major du 20 mai 1968, qui propose de transférer le centre d'Alost à Gand. Le groupe de travail dit surtout sa préoccupation de conserver coûte que coûte un « quartier réservé » pour les séminaristes. Notons pour terminer qu'une des annexes du rapport cite en cinq lignes l'opinion des séminaristes miliciens de cette année : quasi-

ment tous plaident pour un remplacement de la formule actuelle!

A Tournai.

Il y a quelques semaines, un groupe de séminaristes de Tournai rédigea et présenta à l'évêque un document de réflexion sur le problème de leur formation. Aboutissement d'une recherche en commun et faisant suite à l'échec des tentatives répétées de dialogue avec leurs supérieurs (qui, en ce début d'année scolaire décidaient de mettre le séminaire sous le signe de la prière et du silence afin d'éviter les discussions sans issues de l'année précédente), ce document voulait servir d'amorce à un dialogue avec l'évêque. Tout au long de ces pages, les mots de liberté, dialogue, choix, démarche personnelle, participation, responsabilité expriment le malaise devant une préparation au sacerdoce ressentie comme réalisée en vase clos, désuète et stéréotypée. Face à l'accumulation des cours magistraux le document demande plus de travaux personnels et une recherche en équipe. Au lieu de traités classiques, les séminaristes demandent qu'on fasse place à l'interrogation des hommes d'aujourd'hui. Comment féconder la formation théologique par l'expérience pastorale, demande le document, si le régime de vie et l'horaire du séminaire empêchent tout engagement réel? Une plus grande ouverture est nécessaire à la recherche d'une maturité humaine. Contre un régime de vie où presque tout est prévu à leur place, les séminaristes demandent un régime de coresponsabilité, d'engagement personnel. Tous ces aspects mis ensemble, disent-ils, donnent à beaucoup l'impression de vivre dans un endroit confiné, peu attentif au monde d'aujourd'hui. Le

règlement du séminaire est symptomatique à cet égard de l'esprit présidant à la formation. Paraphrasant Pie XI, on y invite les étudiants à « chercher par la piété, la pureté, l'humilité, l'obéissance, la discipline et l'étude à devenir des prêtres vraiment selon le cœur de Dieu. Peu de temps après la remise de ce document, l'évêque entretint l'ensemble des séminaristes de « l'avenir du diocèse qui se forge au séminaire », il soulignait que face aux réformes demandées par le concile, deux valeurs approuvées par l'expérience risquaient d'être moins appréciées : le silence et l'obéissance. Notre intention n'est pas de faire le procès de toutes ces vertus. Il nous semble seulement qu'il ne faudrait pas s'étonner que les séminaristes aient le sentiment de n'avoir été ni entendus ni écoutés et que le malaise dont ils faisaient part ne fasse que se renforcer.

++

Les trois faits que nous rapportons nous semblent révélateurs de l'inféodation encore puissante de la majorité des responsables de la formation des prêtres à une conception des séminaires dont on voit mal l'avenir. On affirme bien être conscient de la nécessité de réformes, mais en fait on reste profondément conditionné par le passé. La réalité est que l'on continue à former les prêtres en circuit fermé, appliquant presque littéralement l'inspiration qui guida les hommes des ^{xvi}^e et ^{xvii}^e siècles dans leur travail d'invention des séminaires. Tout se passe comme si les évêques et les responsables de la formation vivaient dans la croyance en l'homogénéité chrétienne de notre société. N'est-il pas évident cependant que la recherche d'une protection, d'une préservation la plus grande possible de la structure de formation ecclésiastique conduit à produire

des personnages religieux qui n'auront guère d'audience, dans notre société désacralisée, qu'au sein du groupe qui les a formés ? On peut continuer à former dans les séminaires des fonctionnaires du culte, des catéchistes sûrs, des pasteurs fidèles, incorruptibles et patients. Mais ce qui est sûr, c'est que l'Eglise de demain aura besoin d'autre chose que d'apôtres sans originalité. On parle d'une crise du sacerdoce, des prêtres demandent d'être rendus à l'état laïc, les chiffres d'entrée dans les séminaires accusent une baisse sérieuse. Faut-il imputer ces faits à une « mise en question excessive des valeurs les plus sûres et des bases de la foi », au manque de « générosité » des jeunes ? N'est-ce pas plutôt que l'on préfère encore souvent dans l'Eglise différer la confrontation avec la réalité de notre monde sécularisé qui demande que l'on ne craigne pas de se mêler aux hommes là où ils vivent si l'on veut avoir quelque chose à leur dire.

A. B

Dedans plutôt que dehors

Nixon, Humphrey (Wallace)... jusqu'à la fin, l'issue aura été incertaine. Suspendu aux nouvelles diffusées par les postes radiophoniques, le monde aura une fois de plus manifesté combien son sort dépend des U.S.A., alors même que le débat paraissait peu significatif. Si peu atlantiste que l'on se sente, on est amené à se poser la question : à partir de quel point (de décadence), aurons-nous intérêt à demander l'annexion aux États-Unis pour avoir, en l'absence d'une réelle Europe politique, la possibilité de participer du moins au choix de nos maîtres ?

Ces réflexions, les gouvernants du Sud-Vietnam ne les partagent-ils pas eux aussi, au moment où, après leur peuple et pour des

raisons diamétralement opposées, ils découvrent qu'ils n'ont jamais été qu'objet d'un combat qui les dépasse. Le président Johnson, soucieux de sa gloire devant la postérité, semble s'être décidé à la paix sans avoir guère consulté ses alliés, auxquels il fait aujourd'hui la leçon, ne trouvant pas assez de mots pour fustiger leur déraison à l'heure où ses porte-parole ne voient plus que raison — on schématise à peine — dans les exigences du Vietnam du Nord.

Un Vietnamien ne peut être que napalmé ou abandonné. Est-ce le sort fatal des alliés dans un monde où les grandes puissances rôdent comme des fauves soucieux de garder la maîtrise de leur terrain de chasse ?

Les Tchécoslovaques en savent quelque chose, par la grâce desquels M. Debré lui-même chante les mérites d'une alliance dont les effets — demandez voir au président Thieu — nous paraissent pour le moins problématiques. Quant à nous, sans réel débat national, nous reconduirons notre adhésion à l'OTAN : que pourrions-nous faire de moins ?

V. G.

Pour une Église-critique

Ces dernières années, de plus en plus de chrétiens ont été amenés à se placer au point de jonction de la politique et de la foi, du projet — que l'on peut qualifier de révolutionnaire — de renouvellement radical d'une société incapable de satisfaire les vrais besoins des hommes d'une part, et de l'Évangile comme mise en question du « désordre établi » d'autre part. Ce faisant, une exigence nouvelle s'est imposée : assumer l'appartenance à l'Église tout en osant exercer à son égard une fonction critique. Nous en avons entendu les premiers échos publics — et un tant soi peu spectacu-

lares — lors des événements de mai. Dans cette même perspective, le groupe Lettre de Bruxelles a organisé les 23 et 24 novembre un week-end d'études qui se voulait une amorce d'analyse critique de l'Église de Belgique.

Mais, pour valablement mener une telle recherche, encore fallait-il disposer d'un sérieux outil d'analyse. Aussi un exposé introductif se devait de poser une question préalable : la sociologie du pouvoir peut-elle être appliquée au domaine religieux ? Certes, pour nombre de croyants, l'autorité dans leur Église est de nature si particulière et exercée de manière si différente par rapport aux groupes poursuivant un objectif profane qu'il leur paraît inutile et erroné de vouloir l'étudier en lui appliquant les méthodes d'analyses forgées par l'observation des sociétés profanes. Cependant, il apparaît que l'éclairage de la sociologie ôte à bien des événements religieux le masque de sacralisation derrière lequel ils se cachent trop facilement. Prise comme institution, l'Église semble se trouver pour beaucoup du côté d'un monde que par ailleurs ils récusent, davantage, qu'ils combattent. Ainsi, des chrétiens qui veulent conduire les structures politiques belges vers une forme fédéraliste voient l'Église se retrancher obstinément derrière l'unitarisme. D'autre part, cette même Église continue à développer un certain type d'aide vis-à-vis du Tiers-Monde — voilant ainsi inconsciemment aux chrétiens leur véritable responsabilité politique — alors que par ailleurs il apparaît clairement que la politique de « coopération » est une entreprise très rentable pour les pays riches.

Au départ de ces quelques approches sociologiques, très embryonnaires — la sociologie du pouvoir est encore très balbutiante, et faut-il s'en étonner d'ailleurs ? — un travail

en carrefours a rassemblé 150 personnes autour des problèmes suivants l'Église belge et la paix, l'Église belge et le Tiers-Monde, la liberté d'expression dans l'Église, les institutions temporelles chrétiennes, l'enseignement libre en Belgique, l'Église belge et l'armée, l'Église belge et le système capitaliste, l'Église belge et la société belge.

Des larges débats qui occupèrent la majeure partie du week-end, on peut dégager les conclusions suivantes, suggestives de l'ensemble de la réflexion. Engagés dans des actions politiques, syndicales, culturelles, des chrétiens se trouvent pris dans un dilemme ou être solidaires des exploités au côté desquels ils sont appelés à lutter, ou être solidaires d'une Église qui leur apparaît comme s'inféodant trop souvent aux détenteurs du pouvoir. Le choix est cependant clair aux yeux de beaucoup. Il est urgent d'entreprendre franchement une action solidaire des pauvres, des exploités. Mais action qui doit être éclairée de manière permanente par des analyses critiques qui ne refusent pas de mettre en question non seulement la société globale, mais aussi l'Église dans ses relations étroites avec cette société. Une telle critique ne peut que conduire aussi à une nouvelle manière de vivre, de manifester sa foi, et même au refus d'une certaine sacralisation de l'autorité qui ne peut qu'empêcher de travailler.

(Les travaux de cette réunion seront publiés prochainement. Secrétariat du groupe Lettre 9, rue J. B. Timmermans, Bruxelles 15).

R. W.

Merci, M. Spaak !

Régulièrement, des jeunes gens manifestent en criant « Quittons l'OTAN ! ». Les gens rassis leur demandent : « Et le pacte de Var-

sovie ? ». Les plus virulents lancent « A Moscou ! » N'importe. Les jeunes gens continuent de manifester, jugeant que le refus des pactes militaires commande que l'on balaye d'abord devant sa porte. Ils savent très bien cependant que les pactes ne sont pas plus recommandables s'ils sont d'Est que d'Ouest.

Dorénavant ils pourront également mettre au rang de leurs slogans le refus du pacte de Varsovie, sans craindre d'être « récupérés » par les âmes frileuses du juste milieu, qui attendent toujours que l'autre bouge avant d'oser faire le premier pas.

N'a-t-il pas fallu l'invasion de la Tchécoslovaquie dans les circonstances que l'on sait pour qu'un grand socialiste (?), ancien secrétaire général de l'OTAN, reconnaisse lui aussi, en s'en félicitant semble-t-il, cette effrayante solidarité qui permet l'écrasement des Tchèques en contrepartie de celui des Vietnamiens ou des Grecs. « *En somme, je suis pour l'OTAN, mais je suis aussi pour le pacte de Varsovie* »

Aux tenants de l'atlantisme, pourra-t-on désormais renvoyer leur vieux cri d' « A Moscou » ?

Des états généraux pour les femmes de Belgique

Les femmes belges ont voulu fêter par un événement extraordinaire l'anniversaire de la Déclaration des Droits de l'Homme et elles se sont réunies en États Généraux, le 23 novembre à Bruxelles. Les huit associations organisatrices y représentaient plus d'un million de femmes, d'orientation et de formation très diverses, depuis les socialistes jusqu'aux libérales en passant par les ligues ouvrières chrétiennes, le tout francophone et flamand.

On pourra sourire du titre choisi, trouvant

trop sombre le précédent historique d'une telle assemblée qui ne décida qu'occasionnellement d'une mise à mort et par contumace encore ! Celle de la « femme traditionnelle » dans ses images et ses statues.

Une voix s'éleva, en néerlandais, pour faire objection sur ce titre ; on le trouvait revendicatif et militariste. Mais une autre voix s'éleva, alors que dans les rangs on murmurait déjà au manque d'humour, pour déclarer, exemple des Pays-Bas à l'appui, que des États Généraux sont un parlement.

On en conviendra, le chemin est déjà long depuis les premières ligues féministes où il fallait serrer les rangs jusqu'à une société assez pluraliste pour se créer un parlement

Il s'agissait donc de saluer les puissants instruments qu'ont été, pour la promotion de la femme, les déclarations, conventions, résolutions, recommandations, motions et pactes de l'O.N.U. ou des institutions spécialisées, depuis vingt ans, en même temps qu'on faisait connaître à l'opinion que beaucoup d'entre eux ne sont pas encore ratifiés ou qu'ils le sont avec des réserves justement très gênantes pour les femmes. (La Convention de l'O.I.T. concernant la discrimination en matière d'emploi et de profession, 1958 ainsi que la Convention de l'UNESCO concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement 1960 ne sont pas ratifiées. Parmi les réserves les plus gênantes, il faut noter celles qui furent jointes à la ratification, en 1964, de la Convention de l'O.N.U. sur les droits politiques de la femme (1952) et qui barrent l'accès des femmes à certaines fonctions publiques.) Dans un document de conclusions, qui sera signé par d'autres nombreuses associations féminines, les participantes formulent des demandes précises à leur Gouvernement.

Après avoir inventorié l'ensemble des droits accordés aux femmes, il convenait d'étudier l'usage qui en est fait et même d'envisager cet usage par rapport à celui qu'on en pourrait faire. En effet, il n'y a que ceux qui n'ont jamais ouvert un code pour croire qu'un délit ne correspond qu'à une seule loi ou, inversement qu'une disposition prise supprime un délit. On a extirpé du fameux code Napoléon le principe de l'incapacité de la femme (derrière les mineurs d'âge et les fous) mais de là à en supprimer toutes les séquelles, c'est une autre affaire.

Les rapports ont prouvé qu'à tous les niveaux (de la politique, de l'administration, de l'enseignement, de la formation professionnelle, de l'emploi, des rémunérations et du bien-être moral), il existe encore de nombreuses discriminations contre les femmes. Les secteurs les plus probants sont ceux qui touchent à l'avenir. L'enseignement et la formation professionnelle. On s'est même étonné de l'ignorance et de la bonne conscience des spécialistes en orientation, puisque 50 % des filles entre 12 et 15 ans étudient encore la couture, la coupe ou je ne sais quelle corsetterie qui les dirigent droit, sans qualification et sans aucune chance de promotion, vers les ateliers de montage et les chaînes de l'industrie mécanique et électrique alors que les filles ne représentent pas 2 % des étudiants dans l'enseignement qui y prépare. Rien n'est fait non plus pour la formation des filles à des métiers dans les secteurs en expansion : la chimie, la pétrochimie, l'électronique, le bâtiment.

J'ai décrit le pluralisme de cette société, la compétence des rapporteuses, la dextérité des juristes et leur audace de recherche ; il faut y ajouter ce que plus d'un rapport a appelé une « inventivité » collective. L'inventivité m'a

semblé être une des grandes forces de progrès social dont les femmes aient pris conscience. En effet, dans des questions aussi complexes que le travail de la femme ou la garderie des enfants en bas âge, les femmes des États Généraux ont réussi à dépasser les débats habituels, le pour ou le contre à grands coups d'options idéologiques, sans parler des coups bas; les dispositions que l'on ne choisit que pour impressionner l'opposant et même — dans le cas des femmes surtout — pour les culpabiliser. Il n'a été question cette fois-ci que « d'inventer » une infra-structure sociale assez large — et dont les éléments n'entreraient pas en contradiction les uns avec les autres — pour pouvoir permettre au maximum le choix des personnes, hommes et femmes, bien entendu car les femmes d'aujourd'hui sont disposées à accorder à leurs partenaires le bonheur de pouvoir devenir actif en famille.

L'inventivité suppose deux conditions une maturité civique et une maturité politique

Il semble que l'élite des femmes ait atteint la première. Elles ont dépassé la revendication de caste, l'affrontement entre opprimées et oppresseurs pour penser et vouloir « social ». Les forces vives sont libérées pour la prospection sociale inventive

La deuxième condition qui fait qu'une inventivité soit, ou non, adéquate, c'est la maturité politique. Il faut une connaissance approfondie et large de la situation pour réaliser des analyses justes et proposer des synthèses. On a pu remarquer ce 23 novembre que les résolutions proposées s'inscrivaient immédiatement dans un programme d'ensemble, pour un progrès commun

Souhaitons donc que la vie parlementaire féminine ne soit qu'une étape, nécessaire et réussie, vers une vie sociale et politique nor-

male, paritaire, et pluraliste mais sans que les diversités ne s'enferment dans le cadre étroit, et si conventionnel, des sexes¹

M.-Th. L.-C.

Le théâtre noir de Prague ou le triomphe de l'humour

Est-ce du théâtre cette représentation sans texte, sans paroles, sans intrigue, sans décor? Est-ce encore du théâtre ou est-ce déjà du théâtre? En deçà ou au-delà? Je ne sais pas. Ce que je sais, c'est que l'ovation du public n'allait pas seulement aux visiteurs venus de Prague, mais à la réussite qu'ils avaient opérée. Bien sûr, ils sont venus saluer en costume sac gris sale. Bien sûr le héros est longtemps en prison et il se moque du gendarme. Mais les barreaux de la prison sont escamotables, et le gendarme bon enfant. L'important n'est pas dans l'allusion possible. Le merveilleux, c'est que l'homme se taise pour laisser vivre les choses. Toutes les choses. Le balai volant, le boulet fleuri, les poissons phosphorescents, le petit pot où s'exécute le fantôme, le tigre amoureux, le chat, le chien, l'immense baleine, l'ange en déshabillé de dentelle, les valises multicolores et grossissantes. Tout cela étincelle comme au matin de la création. Le noir, c'est le fond. L'obscur permet la virtuosité des truquages et fait exploser les tons vifs. Je songeais à leurs films de marionnettes, à leurs dessins animés, à la splendeur du pavillon de 1958, à leur art de fissurer la gangue où nous nous essouffions. Ce théâtre prolonge le même élan. Il bouscule tout, en ayant l'air de ne toucher à rien. L'univers est recréé. L'homme et la femme apprivoisent ce qui, pour nous, reste indocile. Ils font taire les serpents clabaudants du paradis terrestre. Ils se chauffent en souriant à l'épée fulgurante

du chérubin. Ils s'échappent comme Jonas du ventre de la baleine. Sur leur île flottante en écorce d'orange, ils déplient un sapin, ils allument une petite lumière. C'est tout. On

sourit doucement. On est bien. Les enfants sont là comme chez eux. Et j'ai vu à la sortie une très vieille dame infirme au visage joyeux.

P. W

Trencavel

la belgique, cet état de flandre et de wallonie

On aborde, depuis quelques semaines, les questions de politique intérieure d'une manière nouvelle

Le Gouvernement et les parlementaires trouvent normal de poser nos problèmes fondamentaux en fonction d'une part des exigences culturelles de la Flandre et d'autre part des problèmes économiques de la Wallonie. Ceci est bien à l'image de notre Nouvelle Alliance. Le C.V.P. se croit plus que jamais le défenseur « légitime » de la culture flamande. Le P.S.B. wallon se considère investi du pouvoir et de la faculté de résoudre le problème économique de la Wallonie et contente son électorat par des déclarations d'intention et des actions à court terme en matière économique. Aussi le C.V.P. (50 députés) n'hésite-t-il pas à satisfaire en matière économique les faibles revendications du P.S.B. wallon (25 députés) en échange de son important projet d'organi-

sation du pouvoir en matière culturelle. Nous pensons qu'une telle problématique ne peut trouver de solutions valables que dans le cadre d'une réforme globale de l'État belge et non, comme c'est le cas des projets actuels, dans le cadre de l'état unitaire dominé par la Flandre. Aux Wallons qui seraient tentés d'accepter ces marchandages, nous disons qu'ils font un marché de dupes. La décentralisation économique dans sa forme actuelle, ne représente pas une contrepartie suffisante aux avantages que tirera la Flandre de l'autonomie culturelle.

Autonomie culturelle

Le Gouvernement nous propose la création de deux Sénats unilingues possédant une compétence totale en matière culturelle sur chaque communauté respective. Une telle proposition mérite réflexion sur deux points :

1° L'organisation du pouvoir législatif au sein de l'État unitaire,

2° Les problèmes de fond posés par cette législation nouvelle.

1° Si les projets gouvernementaux installent deux Sénats unilingues, ils changent la répartition des pouvoirs prévus dans la Constitution et principalement l'équilibre du législatif en installant un organe législatif supplémentaire. En effet, la logique de nos institutions est bi-camérale; les Sénats ne peuvent être sans

relation avec la Chambre. A cette première objection, le Ministre Tindemans répond par une astuce de procédure qui ne peut que hérissier les spécialistes en droit public : il affirme que les conseils de sénateurs prendront des décisions par voie de décrets, ceux-ci étant des lois régionales respectivement pour la Flandre et pour la Wallonie. Nous voilà donc fixés. Une chambre, non contrôlée par une autre, va pourvoir notre législation d'un ensemble de lois applicables à une seule communauté. Pour le bon fonctionnement de cette assemblée et de l'ensemble de notre système institutionnel, Messieurs, faites confiance à l'avenir ! Devant une telle anomalie, il serait plus sain de repenser globalement nos institutions politiques. Pourquoi s'obstine-t-on à ne pas le faire ? Il nous paraît évident que le bon fonctionnement d'une structure réside dans la cohérence de son mécanisme institutionnel.

2° Quant au fond, nous constatons que les domaines sur lesquels porte l'autonomie culturelle englobent tous les secteurs de la société : l'enseignement à tous les niveaux, l'Université, l'Administration, l'entreprise, la radio et la télévision. Cette visée correspond à une problématique culturelle proprement flamande qui consiste à ramener trop souvent la culture à l'emploi des langues et à formuler les revendications en terme de pouvoir.

Les Wallons de leur côté ne sont pas contre l'autonomie culturelle mais ils ne peuvent admettre les formes proposées par les Flamands. La culture à leurs yeux est plus englobante, elle est le support économique et social d'une communauté et doit réaliser l'épanouissement de l'individu en fonction de toutes les composantes de la société. Cette visée, cependant, si elle est plus conforme à l'essence de la culture

n'en est pas moins caractérisée par une absence totale de projet culturel et est donc sans effet. Nous avons bien assisté ces derniers temps à une tentative du Mouvement Ouvrier Chrétien en faveur de l'éducation permanente mais elle fut court-circuitée par les éléments conservateurs du P.S.C. Du côté socialiste, on se refuse encore à penser l'accès des masses à l'instruction et à la culture autrement qu'en termes économiques. Autant de lacunes qui maintiennent les privilégiés de la culture dans leur confortable situation et les masses dans les « ronrons » quotidiens de la consommation.

Décentralisation économique

En échange de la dernière revendication flamande en matière d'autonomie culturelle, les Wallons reçoivent-ils la première ébauche de solution à leur problème économique ?

Hélas, tous ceux qui sont anxieux de l'avenir économique de la Wallonie se révolteront devant ces projets de décentralisation économique qui se bornent à des déclarations d'intention. Seuls seront séduits ceux qui se contentent de la logomachie technocratique. Examinons le dossier.

Dorénavant, nous vivrons dans un système économique planifié, axé sur une politique industrielle active basée sur des secteurs de pointe, le tout organisé par des conseils économiques régionaux et des sociétés de développement régional. Détaillons ces divers points en suivant le texte même de l'accord gouvernemental.

— « Le Plan sera impératif pour les pouvoirs publics, contractuel pour les entreprises qui collaborent à son exécution et reçoivent les incitants de l'État, indicatif pour le surplus ».

- « Création auprès du bureau du plan d'un office de promotion industrielle »
- « Dans tous les cas où les pouvoirs publics ont fait un apport de capital dans une entreprise, ils pourront en demander une rémunération normale »
- « Le plan économique sera régionalisé afin de rencontrer les préoccupations propres aux trois régions, Wallonie, Flandre, Bruxelles »
- « Le bureau du plan trace les lignes directrices du plan économique national en étroite collaboration avec le comité national d'expansion économique. Les Sociétés de développement régional établissent l'état d'avancement des travaux en cours et dressent l'inventaire des besoins de leur région. Elles transmettent ces données aux C.E.R. en les accompagnant de toutes suggestions utiles à l'élaboration du projet de plan régional »

Tout cela serait du plus haut intérêt, si étaient précisés les pouvoirs des divers organismes et les moyens mis à leur disposition. En d'autres termes, le jeu de dupe est qu'aucune réponse n'est donnée aux questions suivantes :

- Quel est le pouvoir
 - du Bureau du Plan?
 - du Conseil Économique Régional?
 - de la Société de développement régional?
- Par quel organisme seront coordonnées les actions de la Société Nationale d'Investissement et des divers parastataux financiers?
- Quels sont les moyens budgétaires d'un C.E.R. et d'une S.D.R.?
- Quelle garantie constitutionnelle a-t-on que

la majorité flamande n'attire pas à elle la majorité des ressources de l'État.

La parité budgétaire souhaitée par d'aucun est déjà dépassée dans les faits puisque la communauté flamande reçoit déjà pour 1967 plus de 54 % des interventions à caractère économique de l'État.

Le talon d'Achille de ces lois d'organisation économique : rien n'est dit sur le pouvoir ni sur les moyens.

L'histoire économique de la Belgique durant ces vingt dernières années montre ce que peut être une action planificatrice et une politique industrielle. La politique charbonnière, la politique sidérurgique, l'action du Bureau de Programmation économique auraient dû amener le gouvernement et surtout les mandataires wallons à plus de circonspection dans l'utilisation des topiques de la technocratie. On ne peut accepter de modifier la constitution en y insérant l'action économique de l'État sans être précis dans le fonctionnement de rouages aussi importants pour le bien-être d'une région menacée comme la Wallonie. On ne peut donner le pouvoir aux Flamands sans avoir des garanties quant à l'avenir des francophones.

Les élus wallons

Face à cette situation, quelle est l'attitude de nos parlementaires? A l'initiative du Conseil Économique Wallon, les parlementaires wallons se sont réunis à Bruxelles, au Palais des Congrès, afin de prendre position sur un document préparé à cet effet. L'assemblée fut des plus académiques. Aucun débat, aucune controverse ne se sont déclenchés sur ce memorandum. Il semble bien que comme en

témoigne le faible discours de M. Brasseur, l'intention des dirigeants du C.E.W. était d'empêcher la discussion et d'obtenir une unanimité sur un programme économique minimum. S'attaquer au contenu même du memorandum, c'était prendre le risque de le voir rejeter intégralement, et même les plus radicaux de nos parlementaires (par ex. ceux du Rassemblement Wallon) estimaient que l'effet aurait été déplorable du point de vue stratégique.

Le document présenté se fonde sur quatre principes généraux qui doivent guider la politique économique wallonne :

1. la reconnaissance de la vocation des régions à définir leurs besoins.
2. l'établissement d'une structure de planification.
3. la mise en place d'un appareil administratif et financier.
4. La recherche systématique des investissements d'innovation et d'expansion et non plus seulement de rationalisation.

A partir de là, le document énumère une série de 16 points allant d'une politique de création de pipes-lines à la mise en place d'une politique familiale spécifique. C'est dire combien ce memorandum et les projets gouvernementaux sont pauvres tant ils s'éloignent d'un réel projet de politique économique qui, traduit en terme de réalisation et d'objectifs concrets, s'insère dans un ensemble global

et cohérent. Il est vrai qu'en politique, un projet cohérent implique des options de base qui se fondent sur des valeurs et une conception de la société à propos desquels les affrontements et les oppositions sont inévitables. Les conflits sont l'essence même de la lutte politique et permettent de dégager des solutions valables aux problèmes d'une société. Et c'est cela précisément que nos parlementaires ont voulu éviter. Nous ne savons pas s'ils ont eu raison d'un point de vue tactique mais nous croyons qu'à long terme ils ont eu tort. A cause de cet « a-prophétisme » des responsables, notre pays devient, à l'instar des autres sociétés industrielles, une société sans opposition, au sens marcusien du terme. La problématique fragmentaire (culturel-économique) de nos gouvernants pousse les parlementaires à s'unir au-delà d'oppositions *salutaires*. Les solutions qu'ils apportent sont partielles et particulières : on troque l'emploi des langues dans l'entreprise contre l'implantation d'une usine à Feluy. Pour s'entendre et « dialoguer », on met sur pied un système institutionnel parfaitement incohérent. Et pendant ce temps-là, au sein de notre belle civilisation (?) de consommation, le Belge s'assoupit dans l'illusion de ses faux privilèges. Les vrais privilégiés, ceux qui appartiennent à la trinité « Culture-Science-Argent », étendent et affermissent leur pouvoir. Qui pourra leur reprocher de donner aux problèmes belges les solutions qui vont dans le sens de leur propre intérêt ?

Le 25 novembre 1968

Marcel Hayoul

diplomatie et morale dans le monde et en belgique

La politique internationale ne manque jamais, pour tenter de passer de l'actualité à l'Histoire, de se comporter comme le magistrat au seuil de son audience ou comme le moine à l'entrée de son chapitre. Elle se vêt de dignité et de moralité. Ses personnages, les pires comme les meilleurs s'affairent à se découvrir une dimension nouvelle. Ils imaginent des attitudes dignes de l'éternité. Ils s'efforcent d'expliquer les résultats qu'ils doivent inscrire au bilan de leur vie par des principes qu'ils n'ont pas toujours invoqués jusqu'alors.

Cette fin d'année diplomatique baigne un peu dans ce curieux climat.

Il y a eu les événements d'août. Il y a eu le viol d'un certain nombre de principes moraux ou — car il ne s'agit pas parfois de choses fort différentes — le viol de schémas lénino-marxistes par les dirigeants du Kremlin et pas quelques-uns de leurs associés. Ces phénomènes ont immédiatement déclenché un concert d'appels à la moralité élémentaire, en Occident et dans le *no-mans-land* européen qui sépare le Kremlin de la Maison Blanche à travers des régimes dont il est bien difficile de définir exactement de quelle philosophie ils relèvent. Ce fut à qui, le premier, excommunierait le

plus de contrevenants à cette moralité internationale! Les écrans de T.V., les radios, et les journaux s'emplirent d'anathèmes à l'égard de traîtres de toute origine et de toute espèce.

La campagne électorale américaine, qui s'ouvrit dans le souvenir de l'assassinat de Martin Luther King et se poursuit avec l'assassinat de Robert Kennedy pour s'achever par un armistice qui n'ose pas dire son nom a relancé tout aussitôt après la vocation des hommes politiques à se prétendre chargés par Dieu de conduire leur troupeau dans les voies de la vertu, en les protégeant d'une corruption qui est, à les en croire, l'objectif politique du troupeau voisin, lui-même gangréné et contagieux. Tous les échos nous ont renvoyé ces nouveaux appels à la démocratie, à la liberté, au respect de chacun et de chaque groupe.

Le fait que les négociations de Paris stagnent au point mort au lendemain de l'élection de Richard Nixon et les prémices du nouveau règne à Washington nous ont valu une troisième vague de préchi-précha moralisant et d'excommunications majeures à l'égard de tous ceux qui ne veulent pas convenir que, si la raison du plus fort est toujours la meilleure, c'est parce que le plus fort est toujours lui-même le meilleur.

++

Une tentative de « koestlerisation » de la conscience mondiale est en cours derrière laquelle les amateurs de politique-fiction n'auront aucune peine à déceler l'œil de Moscou associé à la main du capitalisme impérialiste pour ne pas ajouter les goupillons du Vatican! Il est urgent, nous dit-on, que cesse ce malaise qu'éprouvent tant de peuples et tant d'hommes de bonne volonté devant le comportement des grands de ce monde. Il est urgent aussi

que nous sachions que le Commissaire n'est pas seulement celui qui peut se servir de la force pour nous priver d'un certain nombre de choses auxquelles nous tenons, mais qu'en plus il aurait tort de ne le point faire et que notre bonheur est de reconnaître la supériorité, la sagesse et la bienfaisance des caucuses que tiennent, dans le salon ovale de la Maison Blanche ou dans les salles du Kremlin, toutes ces petites moitiés de Dieu qui arbitrent notre sort moral et matériel.

Au vrai nous ne sommes pas uniquement surpris mais un peu énervés par cette prétention de nos maîtres à se faire les exégètes exclusifs d'une certaine morale internationale. Nous avons le sentiment de nous trouver devant un abus, une mauvaise utilisation de quelque chose qui répond à une réalité. Nous n'aimons pas trop que la description de l'événement international (et par exemple la chronique de la Revue Nouvelle consacrée à ces événements) se fasse technique et explique avant tout le pourquoi et le comment, d'où l'on vient et peut-être vers où l'on va. Nous en voulons davantage. Nous croyons qu'il faut déterminer qui a raison et surtout qu'il faut crier qui a tort. Nous sommes, nous Européens, assez naturellement portés à penser que le faible a raison contre le fort, l'opprimé contre l'opprimeur, le pauvre contre le riche. Il nous déplaît de devoir, de temps en temps, constater qu'un régime d'oppression atteint de meilleurs résultats qu'un régime de liberté et que la démocratie ne produit pas nécessairement des démocrates heureux et prospères.

Technique diplomatique ou morale

On pourrait expliquer tout ceci en tentant

de définir l'existence de deux domaines bien distincts.

Il serait, en ce cas, nécessaire de donner d'un événement international comme la guerre du Vietnam, le printemps de Prague, le drame de Berlin ou l'expérience cubaine une première image qui serait technique. Cette image expliquerait, avec une logique relativement marxiste, un certain nombre de composantes économiques ou sociales, qui entraînent quasi inévitablement des conséquences observables. Du phénomène ainsi décrit on pourrait déduire que la modification totale ou partielle de ces composantes entraînerait, dans un processus déterministe dont on peut mesurer l'évolution, des changements révolutionnaires.

Mais la morale n'aurait rien à voir dans ce genre d'analyse. Rien n'empêcherait le moraliste de s'expliquer, ailleurs et autrement, de juger ou d'absoudre en vertu de paramètres non scientifiques.

Que vaut cette distinction qui sous-tend, même sans que nous en soyons conscients beaucoup de nos jugements en matière internationale ?

Peut-on ou doit-on mêler à toute analyse une part de jugement moral ? Est-il fondé ce sentiment populaire qui exige que les communautés et les États se conduisent honnêtement et qui tient pour assuré que seule une telle option peut leur assurer la survie, le bonheur, la prospérité et surtout l'estime de l'Histoire.

Pour les catholiques la question devrait être formulée d'une façon plus précise. Existe-t-il une théologie de la paix ? Existe-t-il une théologie de la vie internationale ? Ce que pas mal d'écrivains ont appelé ainsi relève-t-il bien de la Révélation. Ne sommes-nous pas plutôt devant l'expression d'une idéologie

empressée, comme toutes les idéologies, de camoufler derrière un certain nombre de principes qui ne sont pas offerts à la discussion les moyens que ses défenseurs prennent pour réaliser un programme politique?

Prises de conscience de 1968

Au cours des dernières semaines deux événements mineurs sont venus projeter les phares de l'actualité sur ce problème. L'un s'est produit pendant cette extraordinaire performance de M. Pierre Salinger, mobilisé pour la nuit des élections américaines par le poste de radio Europe n° 1. L'ancien attaché de presse de John Fitzgerald Kennedy, réalisant cette prouesse d'occuper le micro pendant deux tours d'horloge dans une langue qui n'est pas la sienne et de répondre à des questions que lui posaient auditeurs et journalistes européens, a donné de son pays une image qui a dû servir la propagande américaine bien plus que ne peuvent le faire les millions de dollars qui sont consacrés, par ailleurs, à l'action de l'USIS. Pierre Salinger en effet, en marge de l'étonnante connaissance du phénomène électoral présidentiel qui lui a permis, plusieurs heures avant n'importe qui, de déduire d'un certain nombre de résultats la certitude de la victoire de Richard Nixon sur son adversaire démocrate, a été amené à évoquer les événements récents de la politique internationale. La loyauté, l'autocritique, la recherche de la vérité éclataient dans ses propos. Pas mal d'auditeurs auront, comme votre chroniqueur, été frappés par cette analyse d'un aspect du malaise américain avancée à propos de l'événement tchèque. L'ancien membre du *Brain Trust* Kennedy a dit à peu près : « Pour un Américain qui réfléchit, l'invasion de la

Tchécoslovaquie par les troupes du Pacte de Varsovie devait nécessairement provoquer une grande indignation. Mais aussi un retournement sur soi-même. Pas mal de questions se pressaient à ce moment dans nos esprits à propos de Saint-Domingue ou à propos de Cuba. Pouvait-on condamner là ce qu'on avait approuvé ici? N'avait-on pas eu tort d'approuver un peu vite ici quelque chose qui, commis par le Pacte de Varsovie dans d'autres dimensions et dans un contexte assez différent, suscitait un jugement moral si impoyable? »

L'autre événement dont on veut parler est celui qui s'est passé lors du Congrès International que l'association chrétienne « Pax Christi » a tenu pendant les jours de Toussaint dans l'ancienne cité impériale de Spire dans le Palatinat. Le congrès était présidé par le Cardinal Alfrink, le courageux et clairvoyant archevêque d'Utrecht. Les congressistes entendirent un éminent jésuite français, le R. P. Bosc, se poser la question de savoir si la théologie de la paix et de la vie internationale n'était pas une théologie d'agitation et si l'évangile vraiment pouvait être invoqué comme nous le faisons trop souvent pour associer ou identifier la justice chrétienne et l'ordre établi. Le Cardinal Alfrink s'est dans le même congrès entendu demander par un jeune participant comment il pouvait concilier son rôle de président international de Pax Christi et d'archevêque d'un grand diocèse avec ses fonctions d'aumônier en chef de l'armée hollandaise.

Le trafic des armes

Pourquoi évoquer ces deux événements récents? Parce qu'ils sont exactement dans la ligne de la réflexion dans laquelle cette chro-

nique de fin d'année a été ouverte. Parce qu'ils traduisent un malaise qui se généralise et une interrogation qui se pose à beaucoup sur la possibilité de concilier une conscience chrétienne et une certaine vue de la politique internationale. Pourquoi, si se pose un problème de moralité internationale — et il est évident qu'il en va ainsi — personne dans les églises, (et dans l'Église catholique romaine avant toute autre), ne se donne-t-il la peine de déterminer, pour un homme d'aujourd'hui et de demain, la frontière qui sépare la technique diplomatique de la morale internationale? Est-ce vraiment un trop grand effort pour l'humanité riche et civilisée que de s'interroger sur la question de savoir s'il n'existe pas une loi de laquelle on pourrait déduire un comportement chrétien dans des drames comme celui du Biafra, comme celui du trafic international des armes ou encore comme celui des manipulations monétaires? On trouve des milliards pour entretenir des états-majors, des écoles de guerre, des laboratoires et des OTAN où l'on prépare des « ripostes foudroyantes » ou des « attaques-éclair » et pour des usines qui produisent des bombinettes ou des bombes que l'on stocke avec l'effroi de les voir inutilisables parce que l'adversaire vient d'en trouver une autre qui est plus forte et plus efficace! Pourquoi ne trouve-t-on aucun crédit, dans les budgets de nos États, pour étudier cette maladie sociale qu'est la guerre, pour donner un caractère scientifique à la Polémologie et à l'Irénologie? Pourquoi une seule université en Belgique — l'U.L.B. — se soucie-t-elle — et fort modestement malgré le considérable labeur mené par le Général Werner, Directeur de son Centre de Polémologie — de ces questions essentielles, alors qu'aux Pays-Bas par exemple un effort uni-

versitaire étendu et varié — s'exerce en ce domaine?

Hors morale?

Les événements de l'année étrange et indécise qui s'achève ne portent-ils pas en eux un certain nombre de leçons? Ces leçons ne nous permettraient-elles pas d'indiquer, à défaut de faire mieux, quelques-unes des réflexions dont l'approfondissement préparerait une réponse à cette interrogation généralisée qu'on vient de décrire?

Dans un premier palier on serait tenté d'inscrire la nécessité bien connue des sociologues d'aujourd'hui qu'il y a à établir une bonne analyse des processus de décision en matière internationale. Il existe un certain nombre de grands mouvements de l'humanité dans lesquels certains hommes d'État trouvent un climat favorable au développement de leur vocation et à la réalisation de leurs ambitions, ce qui les pousse parfois à faire croire qu'ils sont les auteurs de ces mouvements, alors qu'ils en sont simplement les exploitants. Des fleuves immenses comme la décolonisation, la volonté de développement d'immenses pays, l'aspiration à des rapprochements européens, arabes ou bantous échappent peut-être par leur ampleur à certaines règles que la morale individuelle veut très impératives et que la morale des groupes petits et moyens reconnaît même si elle ne les respecte pas toujours. Peut-être même devrait-on dire que ces grands mouvements échappent par leur ampleur même à toute discussion sur le plan moral. Les moyens qu'ils mettent en œuvre échappent souvent au contrôle d'un homme ou d'un groupe d'hommes, en sorte qu'il serait injuste de reprocher à ceux qui sont

portés par ces mutations d'ampleur sismologique de ne pas les mieux diriger. Qui songe à dire au rameur qui profite des rapides en essayant de n'être point broyé par eux qu'il devrait organiser autrement les mouvements de l'eau ou ne point tenter de leur demander de le porter ? Téméraire pourtant, même si elle est tentante, l'idée de compter parmi ces mouvements incontrôlables les fièvres qui portent de grands groupes d'hommes à vivre tantôt dans une fureur génératrice de guerre, tantôt dans une grande volonté de compréhension et d'amour génératrice de paix.

Il appartient au psychologue et au sociologue de chercher les explications de ces mouvements. Il sera pour longtemps encore difficile pour le moraliste d'exiger de l'analyste politique qu'il prononce à leur sujet un jugement inspiré par des règles de comportement abstraites et qu'il approuve ou qu'il blâme ceux qui, tantôt, leaders, tantôt jouets de ces événements, sont mêlés aux bouleversements qu'ils entraînent.

« Qui sème le vent... »

Un deuxième palier de réflexions va d'ailleurs intervenir tout aussitôt pour corriger ce que ce qui vient d'être écrit pourrait avoir de décourageant. Si devant ces phénomènes immenses nous sommes à peu près désarmés sur le plan de la morale autant que sur le plan de la technique, il faudrait être aveugle pour ne pas voir qu'un certain nombre de phénomènes seconds sont assimilés à ces mouvements de l'humanité par des hommes qui ont intérêt à trouver ainsi un prétexte à échapper aux lois de la morale internationale. Mais une étude qui essaierait de distinguer dans les grands mouvements de notre temps la part de res-

pensabilité que pourraient avoir des pionniers, des penseurs ou des agitateurs exigerait que l'examen en portât sur des décennies. Or nous ne sommes pas accoutumés de juger l'événement international autrement que dans la face qu'il nous présente pour l'instant. Quelques exemples nous sont opportunément apportés par les événements de 1968. Voici un exemple tourné vers l'avenir auquel il conviendrait d'ailleurs qu'on prête plus d'attention qu'on ne le fait. Il s'agit de la colonisation du cosmos. A l'heure actuelle, on en est dans ce domaine au champ de l'expérimentation héroïque. Mais dans vingt ans on découvrira dans l'installation des hommes sur les planètes qui entourent la leur ou sur des satellites artificiels la source d'un contentieux moral important auquel on renoncera à chercher solution parce que le phénomène sera si vaste qu'il dépassera probablement les possibilités de jugement de ses contemporains. Dès aujourd'hui il devrait être admis que cette expansion de l'humanité au-delà de la surface de sa planète pose des problèmes moraux, juridiques, sociaux. La science du déplacement interplanétaire a sa problématique. Et dans cette problématique il y a une large mesure de philosophie et de morale, sinon de droit. Qui s'en soucie ?

Un deuxième exemple se situe au niveau de l'événement immédiat. La paix au Moyen-Orient est extrêmement difficile à consolider. Les événements de juin 1967 ont donné une virulence nouvelle à des haines raciales, à des goûts de vengeance, à des volontés d'extermination. Certains chefs, en particulier dans le monde arabe, en tirent un grand profit personnel. Ils y trouvent des raisons de consolider une autorité injuste et des systèmes politiques indéfendables. Les hommes qui ont il y a cinquante ans donné une forme moderne

à ce racisme belliqueux que cette partie du monde a toujours connu sont devenus des héros de légende de l'espèce du Colonel Lawrence ou des pionniers du sionisme. Peut-on dire, dans l'optique de notre première réflexion que la haine qui oppose Juifs et Arabes est un de ces vastes mouvements de l'humanité à propos desquels on ne peut pas porter de jugement moral ? Ne faut-il pas au contraire déplorer que, lors de la Première Guerre mondiale et de la liquidation de l'empire ottoman, personne ne se soit soucié de l'aspect moral des solutions préconisées ou imposées ? Peut-on ne pas dire qu'aujourd'hui le problème de l'installation des Israélites qui le peuvent et qui le désirent dans l'ancienne Palestine, le problème des réfugiés palestiniens et l'indifférence que l'Islam tout entier témoigne à leur endroit et le problème du développement d'un monde arabe partagé entre une féodalité mystique et pétrolière et des républiques pauvres et socialement agitées n'appellent pas des jugements moraux ? Peut-on vraiment dire que le jeu des grandes puissances accordant des armes, refusant des armes, encourageant les nationalismes qu'elles s'efforceront de dominer au moment où ils voudront exploser, n'impose pas lui aussi de sévères jugements moraux ?

Si nous ne croyons pas qu'on puisse éviter complètement cette première réflexion que nous formulons plus haut et qui écarte du champ des jugements moraux quelques très grands mouvements de l'humanité, il nous paraît que ce deuxième palier de notre réflexion dessine par contre le champ dans lequel doit s'épanouir, avec une vigueur et une exigence impitoyables, le devoir qu'a l'observateur de ne jamais juger les événements sur le plan purement technique lorsqu'il est possible

d'introduire dans son appréciation un critère de moralité. Nous pensons surtout que les chefs de l'humanité, les responsables des communautés politiques, les organisations internationales sont en état de péché permanent lorsque, par la lâcheté ou par lassitude ils préfèrent analyser des situations comme si à aucun moment ne devaient intervenir les lois d'un droit naturel que leur devoir est de traduire chaque fois que possible en droit positif.

Au vrai, si cette démonstration ne nous paraît pas présenter de faiblesse nous ne saurions ignorer la fragilité d'un certain nombre des recours que nous prônons à cette moralité, à ce droit naturel. Les options qui, à longue échéance, entraîneront de ces vastes mouvements à propos desquels il ne sera plus possible de prononcer des jugements et surtout de dénoncer des responsables, apparaissent rarement avec toutes leurs conséquences. Quand l'Occident entend défendre des valeurs de civilisation, il est bien souvent tenté de les confondre avec des situations acquises. Quand le monde communiste se réclame de la nécessité révolutionnaire d'une véritable justice sociale on le voit, comme à Prague, confondre cette justice avec la répression des tendances centrifuges. Quand le Tiers-Monde revendique son droit à partager la culture et la prospérité du monde industrialisé, il est trop fréquent que l'objectif de ses portes-paroles soit plutôt le chantage que la volonté d'entreprendre un effort assisté.

De ces ambiguïtés procède inévitablement une difficulté profonde et souvent irrémédiable à prononcer un jugement moral. Il en va de même d'ailleurs dans une des options capitales de la vie internationale qui est le choix entre l'intérêt de la génération en cours et l'intérêt

des générations à venir lorsque ce choix comporte de très lourds sacrifices pour la génération qui doit opter. On peut partager ou ne point partager les arguments des hommes d'État qui choisissent l'une ou l'autre des formules. Il est très difficile de leur reprocher, au nom de la morale, de ne point voir les conséquences possibles et coûteuses de leur option.

Faisons le point de notre cheminement à la dernière phase de cette deuxième réflexion. Nous avons dû admettre qu'il existait de vastes mouvements de l'humanité à propos desquels le recours à des principes moraux ou la dénonciation de responsabilités sont à peu près impossibles. Nous avons ensuite mis en garde contre la lâcheté qu'il y a à refuser d'analyser des options d'hier et des options d'aujourd'hui parce que leur lien avec l'événement qu'elles ont engendré est lointain et qu'il s'inscrit mal dans l'actualité internationale. Au contraire, il faut refuser de se laisser troubler par l'événement et ne jamais laisser échapper une seule occasion de dire le droit et la morale. Mais nous sommes acculés à admettre que la chose n'est point facile. Dans un discours auquel on ne saurait assez conseiller que le lecteur se reporte et qui a été prononcé par M^e Edouard Jakhian à la séance de rentrée de la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles le 8 novembre, figure ce paragraphe qui définit en termes très heureux, à la fois, cette exigence morale et sa difficulté.

« Le pire des mensonges, c'est celui des grands mots. Il est plus facile de prendre la parole que la Bastille. Mais il faut qu'il vienne le temps où, enfin, nous renoncerons à l'ivresse des mots pour avoir conscience de nos manques, de nos faiblesses, de nos lâchetés, où le napalm et les chars cesseront d'être

supérieurs au droit. Il doit mourir le temps des kermesses idéologiques, des foires aux slogans, ces slogans qui forgent nos contradictions jusqu'à la déchirure, parce que les mots sont à l'opposé de nos actes. L'heure a sonné nous devons tenir notre XX^e congrès! Oui, il existe vraiment une « esthétique de la contradiction » et j'ai mal, en 1968, d'avoir le cœur à gauche »

Un problème de moyens

Nous voici au troisième palier de notre réflexion sur la possibilité et sur le devoir d'introduire des jugements de moralité dans une analyse diplomatique. On est condamné, dit une expression populaire, à avoir la politique de ses moyens. Autrement dit, en matière internationale, la loi morale, hélas, connaît un certain nombre de limitations dues à des circonstances géographiques ou économiques. Prenons à nouveau un exemple dans cette année 1968 dont cette chronique de Noël devrait constituer le bilan : celui du trafic des armes vers le Nigeria. Il n'y a pas de Belge qui n'ait été attristé de constater que notre ministre des Affaires Étrangères avait été acculé à « dire le contraire de la vérité » (pour employer un langage diplomatique) à propos des transports d'armes par la Compagnie aérienne nationale. Ceci dit, comment se présente dans son aspect moral ce point précis et limité de l'action internationale de notre pays? Nos usines fabriquent des armes. Notre sécurité veut que pour un certain temps encore il en aille ainsi. Un certain équilibre social et économique exige d'ailleurs que l'on ne ferme pas ou que l'on ne reconvertisse pas brutalement les entreprises qui produisent des armements. Ces fabrications, en plus, sont

tout aussi bien des armements défensifs destinés aux forces de maintien de l'ordre que des armements offensifs. Il est possible au gouvernement belge de prendre une première décision d'inspiration morale : il peut interdire à la Compagnie aérienne nationale, dont il a le contrôle, le transport de ces armes. Des initiatives de la sorte ont été prises dans le passé. Elles ont abouti à la constatation que les compagnies aériennes de pays voisins, qui n'avaient pas été l'objet d'interdictions gouvernementales et sur lesquelles le gouvernement belge n'avait aucune autorité prenaient immédiatement le relais des contrats abandonnés. Elles transportaient où il leur convenait le matériel dit de défense acheté où il leur convenait et étiqueté à l'adresse d'un destinataire généralement très apte à se justifier mais qui n'était pas nécessairement le destinataire ultime. La dimension de notre pays, la dimension de notre compagnie aérienne rendent donc presque impraticable cette volonté de moralité, puisque la décision gouvernementale n'aurait pas pour effet d'empêcher le trafic d'armes mais d'augmenter le déficit de la compagnie aérienne nationale et de priver de travail un certain nombre de travailleurs de notre pays. On doit appliquer la même constatation à des cas très divers. Rien en théorie n'empêche un petit pays comme la Belgique de prendre des initiatives diplomatiques moralement satisfaisantes. Mais la plupart de ces initiatives n'ont aucune efficacité tandis qu'elles présentent des inconvénients majeurs. L'année 1968 est pleine de ces exemples. Fallait-il, après l'affaire de Prague, signer avec précipitation l'accord de non dissémination des armes nucléaires proposé par Moscou et Washington comme nous l'avons fait ? Fallait-il, comme certains de nos voisins

l'ont fait, dire que l'événement de Prague avait démontré que les grandes nations avaient quelque outrecuidance à se présenter comme les garantes de la paix et de l'indépendance des petites auxquelles elles demandaient de renoncer à tout équipement nucléaire et qu'en conséquence rien ne pressait pour cette signature ? Faut-il s'abstenir à des votes sans conséquence aux Nations Unies à propos de situations immorales en Afrique du Sud, en Rhodésie, ou ailleurs parce que ce faisant on évite de compromettre des relations économiques précieuses et peut-être même des marchés indispensables à notre commerce d'exportation ? Y a-t-il un devoir de rompre les relations diplomatiques avec les États-Unis ou de quitter l'OTAN comme le veulent un certain nombre de gens dans notre pays pour nous désolidariser de la guerre du Viet-nam ou de la course aux armements ? Quel que soit l'avis que l'on puisse avoir sur le fond de la politique américaine ou sur les justifications de l'OTAN, il est certain que les considérations morales sont dans pareil domaine battues en brèche par la modestie de nos moyens politiques et par notre inévitable appartenance à un groupe économique international et à une coalition de défense occidentale.

Dans le moment même où l'on articule ces considérations à propos de la liberté de manœuvre politique très réduite qui entoure nécessairement la modestie des moyens d'une communauté d'hommes à la dimension de la nôtre, on doit bien dire que trop souvent pareille considération est utilisée pour masquer des lâchetés, des défections, des refus de voir la vérité. Qu'on se souvienne du rôle considérable que le Pandit Nehru joua dans la vie internationale, uniquement parce que, quelle que fut la situation de l'Inde, il croyait de son devoir

de dire ce qu'il estimait être la loi morale internationale. Nous ne sommes pas loin de penser qu'au cours de 1968 nos dirigeants ont raté une ou deux occasions de dire ce qui devait être dit sur le plan moral à propos de Prague, à propos de l'OTAN, à propos du Viet-nam, à propos du traité de non dissémination. Il n'eût pas été déraisonnable que, pesant les risques et peut-être même les rançons de certaines attitudes inspirées directement par le respect d'une règle morale internationale, ils eussent dit certaines choses, en notre nom.

Nous en eussions retiré pour notre communauté ce respect que suscite toujours le courage au sein d'une communauté plus grande. Ceci vaut très largement l'un ou l'autre grincement de mécontentement.

La politique d'un petit pays

A l'issue de cette triple réflexion pourrait-on imaginer un programme d'amélioration du rôle diplomatique de la Belgique. Notre pays pourrait-il s'inspirer d'un plus grand respect de cette morale internationale dont, avec les limitations dans l'action qu'il faut bien enregistrer aussitôt qu'on en salue l'existence, on ne pourrait d'aucune manière nier les impératifs. La réponse pour nous est positive. Il y a lieu de réintroduire dans nos traditions extérieures une dimension de rappel constant des exigences de la morale, un refus de toute solidarité avec des opérations qui contreviennent à cette morale, une vocation à être parmi les petites nations de l'Occident riche et industrialisé, celle qui se conduit conformément aux lois encore mal précisées et fragiles de la conscience mondiale.

Mais pour que pareil programme puisse sortir du plan de la formulation purement litté-

raire pour entrer dans les réalités quotidiennes, un certain nombre de décisions doivent être prises

La première d'entre elles est que soit poursuivie et encouragée la définition de cette moralité. Cette étude a été trop longtemps et trop souvent négligée. On a parlé déjà des instituts de polémologie ou d'irénologie dont il faut doter très prochainement nos universités, ainsi que cela a été fait dans d'autres pays. On ne peut se contenter de cela. Il est du devoir de nos dirigeants d'encourager, avec l'appui actif de toutes les autorités morales du pays, la détermination des principes d'une morale internationale positive et la définition des infractions à cette morale. Il y a pas mal de choses à dire dans ce domaine. Qu'on pense en particulier au plan de l'assistance technique et de nos relations avec les pays en développement. Nos ministres, qui sont assez prolixes dans les tribunes internationales, trouveraient dans ces études la matière à des interventions qui serviraient leur prestige et celui de notre pays.

On a déjà parlé des armements. On imagine le retentissement qu'auraient aussi des propos sur la nature profonde du rapprochement européen ou sur le néo-colonialisme ou encore sur ce que peut être une politique « morale » des matières premières et des produits finis. N'eussions-nous pas eu quelque chose à dire, nous qui sommes une puissance modeste, mais le septième ou le huitième pays du monde par notre commerce international, à propos de la conférence avortée de la Nouvelle Delhi ? Il faut multiplier des initiatives heureuses comme celle qu'a pris récemment M. Raymond Scheyven de prononcer à Bruxelles, en association avec M. Jef Rens, un important discours où se cherchaient les définitions de relations

nouvelles entre les pays en développement et les pays industrialisés

En troisième lieu, après ces études et après ces prises de position, nous croyons qu'il faut que le gouvernement de notre pays détermine un certain nombre d'objectifs d'inspiration morale qu'il inscrira à son programme. Il faut surtout que ces objectifs soient portés à la connaissance de tout l'appareil gouvernemental belge intégré dans la vie internationale.

On serait déçu, pour ne pas dire indigné, si l'on pouvait se pencher sur les instructions générales ou particulières que les diplomates belges reçoivent de leur gouvernement lors de crises internationales graves! On serait honteux, il n'est pas possible d'en douter, si étaient publiées les instructions permanentes du gouvernement belge à ses délégués aux Nations Unies, à ses délégués à l'Unesco, à l'UNICEF, à la F.A.O., au O.I.T. et dans les divers organismes culturels internationaux. On serait gêné si l'on savait de quelles directives ou de quelle absence de directives s'inspire la politique des accords culturels que notre pays signe avec un certain nombre de pays et qu'il exécute avec plus ou moins de bonheur.

La communauté catholique belge qui exerce un poids considérable sur l'action gouvernementale est d'ailleurs plus coupable peut-être en cette matière que les gouvernants eux-

mêmes, car elle est d'une indifférence impardonnable et se laisse manipuler par les faiseurs d'opinion et les agitateurs professionnels avec une candeur qu'explique seule l'intégrale ignorance des problèmes internationaux qui est la caractéristique générale de tous ses dirigeants et de la hiérarchie religieuse à leur tête!

C'est encore au discours de rentrée du jeune Barreau de Bruxelles (voir « *le Journal des Tribunaux* ») qu'on empruntera la citation finale de cette chronique :

« Caïn adressa la parole à son frère Abel et comme il était dans les champs Caïn se jeta sur son frère Abel et le tua » (Genèse).

« Cain adresse la parole à son frère Abel puis le tue. L'Écriture ne dit pas ce qu'il lui a dit et ce qu'Abel lui a répondu. Mais soyez-en convaincus comme je le suis. Caïn et Abel ne se sont pas compris. Ils ne se sont pas entendus. Chacun d'eux a récité son monologue. L'un était sincère et l'autre avait sa vérité. Il fallait qu'ils s'affrontent; que Cain se jette sur Abel, que Caïn tue Abel. Ils étaient à l'heure du monologue, de l'incommunicabilité, c'est-à-dire à l'heure du conflit ».

On ne peut mieux dire. Aujourd'hui comme alors il est urgent de parler, de dialoguer, de chercher ensemble à définir les exigences d'une moralité, difficile certes à respecter, mais en dehors de laquelle l'action diplomatique resterait un jeu dangereux.

Michel Amaury

octobre 1968 le mois de la vérité pour les états-unis

L'heure de la paix au Viet-nam

Le 31 octobre, la nouvelle tant attendue devenait réalité. Le président Johnson annonçait que les États-Unis allaient, dès le lendemain, cesser leurs raids sur le Viet-nam du Nord. Théoriquement, l'heure de la paix avait sonné, puisque Hanoi avait laissé clairement entendre, à de nombreuses reprises, qu'un tel désengagement des Américains ne manquerait pas d'avoir les conséquences les plus favorables.

Hélas, il faut bien dire « théoriquement », car cette étrange partie à quatre qu'est devenue la guerre du Viet-nam ne peut se terminer par la seule volonté de deux des protagonistes. Et si le Front national de Libération sait qu'il ne risque rien d'une issue pacifique négociée par Hanoi, le gouvernement sud-vietnamien ne peut en espérer autant de pourparlers menés par les Américains.

Une victoire éclatante du F. L. N.

Le président Thieu ne s'y trompe pas. Si Washington a manifestement obtenu de Hanoi l'assurance de pouvoir se tirer avec certains

honneurs du guépier vietnamien, il n'en va pas de même de la junte au pouvoir à Saïgon. L'arrêt des raids sur le Viet-nam du Nord signifie d'abord que de longs mois de bombardements américains au-delà du 17^e parallèle n'ont rien donné. Même un Mc Georges Bundy, qui fut un des principaux inspirateurs de « l'escalade » aérienne contre le Viet-nam du Nord, l'a bien compris puisqu'il n'a pas hésité à se prononcer, dans une déclaration retentissante, en faveur de l'arrêt des raids.

Les Américains ont enfin admis que le conflit vietnamien n'était pas une guerre d'agression d'un pays contre un autre, guerre, au cours de laquelle ils s'étaient trouvés du côté de la victime. Ils ont vu qu'ils pourraient détruire le Viet-nam du Nord sans que la lutte cessât au Viet-nam du Sud. Une preuve éclatante leur était apportée que la clé de la paix était au Viet-nam du Sud même. Mais une révision aussi déchirante des conceptions américaines est, en soi, une victoire éclatante du Front national de Libération du Sud-Viet-nam.

Déjà, Washington s'est résigné à ce que l'organe politique du Viet-cong puisse participer, à Paris, aux véritables négociations de paix. Au moment où ces lignes sont écrites, le gouvernement de Saïgon, après avoir tenté de torpiller le premier espoir réaliste de paix, essaie désespérément de « tirer quelques marrons du feu ». Mais les Vietnamiens qui ne se sont pas laissés gagner par la fièvre belliciste ont l'immense chance que Lyndon Johnson veuille quitter la Maison Blanche en président épris de paix. Son successeur, Richard Nixon, serait évidemment trop heureux d'être débarrassé du problème vietnamien sans avoir quelque responsabilité dans son règlement. Aussi, à moins de complications de dernières

minutes, le Viet-nam devrait-il s'acheminer peu à peu vers la paix

D'ultimes résistances à vaincre

Ne nous faisons pas d'illusions. D'ultimes et graves résistances seront encore à vaincre. On ne se dégage pas, par quelque pirouette, d'une guerre qui a mobilisé tant d'efforts et causé tant de souffrances.

L'actuel gouvernement sud-vietnamien ne se laissera pas facilement remplacer par une équipe disposée à s'entendre avec l'ennemi d'hier. Aux États-Unis même, certains milieux n'accepteront pas sans rechigner que leur pays ait été bafoué par ce qui restera pour eux une poignée de révolutionnaires communistes qu'il eût été facile d'écraser sous les bombes ou le napalm. Et bien des Américains, sans tomber dans le délire extrémiste, ne comprendront pas que ce qui était impossible et inadmissible hier soit soudain devenu réalisable et paré de toutes les vertus. Ils le comprendront d'autant moins qu'ils auront laissé, qui, un parent, qui, un ami, sur le sol vietnamien.

Ainsi les États-Unis qui auront connu, le 5 novembre, une des élections présidentielles les plus ternes de leur histoire, risquent-ils de rester longtemps encore traumatisés par une guerre qu'ils n'auraient jamais dû faire.

Le meilleur président de transition possible

Finalement, tout étant relatif, Richard Nixon est-il peut-être celui qui pourra le mieux exorciser l'Amérique d'aujourd'hui de ses démons.

Il ne faut pas oublier, en effet, que tout au long de la campagne électorale, un troisième candidat, l'ancien gouverneur ségrégation-

niste, M. Georges Wallace, a incarné une version américaine du fascisme. Or si Wallace n'a pas obtenu les 20 % qu'il escomptait, il n'en est pas moins vrai que plus de neuf millions d'Américains ont voté pour lui, et qu'on ignore combien d'électeurs, qui auraient aimé suivre ses chimères mais ne voulaient pas perdre leurs voix, ont soutenu l'un ou l'autre des deux candidats réellement appelés à pouvoir succéder à M. Johnson.

Or le jeu sordide de M. Wallace avait faussé un scrutin qui fatalement aboutissait à mettre dos à dos MM. Nixon et Humphrey. Puisque la victoire que remporterait le futur président des États-Unis ne pouvait qu'être extrêmement faible, beaucoup croient que M. Nixon, assagi et contraint de gouverner avec un parlement où l'opposition démocrate sera en majorité, sera en quelque sorte plus efficace que M. Humphrey qui aurait dû faire face à un parti républicain plein d'amertume, et qui n'aurait même pas bénéficié de l'appui de la gauche de son propre parti. Nombre d'observateurs voient en M. Nixon le meilleur président de transition possible.

Les choses étant ce qu'elles ont été, les forces des États-Unis, c'est-à-dire, les jeunes, les Noirs, les intellectuels, les hommes authentiquement libéraux, n'ont pu encore se faire vraiment entendre. La campagne électorale a montré que l'Amérique en était toujours à vouloir remonter le cours du temps pour retrouver un passé lénifiant au lieu de se préparer réellement à participer, autrement que par la technique, à l'extraordinaire évolution de notre univers.

Mais, comme l'a écrit le « Figaro Littéraire », sans doute Nixon est-il *le dernier président d'une Amérique condamnée*. Celle qui est en train de se lever se dotera, en 1972, d'un homme capable

d'assumer son époque. Pour l'instant, elle en est encore aux gestes prophétiques

Un geste prophétique

L'un de ces gestes, magnifique dans son dépouillement, aura été celui des deux Noirs, Tommie Smith et John Carlos, qui, à Mexico, ont su remettre à la fois l'Amérique et les Jeux Olympiques à leur place.

On dira que la politique n'avait que faire là où seule l'exaltation sportive avait droit de cité. Mais est-ce encore vrai lorsque, pour rendre possible le déroulement de la compétition, la police tire dans la foule et réprime sauvagement les Mexicains qui osaient affirmer qu'un pays du continent latino-américain sous-développé avait besoin d'autre chose que de Jeux, fussent-ils olympiques ?

Et surtout, en levant le poing et en baissant la tête pendant l'hymne américain, Tommie Smith et John Carlos ont accompli un acte qui va bien au-delà d'une manifestation qui, limitée à la contestation politique, eût pu prêter le flanc à une critique justifiée

John Carlos lui-même s'en est expliqué :

Quand nous sommes montés sur le podium, on nous a applaudis comme si nous étions des animaux ou des chevaux de course qui avaient bien fait leur travail. Mais nous ne sommes pas des animaux. Au moment où nous avons levé le poing, nous avons entendu des tas de Blancs nous huer. Ceux-là mêmes qui nous traitaient de braves garçons. Mais nous ne sommes ni de braves garçons ni des animaux qu'on récompense par des cacahuètes.

Plus encore que le sort misérable fait aux Noirs des ghettos, il y a ainsi, condamnée avec force par John Carlos, la condition de sous-hommes à laquelle même les Noirs pri-

vilégiés ne peuvent échapper : *Quand nous réussissons à gagner, les Blancs disent que nous sommes Américains. Quand nous échouons, alors nous sommes des nègres.*

Nixon amené à comprendre le problème noir ?

Ce qui fut le scandale des Jeux de Mexico aura été une grande leçon pour ceux qui savent entendre la voix du cœur et de la raison. On peut évidemment craindre que Richard Nixon ne soit pas du nombre. A tout le moins, il n'a cependant pas déclaré comme le futur vice-président, Spiro Agnew, dont la démagogie doit lui donner des remords de l'avoir pris pour second, que *quand il avait vu un ghetto noir, il les avait vu tous.*

En tout cas, les Noirs n'ont pas voté pour lui. Mais cela peut être un avantage comme un inconvénient. L'hebdomadaire « Jeune Afrique », qui relève que *le président Nixon devra tenir en main une communauté qui s'est prononcée entièrement contre lui et qui a montré qu'elle était prête à utiliser tous les moyens*, n'est pas loin de se réjouir paradoxalement d'une telle situation.

En effet, écrit « Jeune Afrique », *il ressort de la simple analyse que l'épouvantable état dans lequel il se trouve face à la communauté noire va obliger le président Nixon à lui faire des concessions bien plus importantes que celles acceptées par ses prédécesseurs, car il n'a le choix qu'entre deux politiques : ou il sera délibérément et systématiquement favorable aux revendications noires pour tenter de réduire l'opposition unanime manifestée par cette communauté, ou il se prépare, compte tenu du climat actuel, un règne de violence.*

Peut-être Richard Nixon ne se doute-t-il pas à quel point il devra mener cette politique

ouverte dont il a parlé. Il n'envisageait certes que les affaires extérieures et spécialement, la question vietnamienne étant réglée, que les relations Est-Ouest et la situation au Moyen-Orient à propos desquelles le mois d'octobre a encore montré la marge immense qu'il restait à combler avant d'arriver ici, au retour de la détente, là, à l'établissement d'une paix durable

Mais la politique intérieure a des exigences qu'il est impossible d'éluder Nixon, qui a dit sa volonté d'assurer l'ordre et la justice, sera peut-être amené à reconnaître qu'il n'est pas d'ordre et de justice sans équité. Or, aux États-Unis, l'équité suppose une approche nouvelle du problème noir

Nixon comprenant le geste de Tommie Smith et de John Carlos ? Cela paraît impossible. Pourtant, ce serait le salut de cette Amérique qui, selon l'expression de l'économiste Walter Heller, est devenue *une espèce de « bateau ivre » géant porté sur les eaux du futur*

Éphémérides

1-10 *Monde communiste* La seconde conférence préparatoire au sommet de Moscou, qui se tient à Budapest, décide de reporter la date de la conférence internationale des partis communistes prévue pour novembre

2-10 *Viet-nam* La 24^e séance des conversations américano-nord-vietnamiennes se tient à Paris. D'autres réunions auront lieu les 9, 16, 23 et 30 octobre

3-10 *Amérique latine* Au Pérou, une junte militaire renverse le président Belaunde Terry et le remplace par le général Alvarado

— Au Mexique, l'armée tire sur les étudiants au cours de manifestations qui se soldent par plus d'une centaine de morts et des milliers de blessés.

États-Unis Le président Johnson est contraint par le Sénat à retirer la candidature de M. Abe Fortas à la tête de la Cour suprême

— M. George Wallace, candidat indépendant à la

présidence, choisit le général Cutis Lemay comme colistier pour la vice-présidence

France M. Alain Poher (centre-démocrate) est élu à la présidence du Sénat en remplacement de M. Gaston Monnerville

4-10 *Monde communiste* Après deux jours de négociations à Moscou, le premier secrétaire du parti communiste tchécoslovaque, M. Dubcek, rentre à Prague, porteur de nouvelles exigences soviétiques

Europe Le ministre belge des Affaires étrangères, M. Harmel, propose d'utiliser l'Union de l'Europe occidentale — l'U.E.O. — pour développer la coopération européenne dans les domaines politique, militaire, technique et monétaire

Amérique latine La junte au pouvoir dénonce l'accord pétrolier avec une filiale de la Standard Oil of New-Jersey

5-10 *Viet-nam* Le général Duong Van Minh, en exil à Bangkok depuis quatre ans, rentre à Saïgon (Le général Minh avait joué un rôle décisif dans la chute du gouvernement de Ngo Dinh Diem, le 1^{er} novembre 1963).

8-10 *Monde communiste* Le praesidium du comité central du parti communiste tchécoslovaque approuve les accords de Moscou. D'autre part, une délégation militaire tchécoslovaque se rend dans la capitale soviétique

Italie Le gouvernement nationalise le trust Montecatini-Edison et s'assure ainsi le monopole de la chimie italienne.

Afrique L'ancien chef rebelle Pierre Mulele, qui était rentré à Kinshasa avec la promesse de bénéficier de l'amnistie, est condamné à mort. Il sera exécuté le lendemain

Est-Ouest Profitant de leur présence aux travaux de l'Assemblée générale des Nations unies, M. Gromyko s'entretient avec M. Willy Brandt. C'est la première fois depuis six ans que les ministres des Affaires étrangères de l'U.R.S.S. et d'Allemagne fédérale se rencontrent

Viet-nam Des rumeurs faisant état de ce qu'un coup de force contre le président Thieu aurait été déjoué circulent à Saïgon

Moyen-Orient Tandis que le ministre israélien des Affaires étrangères, M. Abba Eban présente un plan de paix à l'O.N.U., le général Moshe Dayan, ministre israélien de la Défense préconise l'annexion du Sinaï

9-10 *Paix* Le Prix Nobel de la Paix 1968 est décerné à M. René Cassin, un éminent juriste français qui a

consacré sa vie à la défense des Droits de l'Homme

Afrique Le premier ministre britannique, M. Wilson, entretient à bord du croiseur « Fearless » ancré au large de Gibraltar, une série d'entretiens avec le premier ministre du gouvernement sécessionniste de Rhodésie, M. Ian Smith, entretiens qui se soldent par un nouvel échec, le 13 octobre

Moyen-Orient Un attentat à la grenade fait 47 blessés parmi des Israéliens venus prier sur le tombeau du Patriarche à Hébron

— Le président Johnson autorise des négociations avec Israël sur la livraison d'une cinquantaine de chasseurs-bombardiers « Phantom »

10-10 *France* Tout en ne faisant pas d'objection à la coopération entre les deux firmes, le gouvernement français s'oppose à l'achat par Fiat d'une partie des actions de Citroën

Allemagne fédérale Un ancien haut fonctionnaire de l'OTAN, le contre-amiral Luedke, meurt dans des conditions mystérieuses. Le 8 octobre, le directeur adjoint des services de renseignement s'était suicidé. On enregistrera ainsi plusieurs suicides et morts mystérieuses liées vraisemblablement à une affaire d'espionnage de grande envergure

11-10 *Monde communiste* A Moscou, Pavel Litvinov, petit-fils de l'ancien ministre des Affaires étrangères se voit infliger une peine de 5 ans d'« exil » et Larissa Daniel, l'épouse de l'écrivain condamné, quatre ans et demi de la même peine, pour avoir causé des désordres sur la voie publique en manifestant contre l'intervention soviétique en Tchécoslovaquie

Etats-Unis-France Le ministre français des Affaires étrangères, M. Michel Debré, s'entretient avec le président Johnson à la Maison Blanche.

France L'Assemblée nationale adopte, par 441 voix contre 0 et 39 abstentions (celles des communistes et de six députés gaullistes), la loi d'orientation de l'enseignement supérieur déposée par le ministre de l'Éducation nationale, M. Edgar Faure

Amerique latine Un soulèvement militaire éclate au Panama

Etats-Unis Le premier véhicule Apollo qui doit préparer le voyage lunaire est lancé du cap Kennedy avec trois hommes à bord : Walter Schirra, Walter Cunningham et Don Eisele

12-10 *Afrique* La Guinée-Équatoriale, qui était possession espagnole, accède à l'indépendance

Amerique latine Le président mexicain, Diaz Ordaz, inaugure les Jeux Olympiques

13-10 *Viet-nam* . M. Mc Georges Bundy, qui avait

été un des principaux inspirateurs de l'escalade aérienne contre le Viet-nam du Nord, preconise l'arrêt inconditionnel des bombardements

14-10 *Monde communiste* Le premier ministre tchécoslovaque, M. Cernik, arrive à Moscou en vue de régler le *stationnement provisoire des troupes étrangères* en Tchécoslovaquie

Etats-Unis En raison de l'affaire tchécoslovaque, le Sénat américain clôt sa session sans ratifier, comme le lui demandait le président Johnson, le traité de non-prolifération nucléaire

15-10 *Europe* Des négociations officielles s'engagent entre la Yougoslavie et le Marché commun

16-10 *Viet-nam* L'Ambassadeur américain à Saïgon M. Ellsworth Bunker entame le premier d'une longue série d'entretiens avec le président Thieu afin de le convaincre de s'associer à la décision qu'envisage le président Johnson d'arrêter totalement les bombardements sur le Viet-nam du Nord.

Berlin-Ouest Pour éviter d'être interdit, le comité directeur du parti d'extrême droite NPD de Berlin-Ouest dissout sa propre section

O.T.A.N. . On apprend qu'à la suite de l'extension de la pénétration navale soviétique en Méditerranée, la surveillance de l'O.T.A.N. sera renforcée dans cette partie du monde.

17-10 *Monde communiste* A Prague, le président du conseil soviétique signe avec les dirigeants tchécoslovaques un traité sur le *stationnement temporaire* de troupes étrangères en Tchécoslovaquie

Est-Ouest L'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale — l'U.E.O. — demande l'établissement d'un « téléphone rouge » entre le Conseil atlantique et le siège du Pacte de Varsovie à Moscou

Amerique latine (Jeux olympiques) Les athlètes américains noirs Tommie Smith et John Carlos manifestent pendant l'hymne américain en saluant à la manière des adeptes du « pouvoir noir », lors de la remise des médailles du 200 mètres aux Jeux Olympiques de Mexico. Ils seront suspendus le lendemain et expulsés du village olympique

19-10 *Viet-nam* Le président sud-vietnamien Thieu déclare qu'il ne discutera jamais avec le F.N.L., si les délégués du Front ne sont pas inclus dans la délégation nord-vietnamienne

Moyen-Orient Le directeur général du ministère israélien des affaires étrangères confirme que des sondages ont été effectués entre la Jordanie et Israël afin d'engager d'éventuelles négociations de paix

20-10 *Viet-nam* . Un cessez-le-feu local est décrété dans le secteur de Vinh pour permettre la libération de 14 Nord-Vietnamiens faits prisonniers en 1966 par les Américains

Moyen-Orient Le ministre israélien de la Défense, M Moshe Dayan, estime qu'Israël doit se préparer à une guerre inévitable.

Allemagne fédérale Le parti d'extrême-droite N.P.D. enregistre un recul sensible aux élections communales de Hesse et du Bade-Wurtemberg.

États-Unis-Grèce Washington annonce la reprise de livraisons d'armement lourd à la Grèce, après dix-huit mois d'embargo

21-10 *Monde communiste* Le maréchal Tito condamne la nouvelle théorie de l'U.R.S.S. sur le droit d'intervention dans les affaires des pays socialistes *au nom des intérêts supérieurs du socialisme*

— En opposition avec les critiques adressées au Kremlin par le parti communiste français à propos de l'intervention soviétique à Prague, M^{me} Jeannette Thorez-Vermeersh démissionne des instances du parti

Europe . Devant le Conseil ministériel de l'Union de l'Europe occidentale réuni à Rome, la France s'oppose au « plan Harmel » visant à former un groupe de travail qui étudierait les moyens d'intensifier la coopération entre la Grande-Bretagne et le Marché commun

22-10 *Amérique latine* De violents affrontements ont lieu entre policiers et étudiants à Rio de Janeiro, au Brésil

23-10 *États-Unis* De nouveaux troubles éclatent à l'Université de Berkeley

25-10 *Monde communiste* A l'occasion des cérémonies marquant le cinquantième anniversaire du Komsomol, le secrétaire général du parti communiste soviétique, M Brejnev, demande une lutte sans pitié contre l'idéologie adverse

France-Italie Le groupe Fiat signe avec la société Citroën un accord en vertu duquel, outre divers éléments de coopération technique et commerciale, le constructeur italien disposera d'une participation de 15 % dans le holding propriétaire de l'entreprise française.

France-Turquie Le général de Gaulle se rend en visite officielle à Ankara où il exaltera la volonté d'indépendance de la Turquie

Amérique latine Le président dominicain Balaguer échappe à un attentat

— Les États-Unis reconnaissent la nouvelle junte au pouvoir au Pérou

26-10 *Espagne* Le gouvernement décide de proroger de trois mois l'état d'urgence dans la province basque de Guipuzcoa

Union soviétique L'U.R.S.S. lance un vaisseau spatial Soyouz 3 avec à bord le cosmonaute George Beregovoi, vaisseau qui réussit deux opérations de rendez-vous avec un engin non habité

27-10 *Moyen-Orient* De nouveaux combats ont lieu entre forces israéliennes et égyptiennes le long du canal de Suez. Les observateurs de l'O.N.U. accuseront la République arabe unie d'être à l'origine des tirs

Monde communiste . L'Assemblée nationale tchécoslovaque vote à l'unanimité la loi sur la fédéralisation qui crée deux entités nationales dans la « République socialiste de Tchécoslovaquie » la tchèque et la slovaque

28-10 *Monde communiste* A l'occasion du cinquantième anniversaire de la fondation de la République tchécoslovaque, plusieurs milliers de jeunes gens manifestent à Prague contre l'occupation. Malgré les appréhensions, les Russes s'abstiennent d'intervenir.

Grande-Bretagne . Une manifestation massive pour la paix au Viet-nam se déroule à Londres sans provoquer les graves incidents redoutés par les autorités.

29-10 *États-Unis* Le sénateur Eugene McCarthy appuie la candidature du vice-président Humphrey aux élections présidentielles du 5 novembre

30-10 *Moyen-Orient* Neuf personnalités arabes sont expulsées de Cisjordanie

31-10 *Viet-nam* Le président Johnson annonce la cessation des bombardements américains sur le Viet-nam du Nord, cessation qui devient effective, le 1^{er} novembre à 14 heures (heure de Bruxelles)

Monde communiste Le comité central du parti communiste soviétique approuve à l'unanimité l'intervention militaire en Tchécoslovaquie

— Le comité central du parti communiste chinois, qui s'est réuni du 13 au 31 octobre, prononce la destitution de toutes ses fonctions de M Liu Shao-Chi, l'ex-président de la République, et l'exclut du parti

Moyen-Orient Pour la première fois depuis la « guerre des six jours », des commandos israéliens effectuent un raid de représailles dans la vallée du Nil, à l'intérieur du territoire égyptien

Pierre Patrick

lettre d'amérique latine

« Le tout se peut, je crois, résumer de la sorte
on m'a donné la vie et je n'en suis pas mort »

ERICH KASTNER

Parmi les nombreuses céramiques de l'époque Mochica-Chimù¹ accumulées dans le fabuleux musée Rafael Larco Herrera de Lima, il en est tout un lot qui montre avec un réalisme volontiers complaisant que les Indiens établis dans le nord du Pérou avant l'arrivée des Incas connaissaient au moins deux techniques contraceptives la sodomie et le fellatio². Le fait qu'une civilisation aujourd'hui disparue ait autorisé ou favorisé de telles pratiques sexuelles pourrait paraître sans objet avec notre propos — qui est d'analyser comment la dernière Encyclique de Paul VI a été reçue en Amérique Latine — si quelques chroniqueurs des premiers temps de la Conquête espagnole n'avaient pris soin de nous mettre au courant des réactions suscitées chez les derniers dirigeants Incas, puis chez les premiers missionnaires chrétiens, par ce que les vieux manuscrits appellent une « perte de semence ». Pour les Incas, arrivés assez tard (1466 après J.-C.) dans ces régions côtières proches de l'équateur, toute forme inusitée de rapports sexuels était, avec la paresse et le célibat, le pire des maux. Ils entreprirent donc de mettre fin à de semblables

turpitudes en détruisant un certain nombre de villages sodomiques, mais apparemment sans grand succès, puisqu'en 1638, c'est-à-dire plus d'un siècle après l'extinction de l'Empire du Soleil, le Père Calancha écrivait encore avec lassitude. « Les Indiens de ces vallées côtières sont fort enclins à la sodomie et ils ne sont pas encore parvenus à se débarrasser de cette pratique sexuelle aberrante. (.) Plusieurs continuent toujours à abriter leur vice sous le voile du mariage et ils empêchent la génération humaine par cette forme de sensualité »³.

Quelle que soit la signification (sacrée aux dires des experts!) que les Moche et les Chimù donnaient eux-mêmes à la sodomie ou à la copulation orale, les historiens s'accordent à reconnaître que ceux qui ont combattu l'une et l'autre y voyaient autant une faute morale ou de mauvais goût qu'un moyen de limiter les naissances. Ni les Incas ni les Conquistadors ne pouvaient sans doute se permettre d'applaudir à ce gaspillage de puissance, du

¹ Comme aucune des civilisations anciennes de l'Amérique ne possédait l'écriture, il est évidemment difficile de situer avec précision la durée de leur existence. Selon l'ethnographe américain W. von Hagen, les Mochicas auraient vécu d'une façon indépendante de 400 à 1000 ap. J.-C pour être ensuite englobés dans l'Empire Chimù jusqu'en 1466 ap. J.-C. D'autres auteurs, tel l'américaniste J. Alden Mason, compliquent un peu les choses en parlant de l'une ou l'autre période de transition entre les Mochicas et les Chimu, mais aucun d'entre-eux ne met en doute la continuité et le haut degré de civilisation des communautés pré-Incas du nord du Pérou

² Ignorant tout des conceptions morales des anciens peuples du Pérou, nous devons nous interdire de parler ici de rapports sexuels « contre-nature » ou d'actes opposés à la loi « naturelle »

³ Antonio de la CALANCHA, *Cronica Moralizada* (Barcelona, 1638) Cité par Victor W. von Hagen dans « The desert Kingdoms of Peru » (Weidenfeld and Nicolson, London, 1965), p. 51.

moment qu'un honnête surcroît de population était le seul moyen d'exploiter les ressources agricoles et minières des territoires conquis. On verra plus loin dans quelle mesure de telles « visées » politiques continuent à être défendues ou condamnées en Amérique, le plus souvent en fonction de critères dont la rationalité reste douteuse.

Un fruit exotique

À la lecture des commentaires publiés dans la presse chilienne immédiatement après la parution de l'Encyclique « *Humanae Vitae* », il apparaît déjà que les problèmes de morale conjugale et de théologie qui ont fourni la matière des critiques formulées en Occident, n'ont peut-être eu, en Amérique Latine, que la saveur délicate d'un fruit exotique plus ou moins inconnu. Hormis quelques enquêtes réalisées dans la rue un peu au hasard et sans trop y croire, *El Mercurio* (conservateur) et *El Siglo* (communiste) se sont en tout cas bornés à recopier ou à résumer le texte papal, à faire part de la mauvaise humeur des théologiens suisses, allemands ou hollandais, et à souligner le silence pieux des autorités ecclésiastiques du pays et des autres nations latines d'Amérique. Il convient d'ailleurs de préciser d'emblée que la zone d'ombre et de silence développée autour de la portée morale et théologique de l'appel de Paul VI ne sera jamais dissipée et qu'elle ira au contraire en croissant à mesure que les prises de position politiques prendront la vedette en Amérique du Sud. On ne sait trop s'il faut se réjouir de voir les plus fortes tendances du clergé latino-américain faire ainsi bon marché de l'information de leurs ouailles, mais le fait est que les extrêmes n'ont pas tardé à se rejoindre

dans une commune approbation du message romain. Néanmoins, celui qui veut à toute force se convaincre de la survie d'une réflexion théologique en Amérique Latine⁴, lira avec intérêt le document publié le 12 août par un groupe de professeurs de la Faculté de Théologie de l'Université catholique de Santiago⁵.

À lire ce document, les esprits impertinents ne manqueront pas de souligner que les théologiens de Santiago n'ont rien dit de bien neuf et que leur prose laborieuse n'est, à tout prendre, satisfaisante ni pour le corps ni pour l'esprit. Nous serions d'ailleurs enclins à faire chorus avec les orfèvres, s'il ne s'était précisément trouvé, comme nous l'avons signalé au début de ce paragraphe, que la plupart des figures de proue de l'Église en Amérique du Sud n'avaient choisi de se cantonner dans un silence « théologique » d'autant plus incompréhensible que beaucoup d'entre-eux ont toujours quelque révolution économique, sociale, politique ou éducative en chantier.

Publiée peu de temps avant le Congrès eucharistique de Bogota et la réunion du CELAM à Medellin, l'Encyclique a finalement été acceptée avec d'autant moins de réticences qu'il fallait donner un semblant de cohérence à la mosaïque des idéologies défendues ici et là par le clergé latino-américain. Les « Gauchistes » ont tourné la difficulté en découvrant à

4. On nous retorquera sans doute que le « continent de la faim » n'a que faire de la Théologie. Une telle réflexion, qui s'applique d'ailleurs avec un égal bonheur à toutes les activités humaines qui n'ont pas pour but immédiat de donner du pain aux hommes, est peut-être ce que les doctrinaires de toutes tendances ont trouvé de mieux pour écraser le Tiers-Monde sous un mépris glacial et suffisant.

5. Noticias Catolicas, Boletín informativo de la Comisión Arquidiocesana de Difusión Antofagasta, an 2, août 1968, numéro 6.

temps que les « pilules » étaient fabriquées par les « impérialistes » du Nord, et les « conservateurs » n'ont pas manqué, à l'instar du Père Frossard, professeur de philosophie à l'Université catholique de Buenos Aires, de se souvenir « que la chasteté est le moyen (contraceptif) qui plaît le plus à Dieu »⁶. Dans un tel climat, l'étude publiée à Santiago fait presque songer à cette « révolution dans la liberté » défendue contre vents et marées par M. Frei, (actuel Président de la République Chilienne). Il est également symptomatique que Mgr Henriquez, Archevêque de Santiago, se soit rendu à Bogota mais qu'il ait refusé d'assister à la conférence de Medellin⁷.

La pilule des « Gringos »

Pour essayer de comprendre ce qui a bien pu pousser Mgr Helder Camara à reconnaître, avec plus de deux mois de retard⁸, que l'Encyclique « *Humanae Vitae* » venait à point nommé empêcher les pays riches d'inonder le Tiers-Monde sous une pluie de « pilules », il n'est pas mauvais de signaler qu'en ce qui le concerne, M. Cross, vice-président de la fabrique de produits chimiques Syntex Inc, n'a pas attendu plus de 48 heures pour déclarer, à Mexico, « que l'Encyclique n'affecterait en rien une industrie qui s'occupe de satisfaire une demande individuelle sans rapport avec des concepts religieux »⁹. Et que l'on ne s'y trompe pas : ce qu'il y a d'étrange ici, ce n'est pas que deux hommes puissent parler un langage totalement différent, mais bien que le leader du « Nordeste » ait mis beaucoup plus de temps que d'autres à s'apercevoir que la « demande individuelle » telle que la conçoit M. Cross n'existe sans doute pas en Amérique Latine.

Depuis que l'on a appris, l'an dernier, que quelques 3 000 Brésiliennes avaient été « stérilisées » en Amazonie par des missionnaires presbytériens nord-américains, l'heure est à la méfiance et les esprits échauffés ne manquent pas une occasion de rappeler que les « oestro-progestogènes » et les stérilets sont vendus ou distribués dans tout le continent par les États-Unis. Une des accusations les plus fréquemment formulées, à Gauche comme à Droite, est de prétendre que les « Yankees » chercheraient à se servir de la « pilule » pour maintenir un « statu quo » démographique qui leur serait évidemment favorable. N'ayant pas la possibilité de faire croître leur population au rythme de leurs ambitions impérialistes, les États-Unis auraient résolu d'empêcher les autres de les écraser sous le nombre. Cette opinion aujourd'hui assez commune en Amérique Latine, fut bien résumée par un journaliste brésilien, qui, chargé de commenter les agissements des Presbytériens en Amazonie, écrivit sans sourciller « L'Américain du Nord tue les futurs guérilleros dans l'utérus »¹⁰.

Parmi les nombreux témoins à charge de ce procès d'intention monté contre les États-Unis, les catholiques sud-américains, faute d'un document précis étaient jusqu'à présent condamnés à jouer les seconds rôles. Un Colombien, le professeur Herman Vergara, leader

6 Cité par le mensuel argentin *Atlantide* du 1^{er} septembre 1968 (n° 1218, p. 73).

7 Selon les méchantes langues, on y aurait simplement troqué un doigt de « guevarisme » contre l'acceptation inconditionnelle du « *pronunciamento* » papal sur le contrôle des naissances (*The Economist* para America Latina, 18 septembre 1968, vol. 2, n° 19).

8 *El Mercurio de Antofagasta*, le 29 septembre 1968, p. 4.

9 *El Mercurio de Santiago*, le 30 juillet 1968, p. 1.

10 Cité dans la revue chilienne *Ercilla* du 7 août 1968 (n° 1729, p. 46).

catholique influent, avait pourtant réussi à amener une partie de ses coréligionnaires en dirigeant une attaque sévère contre l'Institut de planification familiale mis en place par le Président Lleras Restrepo et soutenu en partie par les Nord-Américains, mais la plupart des démocrates chrétiens n'en gardaient pas moins toutes les raisons de se plaindre des lenteurs apportées à la rédaction d'un texte que d'aucuns eussent pourtant souhaité ne jamais voir promulgué.

Avec la parution de l'Encyclique « *Humanae Vitae* », les prévisions les plus pessimistes ne tardèrent pas à se vérifier, notamment en Colombie où le Président de la République fut bientôt contraint de « sacrifier » son Ministre des Affaires étrangères, M. German Fernandez, lequel s'était avisé de faire passer la politique de son gouvernement avant les dernières remontrances de l'Église. On ne sait trop par quelle opération du Saint-Esprit les catholiques progressistes colombiens sont arrivés à croire que l'Encyclique venait à point nommé reprocher aux États-Unis « de vouloir à tous prix empêcher que l'Amérique Latine n'acquière un potentiel humain équivalent à celui de la Chine et ne devienne ainsi un rival puissant à ses frontières »¹¹, mais le fait est qu'ils n'hésitèrent plus à se ranger aux côtés des démocrates militaires argentins, qui, un peu inquiets d'être coincés entre deux pays aussi prolifiques que le Chili et le Brésil, avaient immédiatement vu dans l'Encyclique une occasion de rappeler au monde « que l'Argentine a toujours défendu dans les milieux internationaux une politique conforme à la doctrine de l'Église »¹².

Aux yeux des trop rares observateurs étrangers vraiment impartiaux, la politique « impérialiste » suivie par les États-Unis en

Amérique Latine n'est finalement ni plus ni moins équivoque que les visées hégémoniques ou nationalistes d'autres pays du continent. Sans insister sur le fait que des millions d'Indiens sont également « oubliés » par les forces politiques en présence, on pourrait peut-être donner un peu de publicité aux propos tenus par certains communistes « andins » qui ne se gênent plus pour accuser Fidel Castro et ses lieutenants d'être de vulgaires usurpateurs et d'avoir cherché à donner un empire à Cuba en installant la guérilla dans le sud-est de la Bolivie. Les marxistes les plus pointus seraient même enclins à admettre que le guevarisme est un produit d'importation aussi périlleux que le stalinisme ou le capitalisme, mais qu'il vaut mieux avoir des ennemis sûrs qu'un ami ambigu¹³. Et s'il ne nous est pas permis d'entrer ici dans le détail d'une polémique aussi passionnante, nous devons malgré tout mentionner, pour l'intelligence de ce qui va suivre, que l'expérience du « Che » en Bolivie n'a pas pu contribuer à rendre la vedette aux visées « nationalistes » d'un bon nombre de potentats et de « puissances » qui ne ratent jamais une occasion d'ajouter une pelletée de terre fraîche sur la tombe de Simon Bolivar. En buste ou à cheval, le « Libertador » peut encore servir, pour autant

11 Conclusion du livre publié par le professeur Herman Vergara en Colombie. Cité par Newton Carlos dans un éditorial intitulé « La Pildora en el Continente » (Ercilla, n° 1732, 28 août 68, p. 30).

12. Déclaration faite le 30 juillet 68 par M. Nicanor Costa Mendez, Ministre des Affaires Étrangères de l'Argentine (*El Mercurio de Antofagasta*, 31 juillet 68, p. 7).

13 Voir, par exemple, l'analyse des guerillas en Bolivie faite par Quebracho, leader marxiste-léniniste exilé en Argentine, dans *Bolivia la Revolución Derrotada* (Édit. Rojas Araujo, Cochabamba, 1967).

qu'il se taise et ne répète pas à tout venant qu'il poursuivait un rêve unificateur toujours incompris.

Malgré de louables efforts d'intégration entrepris depuis peu et bien que la plupart des pays latino-américains parlent officiellement la même langue¹⁴, il reste trop vrai que La Paz se trouve finalement bien plus près de New York que de Santiago. Néanmoins, à l'inverse de ce qui s'est vu en Europe, les conflits extérieurs entre nations sud-américaines furent le plus souvent verbaux, et, toutes choses étant égales, la violence intérieure paraît avoir joué ici le rôle dévolu ailleurs aux guerres internationales. Il n'est donc pas tellement étonnant que certains dirigeants américains voient aujourd'hui dans le contrôle démographique un moyen de poursuivre à moindre frais une politique étroitement nationaliste. Manquant d'hommes pour peupler la Patagonie, les Argentins applaudissent à la dernière Encyclique de Paul VI, tandis que les Chiliens font tout pour promouvoir la planification familiale, peut-être parce qu'ils ont peur d'être entraînés à la suite de leurs colons dans une aventure frontalière. La Patagonie garde ainsi toutes ses chances de devenir un jour le fief d'immigrants plus « frais »¹

Au demeurant, les Argentins et les Chiliens sont loin d'être les seuls à se regarder comme chiens de faïence. Les Vénézuéliens, visiblement préoccupés de voir les Colombiens trop prolifiques descendre dans les « Llanos » orientales, cherchent à se donner un peu de poids en revendiquant les deux tiers de l'ancienne Guyane Britannique. Dans la mer des Antilles, les 3 millions et demi d'habitants de la République Dominicaine se disent menacés par 3 millions et demi d'Haïtiens

Du haut de leur « altiplano », 3 millions de Boliviens réclament toujours la possession de quelques hectares de sables nitreux et cuprifères perdus dans le désert d'Atacama, alors que les trois quart de l'actuelle Bolivie sont laissés à l'abandon faute de voies de communication décentes vers l'Est.

On ne sait si le paradoxe doit encore être rappelé, mais le fait que l'explosion démographique prenne parfois des proportions hallucinantes dans les bidonvilles des métropoles américaines ou dans les statistiques des organisations internationales, n'empêche pas l'Amérique latine de rester l'hémisphère des espaces morts 3 habitants au kilomètre carré en Bolivie, 10 au Brésil, 8 en Argentine, etc. On comprendra également sans peine que la mise en valeur de ces déserts humains fasse l'objet d'autant plus de convoitises « impérialistes » que les séquelles d'une époque outrancièrement nationaliste freinent tout développement continental harmonieux

En conclusion, même si le gouvernement des États-Unis préfère désormais investir ses trop rares dollars dans la planification démographique, cela ne signifie nullement qu'il cherche ainsi à maintenir le Tiers-Monde dans un état innommable d'infériorité, de dégradation

14 Dans son livre *Bolivia a Land divided* (Oxford University Press, Third Edition, 1964), Harold Osborne reprend à Pando Gutiérrez (Bolivia y el mundo) les statistiques « linguistiques » suivantes

Boliviens parlant l'espagnol	43,2 %
Boliviens parlant le Quechua	35,9 % (environ 1 300 000)
Boliviens parlant l'Aymara	25,1 % (environ 900 000)
Autres	2,0 %

N.B. En additionnant les divers pourcentages (106,2 %), on remarquera que la Bolivie compte peu de « Bilingues »!

et d'esclavage Il paraît au contraire plus vraisemblable de croire que les « gringos » essayent simplement de profiter d'un statu-quo qui continue à leur être imposé de l'extérieur. À y regarder d'un peu plus près, le Généal de Gaulle, malgré les méchantes expériences qu'il mitonne dans le Pacifique, pourrait bien exercer une influence plus profonde sur les milieux politiques sud-américains que les technocrates de la Maison Blanche ou les écrits de Paul VI. Une telle efficacité pratique de la part de ce dernier aurait même quelque chose de rafraîchissant, si les nécessités quotidiennes de l'Incarnation ne nous obligeaient à être un peu plus que des inutiles sans emploi. On le voit : nos ambitions ne sont pas démesurées

Les Nazis de la rue St James

Pour avoir dit de Paul VI qu'il était un « célibataire romain » — ce qui, aux yeux d'un lecteur non dépourvu d'humour, revenait simplement à constater qu'un célibataire romain restait un célibataire romain¹ — l'hebdomadaire *The Economist* s'est attiré les foudres de l'*Osservatore Romano*, lequel, dans son éditorial du 10 août, alla jusqu'à accuser les responsables de la publication anglo-saxonne de parler de l'Encyclique en utilisant un style proche de celui des nazis et de manquer franchement de respect envers le Pape. Le fait est que le texte diffusé simultanément et à peu près dans les mêmes termes par les services d'édition anglais¹⁵ et latino-américains¹⁶ de *The Economist*, n'était ni tendre ni sot. Non content d'affirmer que le « diktat » papal risquait de perturber grandement le dialogue entamé avec les Églises réformées et de remettre en question le prestige moral rendu à la

papauté par Jean XXIII, les éditorialistes anglais insinuèrent que les enseignements de Paul VI pouvaient contribuer à priver les pays du Tiers-Monde, non pas de blé, de riz ou de manioc, mais de livres, de science et de savoir « Il est à peu près certain que de nombreux pays sous-développés ne pourront pas faire face à l'actuelle explosion démographique non pas tant à cause d'une pénurie d'aliments mais parce qu'ils n'auront pas les moyens de répartir entre les générations nouvelles le bien le plus rare et le plus vital de tout pays en voie de développement : l'éducation. » Assez éloigné de l'angoisse viscérale qui voit les peuples nantis se précipiter chez l'épicier dès qu'un événement un peu extraordinaire vient troubler la sérénité internationale, l'argument défendu par *The Economist*, pour technocratique qu'il soit, mérite en tout cas mieux qu'une excommunication mal déguisée

Lorsque M. Mac Namara déclare, comme il vient de le faire en octobre dans son discours inaugural de l'Assemblée annuelle conjointe de la Banque mondiale et du Fond monétaire international, que l'aide financière accordée au Tiers-Monde doit s'assortir d'un sérieux contrôle de la natalité, il ne fait que respecter l'esprit de la maison qui l'emploie et qui ne peut tolérer de voir l'expansion démographique digérer le capital avec les intérêts. Face à un tel homme et à une telle argumentation, le révolutionnaire le moins doué n'aura pourtant aucune peine à rétorquer qu'il suffit d'abandonner la voie capitaliste et de remplacer les investissements en mon-

¹⁵ *What World?* « *The Economist* », 3 août 68 Vol. 228, n° 6519, p. 14.

¹⁶ *No, dijo Pablo*, « *The Economist para America latina* », 7 août 68 Vol. 2, n° 16, p. 8.

naie par des investissements humains pour se trouver bien d'un important surcroît de population. Ce dialogue de sourds a parfois été appelé « querelle de Marx contre Malthus ».

Par contre, dès qu'il s'agit de lier le progrès des peuples au savoir et non plus à la seule intendance, le problème prend d'emblée une autre tournure et l'on est presque automatiquement tenté de considérer, avec *The Economist*, qu'il ne peut y avoir de développement humain sans capitalisation culturelle. Au vu des désordres accompagnant les rentrées scolaires dans certains pays à haut taux de natalité, les intégristes même pardonneraient aux experts de St James's street d'avoir dit qu'aucune pyramide scolaire n'est capable de supporter une croissance annuelle de la population de 2, voire de 3 %

En étudiant les choses un peu plus sérieusement, on finit pourtant par soupçonner que les meilleurs défenseurs du droit à l'éducation ne connaissent en fait qu'un système d'enseignement le leur. L'impérialisme culturel, pour bénin qu'il puisse paraître, n'en est pas moins d'autant plus insidieux que sa bonne foi l'empêche de voir qu'il apporte à ses heureux bénéficiaires un bon nombre de notions mortes ou inutiles. Lorsque l'on voit le *Reader's Digest* diffuser en Amérique latine et en langue espagnole des albums insipides sur la Seconde Guerre mondiale alors que les meilleurs spécialistes des cultures Incas et pré-Incas sont anglo-saxons et écrivent dans la langue de Shakespeare, on commence à comprendre que le « commerce » des cultures favorise plutôt les pays riches. Enfin, on nous permettra de ne plus nous réjouir en apprenant l'inauguration d'un département de physique nucléaire dans la brousse congolaise ou en découvrant avec stupeur qu'une ville latino-

américaine de 100 000 habitants compte trois universités qui s'occupent de tout sauf de développer les richesses de la région où elles sont établies.

Au vrai, s'il est raisonnable de penser que les réseaux « classiques » d'enseignement ne résisteraient pas à une pression démographique croissante, il n'est pas du tout prouvé qu'il soit impossible d'éduquer un peuple trop prolifique en se servant d'autres techniques et en élaborant d'autres programmes. Pas plus que la faim, l'analphabétisme ne fournit en soi un argument irréfutable pour prôner le contrôle des naissances dans les pays en voie de développement. A l'inverse, le fait d'avoir ou non un programme de planification familiale ne suffira jamais à donner du pain et des connaissances à ceux qui en manquent le plus. Dès lors, et pour autant que l'on veuille bien rendre son sens au mot « démocratie », il apparaît de plus en plus que le contrôle des naissances ne doit être ni imposé ni interdit : il est un moyen dont l'usage dépend, soit d'une décision personnelle, soit de l'issue d'un débat politique vraiment populaire. Par malheur, l'individu et le peuple sont peut-être ceux dont on se soucie le moins à la Banque mondiale, au Vatican ou dans les salles de rédaction de *The Economist*. Le brio devient vite décevant lorsqu'il s'associe trop ouvertement au mépris du commun.

De la négation à la contradiction

Partis des tribus Mochica-Chimù et de l'Empire des Incas, nous aimerions y revenir, ne serait-ce que pour essayer de cacher une désillusion trop profonde.

Tout en réfléchissant sur les principaux problèmes théologiques, moraux, politiques

et technocratiques soulevés par la dernière Encyclique de Paul VI en Amérique latine, nous n'avons pu nous arracher à cette pensée que la condamnation de la sodomie par les Incas n'avaient pas empêché leur Empire de s'écrouler et la sodomie de continuer. Et il s'agit bien de la fin d'une civilisation, car les Incas, eux, continuent à suivre mélancoliquement leurs lamas sur les hauts-plateaux de la Bolivie et du Pérou. Qu'ils l'aient voulu ou que cela leur ait été dicté, le fait est qu'ils

ont un jour nié la civilisation contemporaine pour se replier sur eux-mêmes. Aussi n'est-il peut-être pas trop irrespectueux de demander aux rédacteurs du dernier message papal s'ils n'ont pas confondu, l'espace d'un instant, le « signe » de la contradiction avec celui de la négation. Dans l'affirmative, on nous permettra d'être un peu inquiets.

Antofagasta, le 1^{er} novembre 1968

Pierre Watté

L'opinion questionne l'encyclique (II)

quatre diagnostics

Quand on passe des journaux aux revues, les commentaires d'*Humananae Vitae* changent de ton¹. Nous en retiendrons quatre pour leur tranchant dans une mêlée où l'allusion, la réticence, l'omission, le respect ou l'élévation sont bien des façons de cacher son avis. Bien que d'origine fort diverse, et choisis pour ce motif, ces quatre commentaires représentent, chacun à son niveau, un symptôme de la situation actuelle du christianisme dans le monde. Les deux premiers commentaires envisagent H. V. à l'intérieur de l'église catholique. En choisissant le point de vue de l'usager, Karl Rahner jette son autorité dans la balance, mais sans fracas. Son article devient une sorte de drapeau pour les *Stimmen der*

Zeit qui ont publié ces derniers mois plusieurs de ses études sur le magistère, la démocratie dans l'Eglise, la réforme des études théologiques. Il est repris tel quel par *Streven* et il est résumé pour *America* par Avery Dulles². Bruno Ribes le directeur des *Études*, aborde dans sa revue les difficultés de fond que les autres revues jésuites françaises de large audience, *Christus* et *Projet* évoquaient à bonne distance. Lui aussi est représentatif d'une série d'autorités dont sa revue a publié les textes depuis quatre ou cinq ans. Le troisième commentaire, celui de l'anglican Robinson, considère l'encyclique comme essentiellement destructrice. Elle découvre les éléments caducs du catholicisme romain, et par là même, paradoxalement, elle annonce, à des yeux quelque peu exercés, un œcuménisme nouveau qui ne passerait plus par les institutions. Pareil œcuménisme pourrait-il inclure l'incroyant de bonne volonté? C'est le quatrième point de vue à interroger grâce à la *Pensée* et les *Hommes* qui représente,

¹ Voir la première partie *L'opinion questionne l'encyclique*, dans le numéro de novembre 1968.

² *Stimmen*, septembre 1968, *Streven*, octobre 1968, *America*, 28 septembre 1968.

on le sait, une école de morale laïque particulièrement radicale. Les revues permettent ainsi un recul qui prend l'événement dans un rayonnement plus profond et plus large, catholique, mais aussi œcuménique et humain.

L'artillerie allemande

Rahner est toujours un chemin de croix. Pour les ascètes, les purismes du traducteur néerlandais ajoutent encore à l'hermétisme des phrases contournées et interminables. Rahner veut pourtant se limiter à une seule question : la division actuelle des catholiques. Il exclut explicitement les difficultés relatives à l'exercice du magistère et aux points de départ. La pointe de l'article est ailleurs : il s'agit avant tout de la formation des consciences dans un cas où l'adhésion à l'autorité pontificale peut être difficile. Cette formation des consciences ne peut se réaliser qu'à l'intérieur d'une présomption favorable qui va se spécifier ensuite selon les différents groupes de chrétiens.

La première partie de l'article est une belle apologie de l'impartialité. Les réactions émotionnelles, observe Rahner, cachent souvent l'incapacité de se critiquer soi-même ou encore la conviction qu'une position neuve est a priori meilleure qu'une ancienne. Ce point acquis, il faut encore, à propos d'H. V., dépasser la critique des arguments. En effet, quand il s'agit de morale, un « instinct global » peut toucher juste sans que puissent être énoncées correctement ses justifications. Voilà pourquoi Rahner délaisse les points de départ d'H. V., quitte à les culbuter en passant, d'un revers de la patte. Vis-à-vis des décisions révisibles du magistère, une présomption négative ne serait pas catholique. D'ailleurs, quel opposant pourrait, dans le cas présent se prévaloir d'une

certitude ? Qui peut dire que Paul VI n'annonce pas une perfection future, prophétique ? Il indiquerait pour l'avenir une « perfection » que la « loi » ne pourrait justifier de façon adéquate. On ne peut exclure que sa parole comporte pour une minorité une exigence que la masse ne peut encore percevoir.

Ces présupposés débouchent sur des attitudes. Les évêques d'abord ont un devoir d'information. Mais celle-ci ne peut être donnée n'importe comment : elle doit tenir compte du fait que l'enseignement du pape est réformable. Les prêtres souligneront ce qui n'est pas contesté : l'exacte vision de l'amour conjugal que propose H. V. aux paragraphes 7 à 9. Ils éviteront de se centrer sur l'interdiction des méthodes artificielles de contraception. Ils ne se croiront pas obligés d'amener leurs ouailles pour qui l'enseignement du pape ne fait pas question à un « meilleur avis ». Ils ne devront interroger les pénitents que dans le cas où ceux-ci agissent contre leur propre conscience. Les théologiens moralistes seront honnêtes en présentant les arguments qui vont en sens divers. Ils ne sont pas tenus au silence parce que le débat est actuellement public et que l'encyclique ne prétend pas dirimer toute controverse. Quant aux époux chrétiens, et surtout catholiques, ils ne se considéreront pas comme coupables ou comme désobéissants au magistère, si après mûre réflexion, autocritique et discernement, ils se rallient à des conclusions qui s'écartent des normes pontificales, et s'ils les suivent dans leur conduite.

En conclusion, selon Rahner, la situation actuelle est un symptôme. L'Église apparaît comme « un système ouvert ». Même les déclarations infaillibles des conciles et des papes sont portées par un mouvement d'évolution fait d'éléments multiples. Le magistère est

seulement l'un d'eux. Il contribue à clarifier la conscience de la foi et le développement de la doctrine. Sa place est nécessaire. Mais le « système ouvert » où vit l'Église n'est pas exprimé adéquatement par le magistère.

L'escrime française

Rahner, solidement appuyé d'ailleurs à la lettre des évêques allemands, — à moins que ce ne soit l'inverse? —, a donné l'exposé le plus fouillé de la situation du chrétien devant H. V. Dans un article plus minutieux encore et aussi mûrement pesé, obscur parfois à force de respect, Ribes taquine le texte même d' H. V. Il est donc à découvert et se contente, semble-t-il, de quelques mouches. Voyons où elles portent.

D'abord, Ribes résume. C'est sa protection et sa force. Son hommage aussi à l'effort persévérant de ses confrères. Il résume et il cite Pierre Antoine qui avait réfléchi en mai 1963 dans les *Études* aux propriétés de la loi naturelle. Celle-ci n'est pas purement et simplement, dans la tradition catholique, la loi éternelle. Le christianisme a refusé cette identification. La loi qui régit l'homme n'est pas simplement la loi divine qui régit l'univers. Pourquoi? Parce que l'homme occupe une place à part dans le cosmos aveugle. Pour le chrétien, l'anthropologie n'est plus, comme pour certains grecs, un chapitre de la cosmologie. L'homme a dans le monde une vocation privilégiée, celle d'être, grâce à sa raison, *providence* pour lui-même et pour les autres. P. Antoine se réfère là à saint Thomas pour qui la raison humaine est l'impression en nous de la lumière divine. Par sa raison, l'homme participe en effet à l'intelligence de Dieu. Impression, participation, providence, ces mots appellent entre l'homme et Dieu des rapports qui n'ont rien

de la passivité inerte des choses. La loi morale est naturelle, non pour replacer l'homme dans la nature, mais pour l'aider à devenir dans la nature plus que la nature. La loi naturelle n'est pas une force mais un appel, un principe, selon lequel l'homme parmi ses semblables et avec eux peut se construire et se réaliser. Elle n'est pas d'abord une promulgation extérieure émanant d'une garantie autoritaire, mais un facteur interne de croissance libre, c'est-à-dire, responsable. Une loi promulguée par une autorité extérieure est dite positive, mais la loi naturelle, même si elle est explicitée par une autorité, ne doit pas à celle-ci sa valeur. Ce n'est pas l'autorité qui fait la loi, c'est la loi qui appuie l'autorité. Si l'on veut, plus simplement, pour quitter le jargon des spécialistes, quand il s'agit de morale, ce n'est pas bon parce que c'est commandé, c'est commandé parce que c'est bon. La loi morale est une loi d'existence et non le décret d'une personne, fût-ce Dieu lui-même.

Une autre référence du P. Ribes sur ce thème est Henri Bouillard. Le P. Bouillard avait écrit, dans les mêmes *Études*, en mai 1967 : « On ne peut rien prescrire au nom de la loi naturelle qui ne puisse se justifier du point de vue de l'homme et de son bien propre. Puisque la vie humaine est sens discerné par la raison, par la conscience morale, tout énoncé qui prétend l'exprimer se trouve soumis au jugement critique de tous les hommes qui se veulent raisonnables et moraux : il doit pouvoir être admis par eux. En conséquence, quand l'Église parle au nom de la loi naturelle, elle s'engage par le fait même au dialogue avec les hommes »³

³ « Autonomie humaine et présence de Dieu », *Études*, mai 1967, p. 657.

Une conséquence importante de pareille conception de la loi naturelle sera que la raison joue un rôle dans son élaboration. Et ce rôle ne peut être que progressif. Cela explique les variations de la loi naturelle qui s'enrichit graduellement au cours des âges, en contact avec les situations nouvelles et à la suite de ceux que Bergson nomme les héros et qui perçoivent des exigences restées jusque là obscures.

Une dernière référence, fort longue, cache un certain embarras. Il s'agit d'un texte du P. Araud qui applique au domaine de la morale sexuelle quelques principes de morale générale. On ne voit pas, dit-il notamment, pourquoi les fautes sexuelles seraient les seules à être toujours graves. Évidence, sans doute, mais que le P. Ribes est le seul, du côté catholique, à déclarer, et encore, sous le couvert d'une citation. Une autre citation est elle aussi fort éclairante. Elle traite du moindre mal dans les cas où des devoirs importants sont en conflit. Les évêques français ont d'ailleurs développé cette question⁴.

Ces citations définissent les conditions d'une déclaration concernant la loi naturelle, quelle que soit la personne qui la profère. Dans ce domaine la seule autorité est celle qui se fait entendre de la raison. Les autres points discutés par le P. Ribes n'ont de sens qu'à partir de ces principes, à l'intérieur d'un dialogue qui ne dépend pas d'une tolérance de l'autorité mais de la structure même de la morale. La conclusion de Ribes rejoint celle de Rahner : la situation actuelle est symptomatique : « La publication du texte accélère un processus de crise dont il eût peut-être été préférable qu'il se déploie lentement » (p. 446).

Nous autres, catholiques romains...

Robinson applaudit à l'accélération que Ribes déplore. Pour une raison assez surprenante au premier abord : la crise porte les chances d'un œcuménisme nouveau. De là le titre de Robinson : « Vers un œcuménisme sécularisé »⁵. Ses réflexions, d'accent tumultueux et incisif, nous changent de l'atmosphère feutrée où entre catholiques, ces problèmes graves se discutent. Robinson en est conscient : « Je me trouve, dit-il, dans une position embarrassante : les catholiques romains me demandent de dire des choses qu'ils savent ne pouvoir attendre de leur propre hiérarchie. Je suppose que cette attente ira croissant maintenant que le pape a mis dans la bouche des évêques la pomme de terre chaude de l'encyclique ». Un certain nombre de choses ont été, aux yeux de Robinson, radicalement minées. Son article les énumère.

En premier lieu, c'en est fait d'une façon de comprendre l'autorité qui est étrangère au Nouveau Testament et qu'on ne trouve pas avant la seconde partie du XII^e siècle. Cette façon de croire que la voix de Rome clôt une question n'est plus reçue aujourd'hui par les catholiques romains cultivés. Pareil exercice de l'autorité mine celle-ci à un point tel que la restauration n'est plus possible. Le pape a perdu une occasion de transformer de l'intérieur une conception de l'autorité qui devenait inopérante à l'extérieur.

4 *Le Monde*, 9 novembre, a compléter par les réserves de l'*Osservatore romano*, publiées le 17.

5. « Towards secular ecumenism », *The Critic*, oct. 1968, et *New Christians*, 81, oct. 1968, p. 10-11. Évêque anglican de Woolich, Robinson est surtout connu pour ses retentissants pamphlets : *Honest to God* et *The New Reformation*. Cfr R. VANDER GUCHT, *Honnête envers Dieu et au sujet de Dieu*, R. N., juin 1964.

Ce qui est en cause, ce n'est pas précisément le refus de la contraception, mais le rejet du progrès appréciable de la morale catholique qui avait conduit à l'accepter.

La seconde idole aux pieds d'argile, c'est l'image de la papauté comme oracle individuel infaillible. Même si, techniquement parlant, l'encyclique n'est pas infaillible, l'infaillibilité a reçu un coup dont elle ne pourra se remettre. Bien des voix anglicanes et autres ont suggéré ces dernières années qu'elles n'avaient aucune hostilité à la papauté comme foyer de l'unité chrétienne. A condition toutefois qu'on en rature toute prétention à une infaillibilité oraculaire. La cruelle réaffirmation de celle-ci a donc une signification œcuménique. Cette signification ne sera pas négative si l'agonie du magistère qui va s'ensuivre débouche sur une reformulation de celui-ci.

Troisièmement, la papauté devra être dissociée de la dynastie monarchique d'une cour romaine. La question du contrôle des naissances appelait la compréhension d'un Saint-Père, elle a éveillé la réaction de l'évêque de Rome. Le cardinal Montini salué comme libéral est devenu un réformiste conservateur. N'ayant pu dépasser le conditionnement de son origine, sa meilleure tâche, selon Robinson, est de préparer un conclave qui choisisse un pape non italien et de démissionner ensuite. Rien de moins !

La quatrième incidence des événements récents concerne la loi naturelle. Sur ce point Robinson reprend les critiques classiques en les rapprochant de l'Écriture. Quand saint Paul parle de la loi de nature écrite dans le cœur des hommes, il observe, et c'est essentiel, que « leur propre conscience leur porte témoignage » De surcroît, l'illogisme vient compliquer l'appel à la loi naturelle. Selon Paul VI

les contraceptifs ouvrent la voie à l'exploitation de la femme par l'homme. Robinson remarque au contraire qu'ils sont plus une émancipation de la femme que de l'homme, et que la connaissance des « rythmes naturels » aboutit également à cette émancipation. D'ailleurs, même si le raisonnement était exact, il ne vaudrait pas, et cela en vertu du vieux principe « l'abus ne supprime pas l'usage » Surtout, tel qu'il est utilisé, le concept de nature est infra-humain, défini en catégories biologiques plus qu'en termes de relations personnelles responsables.

La cinquième barrière à une compréhension œcuménique est l'imposition de la confession avant la réception de l'eucharistie pour les pilulaires. On va déroger à l'intégrité de la confession. Celle-ci va nourrir la culpabilité qu'elle devrait guérir. On dit bien que l'individu décide s'il est en état de grâce, mais on ne dit pas que la contraception est affaire de conscience personnelle. Il s'agit donc, conclut Robinson, d'une tolérance négative et psychologiquement néfaste. Mais que ce soit pour le bien ou pour le mal, une percée a été faite. L'idée du confesseur arbitre ne sera plus la même.

La sixième conséquence est moins claire que les précédentes. Elle pourrait signifier un éclatement de l'Église comme organisation religieuse. Le club religieux devient de plus en plus périphérique dans un monde sécularisé. Le corps particulier dans lequel l'Église a vécu devient de moins en moins significatif. L'enveloppe qui l'enferme isole de plus en plus sa vie de la société qu'il est supposé animer et transformer. L'Église doit mourir à ce corps, soit par racornissement, soit par éclatement. Quoi qu'il advienne et quel que soit le moment où cela se fera, l'œcuménisme va

progresser dans une direction nouvelle. Le coup porté par Paul VI à la conception traditionnelle ouvre la voie à un œcuménisme séculier où chrétiens et non-chrétiens, avec ou sans religion, puissent être également impliqués par leur refus d'une vie rabougrie. Le diagnostic est à long terme. L'Église catholique romaine que nous avons connue doit disparaître, mais un organisme de cette taille mettra du temps à manifester les effets du coup reçu. En tout cas, pour le futur, « nous sommes tous catholiques romains ». Les églises ne sont plus en vis-à-vis. Les lignes d'accord et de division traversent désormais tous les groupements de chrétiens, au-delà des dénominations qui tiennent aux frontières. Même s'il faut, dit Robinson, se pincer un peu pour le croire.

Au-delà du fossé

Le fossé qui se creuse entre la société ecclésiastique et le monde actuel n'est pas une découverte de Robinson. Il suffit de suivre le commentaire que la *Pensée et les Hommes* donne à H. V, pour mesurer sa largeur. Pourtant, M^{lle} Vande Meulebroeke traduit une réaction très répandue quand elle se dit concernée par le langage de Paul VI. Elle n'a pas plus besoin de l'approbation du pape que bien des incroyants également touchés et interrogateurs. Mais, parce que le pape entend s'adresser à tous les hommes droits, ces derniers sont supposés devoir aboutir aux mêmes conclusions que les siennes. Or M^{lle} Van de Meulebroek ne veut pas être taxée de malhonnêteté intellectuelle. Elle a raison. Pour établir son honnêteté, elle se fixe le programme suivant : rassembler les informations scientifiques, examiner la doctrine prétendument rationnelle

de H. V, analyser les réactions des catholiques belges, étudier les possibilités d'action concrète pour une politique familiale à la fois rationnelle et humaine. Nous ne suivrons pas les détails de cette recherche. Disons seulement que la référence à Durkheim pour les relations entre loi positive et morale surprend un peu dans un article dont les professeurs de l'U.L.B. sont les principales références. La belle étude de M. Perelman intitulée *Justice et Raison* aurait fourni des arguments plus solides que ceux du vieux sociologisme durkheimien. La démarche est cependant typique. Elle indique l'enjeu réel du débat tel qu'il est perçu par les incroyants attentifs. Quelle que soit la façon dont la réflexion s'élabore, elle dénonce une confusion entre le domaine scientifique, le domaine de la philosophie et le domaine de la foi. Paul VI réagit à l'intérieur d'une mentalité très sensible aux hiérarchies médiévales et moins familiarisée avec le respect des différents langages humains régis par leurs lois propres. Il y a des domaines où l'autorité doctrinale s'étend en s'exerçant. Robinson l'a montré. M^{lle} Vande Meulebroeke le confirme. Antoine, Bouillard et Ribes l'avaient dit. Les diagnostics divers se recoupent donc.

Ces diagnostics prennent plus de poids quand on les replace dans leur contexte. C'est-à-dire, en premier lieu, dans la foule des autres positions auxquelles nous ne pouvons faire ici qu'une très courte allusion. Les approbations tapageuses y sont aussi rares que les rejets purs et simples. La plupart des réactions tiennent compte de la complexité réelle de la question. Que l'accent soit mis sur le devoir d'obéissance (*Razon y Fe*), ou sur la nécessité d'un débat prolongé (*America*). Que l'on sente plus nettement la volonté de ne pas heurter la hiérarchie (*The Clergy Review*) ou

au contraire le souci de la secouer (*Questitalia*). Les silences eux-mêmes dans pareil tumulte deviennent significatifs. Qu'une revue ne dise rien ou tarde à publier ses commentaires voilà les historiens en piste à la recherche d'un pourquoi. En tout cas, les silences comme les prises de position renvoient à un contexte plus large encore où il ne s'agit plus d'idées mais de personnes et de faits. Il suffit d'évoquer les dialogues, les conversations, les expériences diverses qui, partout, se discutent et se confrontent. Pour tenter d'en tenir compte, l'Assemblée des évêques français a retardé de quatre mois sa déclaration officielle truffée de 750 amendements. Les diagnostics retenus ici apparaissent donc valables non seulement par l'autorité de leurs auteurs, mais par le reflet qu'ils donnent d'une situation vécue. C'est là que s'inscriront les conséquences du présent débat et de l'encyclique qui l'a provoqué. Le mouvement d'opinion traduit un élan de vie, un tournant décisif qu'on ne peut encore décrire mais dont certains éléments semblent être déjà définitifs.

Le premier serait la relève d'une morale du péché par une morale du bien. Malgré certains aspects légalistes, l'encyclique a provoqué une incontestable maturation des consciences. Si bien que les positions personnelles des commentateurs importent peu devant cet acquis où ils se rejoignent : être moral, c'est croître en humanité devant Dieu, et non seulement éviter le péché. Un problème moral continue à se poser là même où il n'est pas question de péché mortel. L'acte moral est premièrement volonté du bien, et non conformité à une prescription extérieure, fût-elle pontificale. Il se peut que j'agisse mal en étant conforme à la lettre de l'encyclique, et que j'agisse bien en prenant une attitude qu'elle

déclare mauvaise. C'était déjà vrai, cela devient mieux compris.

Nous passons ainsi à un second élément définitif : on ne peut trouver dans le domaine de la sexualité de recettes techniques applicables une fois pour toutes, indépendamment d'une prise de responsabilité morale. La pilule ne sera plus ce qu'elle risquait de devenir, la panacée qui supprime les problèmes, et les oginistes ne seront plus automatiquement de petits saints. Davantage, cette responsabilité morale ne peut être une simple bonne intention. Des relations humaines ont des structures personnelles objectives, et non seulement biologiques, en deçà desquelles l'homme se disqualifie et se ravale au rang des objets. Kant voyait l'absolu moral dans l'exigence de cette dignité, et personne depuis n'a dit là-dessus mieux que lui.

Enfin, quand il s'agit de responsabilité morale, le catholique ne peut réagir seul, à part des autres chrétiens, à part des autres hommes. La motivation morale dépend du progressif éclaircissement de la conscience par la recherche commune au couple, aux chrétiens en dialogue avec leurs pasteurs, avec tous les hommes droits. Nous pouvons alors commencer à devenir nous-mêmes catholiques, c'est-à-dire universels.

++

Le grand Bergson voyait dans notre monde deux morales en constante interférence. La première, la morale close, traduit les lois de la tribu, du groupe social. Agissant par pression, sinon par contrainte, elle reste extérieure à la conscience. La seconde émane de personnalités exceptionnelles pour leur intégrité, communiquant par une sorte de contagion, un appel plus large et plus profond que la morale

close. Bergson caractérisait cette morale par l'appel du héros. Le propre de notre temps est peut-être que cet appel se diffracte à travers des échos eux-mêmes répétés. L'esprit, disait

Rahner, n'est pas seulement à l'œuvre dans le Magistère. Son action est l'effet de résultantes provenant de forces diverses. Les forces sont à l'œuvre. Puissent-elles rester disponibles.

Franz Weyergans

2001

l'odyssée de l'espace

Si l'*Odyssée de l'espace* retient l'attention par son propos il le doit surtout à son emploi du langage. Depuis qu'on fait des films de science-fiction, tout fut essayé, de la reconstitution en carton pâte de paysages lunaires jusqu'aux images du monde déshumanisé qui nous attend, captées dans le monde d'aujourd'hui. Chacun de ces films fut, par quelque côté, un échec. Truffaut sauva la mise. Mais son œuvre, intelligente et pudique, n'était pas convaincante, parce que le sujet ne nous touchait que par certains biais. *Barbarella*, dont le dessein initial fut de transposer la poésie au degré zéro des bandes dessinées, est un échec flagrant parce que Vadim, l'habile Vadim, s'est trompé de sujet. Il n'était pas fait pour cette simplicité et il a donné tête baissée dans le simplisme enfantin.

Kubrick non plus, l'homme qui faisait ses films à coups de poings, ne semblait pas fait pour dominer cette matière par la simplicité. Mais le miracle s'est produit. Et le film entre

dans la conscience par les voies les plus normales, celle, d'abord, de la beauté.

C'est d'une beauté fabriquée qu'il s'agit, lentement élaborée, un peu à la manière de. Elle fait penser à celle des védutistes vénitiens du XVIII^e siècle, qui peignaient des cartes-postales, qui peignaient ce qu'ils voyaient, allant jusqu'à utiliser une chambre noire pour établir la perspective, mais qui reproduisaient autre chose. Kubrick a fait ce que faisaient Canaletto et Guardi. Cette poésie inhumaine de Cap Canaveral, ces monstrueuses machines rondes jetées dans les espaces, il les a *copiées*. Il est parti de cette donnée immédiate et brute, non pour la transformer mais pour s'en inspirer. C'est à la fois l'idée des astronefs contemporains et ce qu'ils pourraient être dans un proche avenir qui nous est proposé (J'imagine que les conseillers techniques ne lui ont pas manqué, mais notre propos n'est pas d'examiner le bien-fondé scientifique de ce film). Tout cela est vu à travers l'imagination d'un mathématicien poète, et le caractère plausible de ce que nous voyons est dû à la simplicité de la vision. Car rien dans ce film n'est réel. Tout est imaginé, à partir de données réelles. Tout est faux. Mais parce que tout est faux, tout nous semble vrai.

C'est sans doute que ce faux est d'abord d'une grande beauté plastique, c'est aussi que ce faux est régi par les lois du langage de cinéma jusqu'à en être sublimé dans une vérité supérieure à la vérité immédiate. Nous savons

bien que la station interstellaire n'existe pas. Nous savons aussi qu'il n'existe pas sur la lune de ces aires d'atterrissage où peuvent se poser des engins qui semblent de véritables paquebots; et nous savons davantage encore que cet astronef démesuré, qui possède sa propre plateforme de satellites n'existe pas et ne peut pas aller vers Jupiter. Mais nous y croyons Pourquoi?

C'est ici que le film devient neuf, et qu'il nous intéresse comme un pas en avant. Il ne fait que reprendre des formules, des procédés qui furent employés souvent, mais qui sont portés à un tel point de perfection qu'ils semblent créer un langage nouveau.

Négligeons le prologue et peut-être l'épilogue pour nous attaquer à l'essentiel du film. L'astronef énorme qui vogue vers Jupiter. Deux hommes dans cet astronef, et trois autres en état d'hibernation. Le vaisseau est dirigé par un computer 9000, appelé HAL, qui pense et parle. Il règle toute la vie à bord dans tous ses détails. On dirait que les hommes ne sont là que pour pallier une éventuelle défaillance du computer. Ce cerveau mécanique, dont la matérialisation est un haut-parleur sphérique enchâssé dans un cadre rond, est le personnage principal de l'odyssée. Bien sûr, tout le film tourne autour du problème qu'il pose. L'homme a inventé une machine électronique qui le rejoint et veut le dépasser. La machine a les défauts mêmes de l'homme et notamment l'orgueil; elle ira jusqu'à tuer pour se rendre seule responsable du vol. Il fallait faire admettre, aussi, ce postulat authentiquement fantastique.

Kubrick résout le problème en débarrassant la notion du fantastique de tout pittoresque. C'est déjà un premier pas. Il recourt ensuite au langage cinématographique dans ce qu'il

a de plus pur. Les plans fixes par exemple. On pourrait compter le nombre impressionnant de plans fixes, qui ont une signification par eux-mêmes, par leur cadrage, par l'orientation des objets et des lignes de force et qui laissent se déployer les autres moteurs de l'action pendant qu'ils requièrent le regard. Je sais : Bergman par exemple, et la nouvelle vague française en ses débuts ont employé ces plans fixes avec bonheur. Mais ici, ils sont mis au service du fantastique. Et cette simplicité quasi « romane » du plan fixe permet au fantastique qui se trouve figuré dans l'image de délivrer tous ses pouvoirs. Un plan fixe sur un visage, par exemple, nous laisse dans notre monde habituel. Mais un plan fixe sur l'intérieur complexe d'un astronef nous dépayse, nous transporte plus sûrement dans le fantastique que le recours à l'imagination du décorateur. Il faut noter aussi que la bande-son est très travaillée, et que le rythme lent (commandé justement par l'abondance des plans fixes), ménage à la bande-son le chemin d'accès à la conscience du spectateur. L'omniprésence de la voix de Hal est signe de son omniprésence totale et de son pouvoir absolu sur la destinée de l'astronef. L'emploi du son n'est jamais réel : dans le silence on entend le halètement d'une respiration. Est-ce celle d'un homme, est-ce un bruit venu d'ailleurs, est-ce la vibration de la machine, on ne sait, mais à la conscience s'impose le souvenir de la respiration humaine et les images que ce bruit accompagne, si elles sont démesurées au sens strict, en sont humanisées. De même l'accompagnement des images qui content le vol interplanétaire par des valse de Strauss est un signe : la civilisation dans ce qu'elle a de plus futile, de plus léger de plus « loisir » se retrouve à une échelle démesurée encore,

dans le ballet des astronefs. Mais le son, comme les images, est soumis à un rythme lent. Il suffisait d'y penser : ce rythme lent suggère une vitesse inimaginable. Ces astronefs qui se déplacent à une vitesse approchant de celle de la lumière, nous les voyons se déplacer lentement. De cette lenteur naît l'idée de la rapidité qui va jusqu'au vertige. C'est le miracle de la simplicité. Stylistique encore, celle des effets spéciaux : jamais on n'était parvenu à faire du trucage un art aussi consommé. Kubrick, qui a veillé lui-même aux effets spéciaux, prend sur lui de faire passer l'image du trucage à la réalité. Pour peu qu'on ait l'œil exercé on voit bien comment les caches par exemple ont joué dans la séquence de l'arrivée de l'astronef sur la lune, ou encore dans celle où une cabine larguée par l'astronef qui va vers Jupiter tente de réintégrer son port d'attache volant malgré l'opposition de Hal. Mais c'est un glissement merveilleux, à la Hitchcock, qui fait passer l'action de la maquette au décor grandeur nature, et le spectateur croit que c'est vrai en sachant que ce n'est pas vrai.

Ainsi le conte est-il réinventé : une voix nous fait penser à un homme et il s'agit d'un computer; le découpage habile nous fait penser à l'immensité du vaisseau spatial et il s'agit d'un montage de plan en studio; le silence nous fait penser à l'infini, et la lenteur nous fait imaginer la vitesse. Le « comme si » est

total. Il est dû à l'utilisation du cinéma dans sa simplicité première : images, mouvements, rythme, couleurs et son. Mais pour arriver à cette simplicité efficace, le réalisateur a dû traverser le long purgatoire du cinéma à effets. Ici il n'y a plus aucun effet, il y a subordination au conte du cinéma retrouvé dans sa pureté originelle. C'est là que le langage est original parce qu'il retourne aux origines. Il rejoint le propos du conte : l'homme après avoir accompli son périple du savoir retournera toujours à ses origines.

Ce film fera le bonheur des ciné-forums. Je crois qu'on se battra longuement dans des salles redevenues claires, après le film, sur le point de savoir si l'objet minéral qui avait suscité cette expédition sur Jupiter est la matérialisation du savoir. J'oserai dire que l'important n'est pas là. Ce qui importe c'est que le film ait pu atteindre au niveau du conte philosophique. Il est impossible d'imaginer cette histoire, avec ses prolongements (quels qu'ils soient) dite ailleurs qu'au cinéma parce que le cinéma lui a donné sa forme spécifique. Ce faisant, Kubrick a sans doute répondu à l'avance aux questions que son film pose : l'homme n'est pas près d'être vaincu par la matière puisqu'il est capable de faire vivre ce qui sera. Ni le computer 9000, ni le symbole de l'intelligence minérale ne peuvent expliquer cette preuve péremptoire de la liberté humaine.

Franz Weyergans

l'apostat

par Luc Estang

C'est un roman qui prend le lecteur à bras-le-corps. Il faut lutter avec lui, se laisser faire sans se laisser faire, car il nous accable de questions. L'affabulation elle-même est en forme de question. J'ai renâclé souvent, et je crois que d'autres lecteurs le feront aussi. Mais la force contraignante de cette avancée massive est telle qu'on est emporté par ce qu'il faut bien appeler un drame spirituel. Un sang séché fume sur cette face !

Toute cette épaisseur n'est là que pour masquer un mystère, mystère de foi, *mysterium fides*. Et l'épaisseur est à tous les niveaux : langage, construction, personnages, perception, conscience. Qu'on m'entende bien : épaisseur n'a rien de péjoratif, au contraire. Je crois que le roman français a souffert et souffre encore de ce manque d'épaisseur. Ouvrez les *Possédés*, vous retrouverez cette épaisseur — à tous les niveaux, précisément. L'avancée, aussi, y est souvent pénible ; mais ouvrez le livre au hasard, le ton ne trompe pas, la nécessité de chaque trait s'impose. C'est un phénomène analogue qui joue pendant la lecture de *L'apostat*.

L'austérité du propos demande de la peine. Mais à celui qui n'abandonne jamais sa surveillance à mesure qu'il avance, il est donné de construire, et, construisant, non pas à côté

du récit mais dans le récit lui-même, de pénétrer lentement dans le mystère à tous les niveaux.

Je retrace, rapidement, avec les risques d'erreur par omission, la nervure du roman. Le romancier Édouard Maleste tourne autour d'un sujet, la vie de Julien l'Apostat, l'empereur romain qui, élevé dans le christianisme, se convertit au paganisme, connut une brève et brillante carrière militaire avant de mourir, à trente-trois ans, sous la flèche d'un soldat perse et qui reste dans les mémoires pour les derniers mots qu'il proféra : Tu as vaincu, Galiléen ! Le romancier ne sait pas ce que sera son livre. En vérité il est fasciné par ce retour d'un chrétien au paganisme, et il étudie surtout sa jeunesse. Il établit, entre cette jeunesse et la sienne, malgré tant de circonstances différentes, une analogie méticuleuse, qui l'affermirait dans son désarroi (on voit que les mots jurent — mais c'est précisément le paradoxe du roman). Et Maleste abandonne, ou croit abandonner, la foi en Jésus-Christ.

Avant d'aller plus loin, il faut libérer le roman d'une hypothèque. Le romancier Maleste n'est pas nécessairement un double du romancier Estang. Sans doute, certains faits, qui sont du domaine public, comme les souffrances infligées à Estang par les chrétiens (certains chrétiens) lors de la publication de son roman *Les stigmates* sont-ils attribués à Maleste — ou encore la présence amicale de Bernanos, appelé, chaque fois, « le vieux Georges ». Mais le rapport Estang-Maleste reste ambigu. À côté d'indices qui peuvent faire croire à une identification, on peut déceler ceux d'une projection (volontaire sans doute et qui n'a rien à voir avec l'inévitable projection du romancier dans chacun de ses personnages sur laquelle Freud a écrit des

pages éclairantes). Mais on peut déceler aussi une certaine distance, et notamment dans les événements qui traversent la vie de Maleste pendant tout ce temps où il travaille à son *Julien*. Si bien que le drame de Maleste pourrait être celui d'Etrang et pourrait ne pas l'être. Il pourrait bien être aussi la transposition d'une recherche, d'une inquiétude, de plusieurs interrogations

Je crois de plus en plus qu'il faut prendre une œuvre dans sa signification littéraire. Si un écrivain donne un roman, il faut lire ce roman, cette histoire contée selon l'imagination. Un roman n'est pas un journal ou un essai. Expliquer *Bérénice* par la vie de Racine m'a toujours paru une fausse voie. Ici, il s'agit de Maleste et non pas d'Etrang.

Le drame de Maleste, c'est le refus de Jésus-Christ. Dans un dialogue intérieur, scrupuleusement rapporté, lors d'une messe de Noël, Maleste dit non à la question qu'un autre lui-même vient de lui poser : « Tu ne crois plus que Jésus-Christ était Dieu ? » Cependant, à la fin du même dialogue, il ajoute : « Il se peut que je n'aie vraiment jamais rencontré le Christ — puisque je ne l'ai jamais vraiment aimé. »

Tout le livre pivote autour de cette nuit de Noël, de cette « conversion » où Maleste se tourne vers un ailleurs, non vers un autre dieu ou d'autres dieux. Car s'il est à la fin « en passe d'être proclamé apostat », en réalité, selon ses propres termes « il ne se *porte pas ailleurs* ». C'est l'auteur qui souligne, et on voit bien qu'il ne veut souligner que l'étymologie du mot apostat. Mais comment ne pas souligner, à mon tour, les mots soulignés, lourds de sens caché ?

L'immense travail, pareil à celui de l'archéologue qui remue des tonnes de terre pour

trouver des fragments de poteries qui serviront d'indices, Maleste ne l'accomplit que pour justifier ce non qu'il sent poindre en lui, et pour trouver, aussi, que ce non n'est pas prononcé par vindicte, par méchanceté ou lâcheté, mais parce qu'il n'a jamais trouvé (n'ayant jamais aimé) le Christ.

Or, s'il ne l'a jamais aimé, c'est parce qu'il ne l'a jamais rencontré dans sa vérité.

Aussi, dans l'enfance et la jeunesse de Julien, qui servent de pré-textes à l'analyse de son enfance et de sa jeunesse, Maleste cherche-t-il à découvrir ce qui oblitère sa religion, ce qui fit qu'en réalité il n'eut jamais de « religion » qu'il ne fut jamais « relié » à Dieu à travers le Christ. Rien ne nous est épargné, ni d'une famille sordide, ni d'une mère dont la présence intermittente masquait l'absence profonde, ni de l'action négative des prêtres dans un pensionnat glacial, pareil au *macellum* de Julien, ni de la stérilisation des dogmes en formules et des dévotions ridicules. Les mêmes circonstances chez Julien et chez Maleste ? Coïncidences ? Projection ? Hasards ? Tout est possible, et surtout la cristallisation subite, l'occasion du regard amer jeté sur la vérité d'une vie. Cependant Maleste s'intéresse à la jeunesse de Julien, jusqu'à son adhésion au culte de Mithra, mais ne nous dit, en comparaison, presque rien de sa vie d'homme, de guerrier, d'empereur. Seules comptent l'enfance et la jeunesse. Pour lui, l'âge mûr compte autant que la jeunesse et il en note les débats et les signes, sans les analyser.

Il faut être attentif à ce décalage. Car si Maleste voit clairement ce qui oblitère en lui l'image du Christ, il voit moins clairement les débats où il se trouve mêlé par le biais de ses livres et de ses amitiés. Plus exactement il ne s'acharne pas à clarifier ceux-ci, il se tient

devant eux comme devant un mystère et il semble attendre qu'ils se sédimentent en lui. Chez cet homme qui se croit apostat, il reste encore la « gageure de la croix ». Le livre entier est déchiré entre deux attractions : celle, négative, d'une religion fausse, et celle, positive, d'une prospection mystérieuse des responsabilités de l'amour fraternel. Comment expliquer que Maleste, parti dans le projet d'une biographie de Julien l'Apostat, et dérivé vers le parallèle entre les mobiles de Julien et les siens, éprouve en outre (n'oublions pas qu'il est romancier) le désir de décrire, très longuement, les rencontres qu'il fait de quatre personnages : son ami Philippe, le fils de celui-ci, son filleul Remy, Alexis, un ami de Remy, et un jeune prêtre qui vient lui dire combien il fut présent, par son œuvre, à son sacerdoce². Je simplifie un peu, mais il me paraît que cette dualité de composition doit être soulignée si on ne veut pas réduire le personnage Maleste à un simple porte-parole. Or, j'ai dit combien ce livre avait de l'épaisseur à tous les niveaux.

Reste la chair même du livre, qui frémit en cette double leçon, toujours douloureuse.

Maleste se trouve confronté avec le drame que tous les chrétiens vivent un jour et peut-être chaque jour, et vivent aujourd'hui plus intensément que jamais ; il doit répondre à la question : Et vous, qui dites-vous que je suis ? On ne lui a jamais dit qui était le Christ, ni en paroles ni en actes. Le Dieu anthropomorphique, depuis le petit Jésus distributeur de jouets jusqu'au vieillard bienveillant à barbe blanche, ce Dieu sécurisant à qui il suffit de demander pour qu'il donne, cet Évangile dénaturé, pris à la lettre pour l'observance des lois et méprisé dans l'exigence des Béatitudes, de tout cela souffre la génération de Maleste qui a connu

l'Église institution et n'a pas connu l'Église mystique. Une révolte sourde gronde contre cette imposture (le mot revient souvent) mais ne parvient pas à éclater, car Maleste n'est pas un pamphlétaire mais un écorché vif.

Le roman ne peut laisser indifférent aucun de ceux qui expérimentèrent le drame de la foi. Il est vécu dans un certain contexte sociologique et par un homme dont la psychologie est gravée en profondeur (notamment par la *réflexion* en Julien) et devient ainsi très caractérisée. Mais le drame est universel et nous atteint d'autant plus qu'il est personnalisé. Nous avons plus que jamais besoin de trouver le Christ authentique, homme et fils de Dieu, Dieu lui-même fait homme dans le mystère de l'incarnation. Ce qui manque cruellement à Maleste, c'est le sens du mystère (il est vrai que ce sens aussi, chemin d'accès au Christ, fut oblitéré par le mystérieux). Seul le mystère et le cheminement vers le mystère le délivrerait car le mystère est générateur de progression et d'approche.

Mais le mystère lui est rendu. Il ne semble pas s'en apercevoir. Il chemine vers lui sans s'en douter. Philippe, l'ami de Maleste a une liaison : femme acariâtre et ivrogne, jeune assistante aimante, attentive. Maleste est confident et refuse d'être promu à la fonction de juge. Philippe s'en remet à lui cependant pendant qu'il navigue tant bien que mal entre « le bonheur et le salut ». Mais voici Philippe mourant et c'est Maleste qui se charge, par amitié, et peut-être plus que par amitié, d'apporter la paix aux derniers moments de son ami, de lui amener un prêtre (celui qui lui doit beaucoup) et de consoler l'épouse et le fils. De même Maleste met un jeune homme en face de son choix spirituel sans peser sur lui, de même dit-il au jeune prêtre qu'il ne

croit plus au Christ mais va-t-il le chercher.

Un détail, que je choisis peut-être arbitrairement, mais qui me paraît révélateur, un détail de romancier, plus vrai que vrai : Maleste est allé chercher le prêtre en voiture à Aubervilliers et l'emmène à la clinique auprès de Philippe mourant, le prêtre porte le viatique, Dieu est donc avec ces hommes, la Transcendance est là dans cette voiture au milieu de la circulation intense du boulevard périphérique, image moderne des pèlerins d'Emmaus que le Christ accompagne, et Maleste réprime vivement le geste ébauché d'allumer une cigarette. Respect de la Transcendance ou méconnaissance de l'Immanence ?

On trouve souvent de ces signes d'un cheminement qui bute sur des obstacles douloureux parce qu'ils furent enfoncés dans

une vie où la religion ne fut pas religieuse

Je crois que *L'apostat* n'est pas le roman d'une négation mais celui d'une question. Là est l'essentiel. Que cette question puisse être posée est déjà un signe. Je le crois positif.

Je n'aurai guère parlé de ce livre en critique « littéraire ». C'est qu'il atteint en moi une zone qui dépasse la littérature. Mais il faut dire que cette quête atroce, à travers un désert peuplé de fantômes, d'une Réalité qui se dérobe a trouvé la forme même qui lui était nécessaire. Il semble que le mouvement de la démarche du personnage marque le style. Le modelé de la phrase fait penser à un homme blessé, dont la plume trahirait les mouvements brusques qu'il fait à chaque instant pour se débarrasser d'une flèche à son flanc.

Michel Nicolas

désobéissance ¹

Le monde est-il capable de se dépasser sans une nécessaire désobéissance ? Einstein n'a-t-il pas désobéi à Newton, Hugo à Racine et Rimbaud à Hugo ? Ce que l'on admet au plan scientifique ou artistique, pourquoi le refuser dans la vie courante ? La désobéissance du physicien à son maître serait-elle moins dangereuse que celle du soldat au gradé ? L'affirmer

reviendrait à ranger parmi les dillettantes quelques-unes des plus grosses têtes pensantes de l'Histoire.

Il n'y a guère, le déserteur était un couard, le défroqué un débauché et l'élève indiscipliné un cancre. Aujourd'hui les « cancre » pululent et contestent, les G.I., passent, qui en Hollande, qui en France et des prêtres demandent leur réduction à l'état laïc. Quels sont leurs mobiles ? Souvent, une conception très noble de l'homme et du rôle qui leur est dévolu. Le cancre met en cause l'enseignement sclérosé qu'on lui dispense sous couvert de culture, le militaire la discipline qu'on lui

1 CASAMAYOR, *Désobéissance* Roman Éditions du Seuil 1968 189 pages

impose, le prêtre le dogmatisme qui freine son action apostolique. Désertent les rangs de l'Église ou de l'armée est devenu, chez d'aucun, un acte de courage et d'obéissance à l'idée qu'ils se font de l'homme et de la société. Les appareils se fissurent, les hiérarchies s'effondrent, la base prend en main la rénovation des outils dont elle dispose. Les églises nationales s'affirment et le Vatican ne distingue plus très bien la brebis perdue du pasteur; les partis communistes locaux prennent leurs distances vis-à-vis du saint-siège moscovite et si une hirondelle, fût-elle de Prague, ne fait pas encore le printemps, ce n'est que partie remise. L'excommunication devient l'arme tournée, non contre ceux qui pensent mal, mais contre ceux qui pensent autrement. . quand ce n'est pas tout simplement contre ceux qui pensent! Le problème de l'autorité est posé et, avec lui, celui de l'obéissance. Enfreindre les principes généralement admis, est-ce bien désobéir ou créer, au contraire, les principes que l'homme d'aujourd'hui réclame?

Un exemple : il n'y a eu, pendant longtemps, qu'une Algérie, l'Algérie française. Pour l'avoir cru plus longtemps qu'il n'était de mise, des militaires constellés d'étoiles se sont retrouvés à Tulle ou à Fresne où d'autres (ô ironie du sort) qui n'y croyaient plus depuis longtemps, mais trop tôt, les avaient précédés.

C'est d'un cas similaire que traite Casamayor dans son troisième roman². Du second, Robert Kanters déclarait qu'il s'agissait « bien de littérature et même de littérature sous une de ses formes nobles ». On en dira autant du dernier qui aborde l'éternelle opposition entre l'obéissance et le libre-arbitre. De quoi s'agit-il? Lors de la dernière guerre, des hommes d'aviation attendent vainement qu'on

leur offre une mission qui les sortirait de leur ennui jusqu'au jour où, pour les satisfaire, on les sacrifie en leur confiant une tâche hors de proportion avec les moyens mis à leur disposition. Six avions, en plus ou moins bon état, partent bombarder un objectif chez un ennemi nettement supérieur en nombre et en qualité d'équipement. Alors que le capitaine Vansteren est un jusqu'aboutiste, pour qui les ordres sont les ordres, le colonel qui a pris l'avion de tête refusera d'envoyer ses hommes à une mort certaine et qu'il sait inutile. Deux hommes en présence, deux conceptions de l'honneur, un conflit. Pour Vansteren, « n'ayant jamais hésité sur son devoir, l'idée d'un choix ne lui était jamais venue » Un exemple de son militarisme irraisonné? Des baraquements militaires abandonnés ont subi des déprédations causées par des vagabonds qui s'y abritèrent. Il constate : ces déprédations? « manifestation normale de cette nature humaine parasite et méchante dont les civils donnent toujours l'exemple. Aux militaires, une fois de plus, de réparer les dégâts »! Si la naïveté est à son comble, reconnaissons que la mince expérience que nous pouvons avoir de l'armée nous autorise à croire que ce propos n'a rien d'excessif. Et pourtant! Les dégâts d'Hiroshima, Dresde, Guernica ou Stalingrad, qui les a effacés? L'armée sans doute, comme elle rebâtera demain Hanoi et Haiphong. (Qu'on m'excuse de n'avoir pas d'autre exemple sous la main mais, jusqu'à ce jour, on n'a encore signalé aucune bombe nord-vietnamienne sur New York!) Un détail encore, mais révélateur : Vansteren préfère la vis au clou. L'homme

2. Les deux premiers, si l'on excepte de nombreux essais qui sont d'un moraliste du droit, étant *Santejore* et *Le Prince*.

qui visse, en effet, se montre supérieur à l'homme qui cloue car il se contrôle, limite son geste, en un mot : il se discipline. Comment le capitaine juge-t-il son colonel ? (malgré tout le respect qu'il lui doit) : vulgaire, brutal et grossier. En fait vous saurez tout de lui si l'on vous dit qu'il n'a que des mots ignobles pour les traités d'art militaire et ceux qui les lisent (Vansteren est de ceux-là), qu'il néglige scrupule et habitude et, indice certain, qu'il se contrefout des décorations, marques d'honneur pour son subordonné. Mais, au-delà des apparences, ce qui les oppose surtout c'est

l'amour du colonel pour ses hommes, la connaissance parfaite de son métier et, de ce fait, sans contrainte d'aucune sorte, le respect unanime dont il est l'objet. Finalement, le colonel fait faire un demi-tour, très peu réglementaire, à l'escadre qui rejoindra sa base de départ après avoir largué ses bombes sur un champ de manœuvre. Vansteren jubile secrètement : son supérieur a failli à l'honneur. Mais en est-il si sûr et peut-on lui donner raison ? Lire ce roman, c'est (se) poser la question et tenter d'y répondre.

les disques

J. S. BACH · *Sonates et Partitas pour violon seul* BWV 1001/6 — Henryk Szeryng, violon — 3 × 30 cm, 139 270/2¹. Enfin une version pour la discothèque idéale.

* *Ouvertures du XVIII^e siècle. Ouvertures de théâtre* de PERGOLESI, HAENDEL, GRÉTRY, DOMENICO SCARLATTI, RAMEAU, BONONCINI, SACCHINI, MÉHUL. — The New Philharmonia Orchestra, dir. Raymond Leppard. — 802 893². De vraies découvertes

Ludwig VAN BEETHOVEN *Quatuor N° 15 en la mineur* op. 132. — Quartetto italiano — 802.806³ Une belle version très « classique »

IX^e Symphonie avec chœurs Finale et Répétition de l'enregistrement (en Allemagne) et *Sonates « Clair de lune » et « Pathétique »* (dans l'édition en langue française). — Wilhelm Kempf, piano, G. Janowitz, H. Rossli-Majdan, W. Kmentt, W. Berry, Chœurs du Singverein de Vienne, Orchestre Philharmonique de Berlin, dir. Herbert von Karajan — 643 202¹. Dommage qu'on

ait couplé ce disque pour le 70^e anniversaire de la DGG avec les sonates au lieu de donner la répétition — un document passionnant !

Franz SCHUBERT *Sonate en si bémol* OED 960, *Trois impromptus* OED 946. Michèle Boegner, piano. — STU 70.413³

Felix MENDELSSOHN-BARTHOLDY *Intégrale des symphonies (N° 1 à 5) et Ouverture de Ruy Blas* op. 95. — H. Donath, soprano, R. Hansmann, alto, Kmentt, ténor, New Philharmonia Orchestra, New Philharmonia Chorus (dir Wilhelm Pitz), dir Wolfgang Sawallisch. — 802 856/9² Un coffret exceptionnel, il vaut la peine de l'acheter pour la seule symphonie N° 2* « Lobgesang »

* Nicolo PAGANINI *Terzetto N° 4 et 5 pour violon, alto, violoncelle et guitare* — E. Droic, violon, S. Passagio, alto, G. Donderer, violoncelle, S. Behrend, guitare. — 139 370¹. Charmant

Récital Mirella Freni, soprano, Nicolai Gedda, ténor *Extraits de La Sonnambule* de BELLINI et d'opéras de DONIZETTI (*L'elisée d'amore, Don Pasquale, Lucia di Lammermoor*) — The New Philharmonia Orchestra, dir E. Downes & Orchestre de l'opéra de Rome, dir F. Molinari-Pradelli — CVC 2114⁴. Somptueux.

Bedrich SMETANA *La Moldau* | *Ouverture de « La Fiancée vendue »* & Antonin DVORAK *Carnaval* | *Danses*

slaves N° 1, 2, 3, 8 — London Symphony Orchestra & Minneapolis symphony Orchestra, dir. Antal Dorati — 839 837²

Recital György Cziffra BRAHMS (*Variations Paganini* op 35), BACH-BUSONI (*Prelude et fugue en ré majeur & Trois chorals*), MENDELSSOHN (*Rondo capriccioso*) — YM 1001⁵ Extraordinaire dans Mendelssohn et Brahms, dans les passages de grande virtuosité surtout.

Franz LISZT *Rhapsodies hongroises* N° 2, 1, 6 et 12 Orchestre symphonique de la Radio Bavaroise, dir. Leopold Ludwig — CVD 2150⁴ Version orchestrale de Liszt hautement musicale

Richard WAGNER *Le Vaisseau Fantôme*. — A Silja, soprano, A. Burmeister, alto, E Kozub & G Unger, ténors, T Adam, baryton, M. Talvexla, basse, BBC-Chorus (Dir. Peter Gellhorn), New Philharmonia Orchestra, dir Otto Klemperer — SAN 207/9⁴. La version référence

G. VERDI *Ouvertures (La Force du destin, Macbeth, La Traviata, Luisa Miller, Aida, Giovanni d'Arco, Vêpres siciliennes)*, New Philharmonia Orchestra, dir. Igor Markevitch — 836 944²

Ernest CHAUSSON *Poème* op 25 — Camille SAINT-SAËNS *Introduction et Rondo Capriccioso* op 28, *Havanaise* op 83 — Maurice RAVEL *Tzigane* Igor Oistrakh, violon, orchestre symphonique de la Radio d'U R S S, dir Guennadi Rojdestvensky. — LDX 78 418⁶. Très belle version.

Maurice RAVEL *Bolero, Don Quichotte à Dulcinee, Rapsodie espagnole, Pavane pour une infante défunte*. — Pierre Mollet, baryton. Orchestre des Solistes de Paris, dir Louis Martin — SCGLX 75 944⁷

Alban BERG *Lulu-Symphonie* *Wozzeck* — Trois fragments Helga Pilarczyk, soprano, London Symphony Orchestra, dir Antal Dorati 893 263² Pages capitales dans une version exemplaire

DIMITRI CHOSTAKOVITCH *Symphonie n° 6* op 54 | *concerto pour violon N° 2 en ut dièze mineur* op 129 —

David Oistrakh, violon Orchestre Philharmonique de Moscou, dir. Kiril Kondrachine — LDXA 78 415⁶.

Jacques CHARPENTIER 72 *Études Karnatiques* (extraits) — Au piano l'auteur — 839 276² *A la recherche des modes hindous*, présenté par Messiaen

ERNST KRENCK *Propre de la Nativité de Notre-Dame* / Peter EBEN *Vêpres de la Vierge* Solistes, Capilla et Escolaria de l'Abbaye bénédictine de Monserrat Ensemble instrumental de Barcelone, Chœur d'Assemblée, dir Dom Irenen Segarra OSB. — 14 013 SL⁸ Une expérience de musique contemporaine en liturgie postconciliaire catalane un autrichien et un tchèque presque d'avant-garde

XAVIER BENGUEREL *concert pour 2 flûtes et cordes* / Joseph SOLER *Sonatine pour flûte et ensemble de chambre* — J-P Rampal, flûte, et orchestre à cordes, dir K Bernbacher — AHMC 10/102⁹ Les plus récents des catalans

Kurt WEILL - Bertold BRECHT *Les sept péchés capitaux des petits bourgeois* Solistes, Orchestre Symphonique de la Radio de Leipzig, dir Herbert Kegel. — 139 308¹ La grande époque de Berlin entre les deux guerres des « songs » a ne pas manquer

Hans Werner HENZE *Les Muses de Sicile* (1966) / *Moralités* (1967) — Dresdner Kreuzchor, solistes, Membres de la Staatskapelle de Dresde et de l'Orchestre de Gewandhaus de Leipzig, dir Hans Werner Henze. — 139 374¹. Un auteur qui n'est pas d'avant-garde mais qui est très contemporain

* désigne une première, toutes les références sont stéréophoniques — 1 Deutsche Grammophon Gesellschaft — 2. Philips — 3 Erato — 4 Voix de son Maître — 5. Cziffra Productions, distr EMI — 6 Chant du Monde — 7 Christopherus-Schallplatten — 8 Vergara — 9 Edigia

N B Nous présentons les nouveautés chaque jeudi soir à 20 heures sur le 3^e programme de la R T B

I. ORDRE DES MATIÈRES

Actualité politique :

Un virage difficile et dangereux, Trencavel, 69.

« Rénovation Universitaire », Trencavel, 188.

Le couperet de Strasbourg, P.M G. Levy, 205.

Le Gouvernement et la Wallonie, Trencavel, 302.

Pour une politique nouvelle, Trencavel, 419.

La Belgique, cet État de Flandre et de Wallonie, Trencavel, 565.

Chronologie politique belge, F.M.

1968 du 16 au 15 .

mai-juin (73), juin-août (192), août-septembre (306).

LA ROSE DES VENTS *V D B.*, le banc de moules et le redressement du P S C (61) *Socialistes et chrétiens* (64) *Engagement et parti politique* (64) *Louvain et « la crise de 1968 »* (65) *La Tripartite indispensable?* (68). *Élections A combien la voix?* (299) *Un prêt pour un rendu* (557)

Arts et Lettres :

CASAMAYOR : La Désobéissance, M. Nicolas, 605.

DIB, M La Danse du Roi, L. E Lorent, 345.

ESTANG, L. : L'Apostat, F. Weyergans, 602.

LAMARTINE : de G. Truc, M. Nicolas, 236.

MAUPASSANT : L'homme sans Dieu de P. Cogny, M. Nicolas, 236.

MODIANO, P. . La Place de l'Étoile, M. Nicolas, 343.

MUSIQUE : Les Disques, sélection de C. de Nys, 138, 251, 360, 473, 607.

Cinéma, Théâtre et T. V. :

Prima della rivoluzione, F Weyergans, 119.

Je t'aime, je t'aime, F Weyergans, 215.

Les signes du spectacle, R. Vasteels, 336.

1 *La Revue Nouvelle*, 24^e année, II^e semestre, Tome XLVIII, n° 7-8 à 12.

La fin des festivals, F. Weyergans, 339.
 Les Gauloises bleues, F. Weyergans, 445
 2001, L'odyssée de l'espace, F. Weyergans, 599.

LA ROSE DES VENTS *Le théâtre noir de Prague* (564)

Éducation et enseignement :

L'École libre, Cincinnatus, 145 (numéro spécial).
 L'École catholique aliénation, R.D., 240
 Les conflits conjugaux, A. Alsteens, 244
 Réflexions sur l'enseignement secondaire, N. Rouche, 279.
 L'École officielle, 369 (numéro spécial).
 Intégrer les handicapés, P. et M. Marcoux, 407

LA ROSE DES VENTS *Mai 1968 en France* (55) *Étudiants, technocratie et « méritocratie »* (56)
La contestation (300)

L'Église aujourd'hui :

L'Église et la psychanalyse, P. Vanbergen, 102.
 Contrastes liturgiques, M. Cnudde, 115
 Célibat et pastorale, J. Noret, 241.
 Faut-il occuper les cathédrales ? P. Patrick, 325.
 Upsal 1968, P. Bazoche, 435
 L'Église de Wallonie, 483 (numéro spécial)
L'Encyclique Humanae Vitae :
 Un document qui fait problème, P. de Lochet, 219.
 Problèmes nouveaux et solutions anciennes, M. Guéret, 223.
 Lettre ouverte aux évêques belges, 230.
 Lettre au Pape, A. Hayen, 448.
 Les femmes devant l'encyclique, M.-Th. van Lunen-Chenu, 454
 L'opinion questionne l'encyclique, P. Watté, 457.
 L'opinion questionne l'encyclique (II) Quatre diagnostics, P. Watté, 592.

LA ROSE DES VENTS *La basilique « machevée » de Koekelberg* (60) *La dernière encyclique ou la difficulté d'être pape* (182) *Une extension de « Lumen Vitae »* (183). *Le groupe « Situation » - une entreprise de réflexion chrétienne sur l'actualité* (185) *La déclaration des évêques belges sur « Humanae Vitae »* (296) *Newman et la conscience* (416) *Itinéraire des hommes et vie de foi* (416) *Malaise dans les séminaires* (557) *Pour une Église-critique* (561) *Un conseil pastoral contesté* (555)

Questions économiques et sociales :

Les médecins, 3 (numéro spécial).
 Le service médical du travail, M. Laloire, 201.
 Budget et psychologie, J. Tassin, 330

LA ROSE DES VENTS *Daniel Cohn-Bendit et l'Europe* (59) *Le chef d'entreprise dans le monde d'aujourd'hui* (62) *Bourg-Léopold 21 jours pour une ville nouvelle* (68) *Le prix de la santé-corrigendum* (187) *Le Congrès de l'UNIAPAC* (415) *Quelle Belgique pour le général ?* (416). *25.000 jeunes chômeurs* (417) *L'enfant propriétaire* (555) *A Cool* (553) *Des États généraux pour les femmes de Belgique* (562).

Vie internationale :

- PROBLÈMES GÉNÉRAUX Diplomatie et morale dans le monde et en Belgique, M. Hayoul, 569
- L'ANNÉE 1968 . Mai · Crise de conscience en France, M. Amaury, 75.
 Juin-juillet . Tentatives de reprise en main, M. Amaury, 193.
 Août . La fin d'un espoir, M. Amaury, 318
 Septembre Un mois sans relief, M. Amaury, 429.
 Octobre . Le mois de la vérité pour les États-Unis, M. Amaury, 579.
- AMÉRIQUE LATINE . Les Andes, clef de voûte d'une nouvelle intégration, R Rey Alvarez, 87
 Lettre d' , P Patrick, 585.
- EUROPE · L' des contestations, H. Brugmans, 83.
- EUROPE DE L'EST A Prague en avril, R Vander Gucht, 92.
 Le coup de Prague et ses suites, M. Hayoul, 306.
 Une nouvelle affaire Pasternak en URSS, V Fosty, 441.
- ISRAËL . Jérusalem, centre spirituel du monde? ***, 97.
- U.S.A. · A l'aube d'un nouveau règne à Washington, M. Hayoul, 423.

LA ROSE DES VENTS . *Des Américains bien tranquilles* (59). *L'argent du Tiers-Monde* (62). *Prague la permanence des blocs* (184). *Made in USA* (186). *Le prix du sang* (186). *Tchécoslovaquie 68* (300). *Les dieux du stade* (414). *Nos chars « Patton » pour le Pakistan?* (418). *Ubu-Amiral* (550). *Israël a sa bombe atomique* (553). *Dedans plutôt que dehors* (560). *Merci M Spaak* (562)

Divers :

- Le Comte Paul van der Vrecken, A Denis, 40.
 La Franc-Maçonnerie, 257 (numéro spécial).
 La croix gammée . symbole politique, A. Gryspeerdt, 286.
 Mencius, l'homme et ses idées, E Brzostowski, 348.

II. BIBLIOGRAPHIE, ORDRE DES AUTEURS

ADOLFS, R.	<i>La tombe de Dieu</i>	468
ALLEN, W Sh.	<i>Une petite ville nazie (1930-1935)</i>	130
ANCIAUX, P	<i>Sacrement et vie</i>	472
ANGELI, Cl et GILLET P.	<i>La police dans la politique</i>	130
ARNAUD, J -Fr	<i>Dictionnaire de l'Électricité</i>	356
AUDET, J. P	<i>Mariage et célibat dans le service pastoral de l'église</i>	241
BARILLON, R.	<i>La gauche en mouvement</i>	124
BARSOTTI, D	<i>Dieu est Dieu</i>	464
BEAUCAMP, E et RELLES, J P. (de)	<i>Israël attend son Dieu</i>	464
BESANCON, J	<i>Bazak, la Guerre d'Israël</i>	123
BOLY, J	<i>La voix au cœur multiple</i>	133
BRASILLACH, R	<i>Écrit à Fresnes</i>	354
BROCKMOLLER, C.	<i>Civilisation industrielle et religion</i>	470
BULTMANN, R	<i>Connaitre</i>	463
» »	<i>Jesus, mythologie et démythologisation</i>	466

CACERES, B	<i>Le mouvement ouvrier</i>	127
CARON, J	<i>Le sillon et la démocratie chrétienne, 1894-1910</i>	128
CARROLL, Lewis	<i>Logique sans peine</i>	357
CASAMAYOR	<i>Désobéissance</i>	605
CASTER, M (van)	<i>Signes du temps et rédemption</i>	469
CASTRIES, duc (de)	<i>Orages sur l'Église</i>	126
CAZAUX, Y	<i>Marie de Bourgogne</i>	126
CERFAUX, L	<i>Le Trésor des paraboles</i>	465
CHABANIS, Ch	<i>Gustave Thibon, témoin de la lumière</i>	137
COGNY, P.	<i>Maupassant, l'homme sans Dieu</i>	236
COTINAUD, O	<i>Éléments de psychologie pour l'infirmière</i>	353
CORVEZ, M	<i>La liberté religieuse</i>	472
CURTI, M	<i>L'évolution de la pensée américaine</i>	125
DEBEFVE, W G	<i>La vie tumultueuse de Jacqueline de Bavière</i>	126
DELAUNAY, P	<i>La médecine du travail</i>	201
DELAIGNETTE, R	<i>Du bon usage de la décolonisation</i>	123
DELHAYE, Ph	<i>Le dialogue de l'Église et du monde</i>	468
DIB, M	<i>La danse du roi</i>	345
DUCHESNE, J	<i>1934-1940 un tournant dans l'histoire de Belgique</i>	128
DUCOS, M	<i>Pour un apostolat organisé</i>	471
» »	<i>Les relations humaines dans l'Église</i>	471
DUMITRIU, P	<i>Les initiales</i>	133
» »	<i>Le sourire sarde</i>	133
DUQUOC, Ch	<i>Christologie, T I</i>	467
DUQUOC, Ch et AUDET, J P.	<i>Demain l'homme</i>	134
EQUIPE, J (d')	<i>Les lettres d'amour</i>	247
ESTANG, L	<i>L'apostat</i>	602
FALL, B	<i>Les deux Viet-Nam</i>	123
FARNEX, R.	<i>Entretiens sur le Bonheur et sur l'art d'être heureux</i>	246
FINANCE, J (de)	<i>Connaissance de l'être</i>	357
FREMY, D & M	<i>Quid? '68</i>	123
FROMM, E.	<i>L'art d'aimer</i>	246
GALOT, J	<i>Animatrice de communauté</i>	473
GARSON, B	<i>Macbird!</i>	124
GINOTT, H G.	<i>Les relations entre parents et enfants</i>	248
GODECHOT, J	<i>L'Europe et l'Amérique à l'époque napoléonienne</i>	126
GRANT, R M	<i>L'interprétation de la Bible des origines chrétiennes à nos jours</i>	463
GRELOT, P	<i>Réflexions sur le problème du péché originel</i>	464
HARING, B.	<i>Chrétiens dans un monde nouveau</i>	470
» »	<i>La morale après le Concile</i>	470
HERMANN, I	<i>Initiation à l'exégèse moderne</i>	463
HINNEKENS, Cl & J	<i>Un couple répond</i>	249
HOHNE, H	<i>L'ordre noir, histoire de la SS</i>	129
HUMBLET, Fr	<i>L'amour maternel ou la racine du cœur</i>	248
JOSSUA, J P	<i>Le Père Congar, la théologie au service du peuple de Dieu</i>	358
JULIA, D	<i>Dictionnaire de la philosophie</i>	355
KASPER, W	<i>Dogme et évangile</i>	360
KRAILSHEIMER, A. J	<i>Rabelais</i>	134
KRETZSCHMER, Fr	<i>La technique romaine</i>	125
KUNG, H	<i>L'Église</i>	468
LAFARGE, R	<i>La philosophie de Jean-Paul Sartre</i>	357
LAURENT, J F	<i>Morale et tyrannies</i>	357
LECARME, Ph.	<i>L'Église (et l'État) contre la femme?</i>	250
LECLERCQ, J	<i>La femme aujourd'hui et demain</i>	249
LEMAIRE, J G	<i>Les conflits conjugaux</i>	244

LENGSFELD, P	<i>Tradition, Écriture et Église dans le dialogue acuménique</i>	468
LEVRON, J	<i>Les rois de France et Dieu</i>	126
LOHFINK, G	<i>La conversion de Saint-Paul</i>	465
LUBAC, H (de)	<i>Athéisme et sens de l'homme</i>	359
» » »	<i>Augustinisme et théologie moderne</i>	359
» » »	<i>L'homme devant Dieu</i>	359
» » »	<i>Le mystère du surnaturel</i>	359
LURAGHI, R	<i>Histoire du Colonialisme</i>	127
LUTHY, H	<i>Le passé présent</i>	134
MARCEL, G	<i>Le secret est dans les Îles</i>	134
MARCELLE, J	<i>Le deuxième coup de Prague</i>	300
MARIE, J J	<i>Les paroles qui ébranlèrent le monde</i>	128
» »	<i>Staline, 1879-1953</i>	128
MARSHALL-CORNWALL, J	<i>Masséna, l'enfant chéri de la victoire</i>	127
McBRIEN, R	<i>Servante du Royaume et des hommes</i>	359
MERIC, M	<i>Le mariage névrotique</i>	247
MERSCH, S (van der)	<i>Homme et femme il les fit et Dieu vit que cela était très bon</i>	250
MESNARD, J	<i>Pascal et les Roannez</i>	135
MODIANO, P	<i>La place de l'Étoile</i>	343
MOOREHEAD, A	<i>Le péril blanc</i>	127
MULLER, J E	<i>Encyclopédie - l'art au XX^e siècle</i>	356
NARCY, M	<i>Simone Weil, malheur et beauté du monde</i>	136
ONIMUS, J	<i>Interrogations autour de l'essentiel</i>	134
PAPY, J	<i>Nouvelles histoires d'Outre-Monde</i>	132
PIETRI, L	<i>Le monde et son histoire. Époques médiévales (V^e-XV^e siècle), T III-IV</i>	125
PIROUE, G	<i>Ces eaux qui ne vont nulle part</i>	133
POGGELER, O	<i>La pensée de Martin Heidegger</i>	358
PONS, R	<i>Bernanos</i>	353
PURY, R (de)	<i>Aux sources de la liberté</i>	472
ROBERT, J. D	<i>Difficulté de croire aujourd'hui ?</i>	470
ROLLAND, R	<i>Un beau visage à tous sens</i>	136
SAINT-JEAN, R (de)	<i>Julien Green par lui-même</i>	354
SALINGER, P	<i>Avec Kennedy</i>	131
SCHLIER, H	<i>Essais sur le Nouveau Testament ..</i>	464
SCHOONENBERG, P	<i>Le monde de Dieu en devenir</i>	469
SCHURMEAD, H	<i>La première lettre aux Thessaloniens</i>	466
SCHWANK, B	<i>La première lettre de l'apôtre Pierre</i>	466
SIMON, P-H et GUITTON J	<i>Discours de remerciement et de réception à l'Académie française</i>	355
SIX, J Fr.	<i>Cheminements de la mission de France 1941-1966</i>	129
STROBINGER, R	<i>L'espion aux trois visages</i>	129
SUAVET, Th	<i>Dictionnaire économique et social</i>	356
TAVARD, G. H	<i>Écriture ou Église ?</i>	468
THIOLIER, M M	<i>Dictionnaire des Religions</i>	356
THOMAS, J	<i>Peuple de Dieu et Peuples de la Terre</i>	470
TILLICH, P	<i>Le courage d'être</i>	358
TOURNOUX, J. R.	<i>La tragédie du général ..</i>	124
TRUC, G.	<i>Lamartine</i>	236
VANDENBROUCKE, F.	<i>Moines, pourquoi ?</i>	472
VAN DEN BUSSCHE, H.	<i>Jean</i>	465
VAN HOUTTE, J. A.	<i>Bruges, essai d'histoire urbaine</i>	126
VENARD, M	<i>Le monde et son histoire Les débuts du monde moderne, T V-VI</i>	125
VERNEAUX, R.	<i>Le vocabulaire de Kant</i>	357

VERWILGHEN, A F . .	<i>Mencius the man and his ideas</i>	348
VILLATTE, S .	<i>Les religieuses, comment les voit-on ?</i>	352
WEISS, H	<i>Political protest in the Congo</i>	130
WORMSER, G. .	<i>Georges Mandel, l'homme politique</i>	128
ZERWICK, M	<i>La lettre aux Éphésiens</i>	466

Ouvrages collectifs :

Le Christ devant nous	466
Le couple et la contraception	248
Dieu a parlé aux hommes	469
Le domaine du sacré	470
L'École catholique, aliénation ?	240
Église et tradition	467
Encyclopédie de la Foi, T IV	469
Études de Sexologie	247
La famille dans 20 ans ?	246
La femme	352
La femme a-t-elle le temps de vivre ?	249
Histoire de notre temps, T. 4 et 5	127
L'industrie du médicament	125
Lumen Gentium, études sur la constitution sur l'Église	468
Procréer	248
Questions théologiques aujourd'hui	469
Qui est notre Dieu ?	358

III. SOMMAIRE DES NUMÉROS

N^{os} 7-8 - juillet-août 1968

LES MÉDECINS

<i>Médecine et bien commun</i>	R. Troisfontaines	3
<i>Le rôle du médecin et ses relations avec le milieu social</i>	Denise Delègue-Rott	5
<i>Médecine de groupe</i>	Francis H. Roger	18
<i>Le prix de la Santé</i>	Félix Trappeniers	28
<i>L'assurance-maladie et le corps médical</i>	Marcel Laloire	36
<i>Le Comte Paul van der Vrecken</i>	André Denis	40

CHRONIQUES ET DOCUMENTS

<i>La rose des vents Mai 1968 en France - Étudiants, technocratie et « méritocratie ». - Daniel Cohn-Bendit et l'Europe - Des Américains bien tranquilles. - La basilique « machévee » de Koekelberg - V.D.B., le banc de monies et le redressement du P.S.C. - L'argent du Tiers-Monde - Le chef d'entreprise dans le monde d'aujourd'hui - Socialistes et chrétiens. - Engagement et parti politique - Louvain et « la crise de 1968 » - Bourg-Léopold 21 jours pour une ville nouvelle - La Tripartite indispensable ?</i>		55
<i>Un virage difficile et dangereux</i>	Trencavel	69
<i>Chronologie politique belge 16-5-68/15-6-68</i>	F. M.	73
<i>Mai 1968 crise de conscience en France</i>	Michel Amaury	75
<i>L'Europe des constestations</i>	Henri Brugmans	83
<i>Les Andes, clef de voûte d'une nouvelle intégration</i>	Raúl Rey Alvarez	87
<i>A Prague en avril</i>	Robert Vander Gucht	92

**vers
un avenir
optimiste**

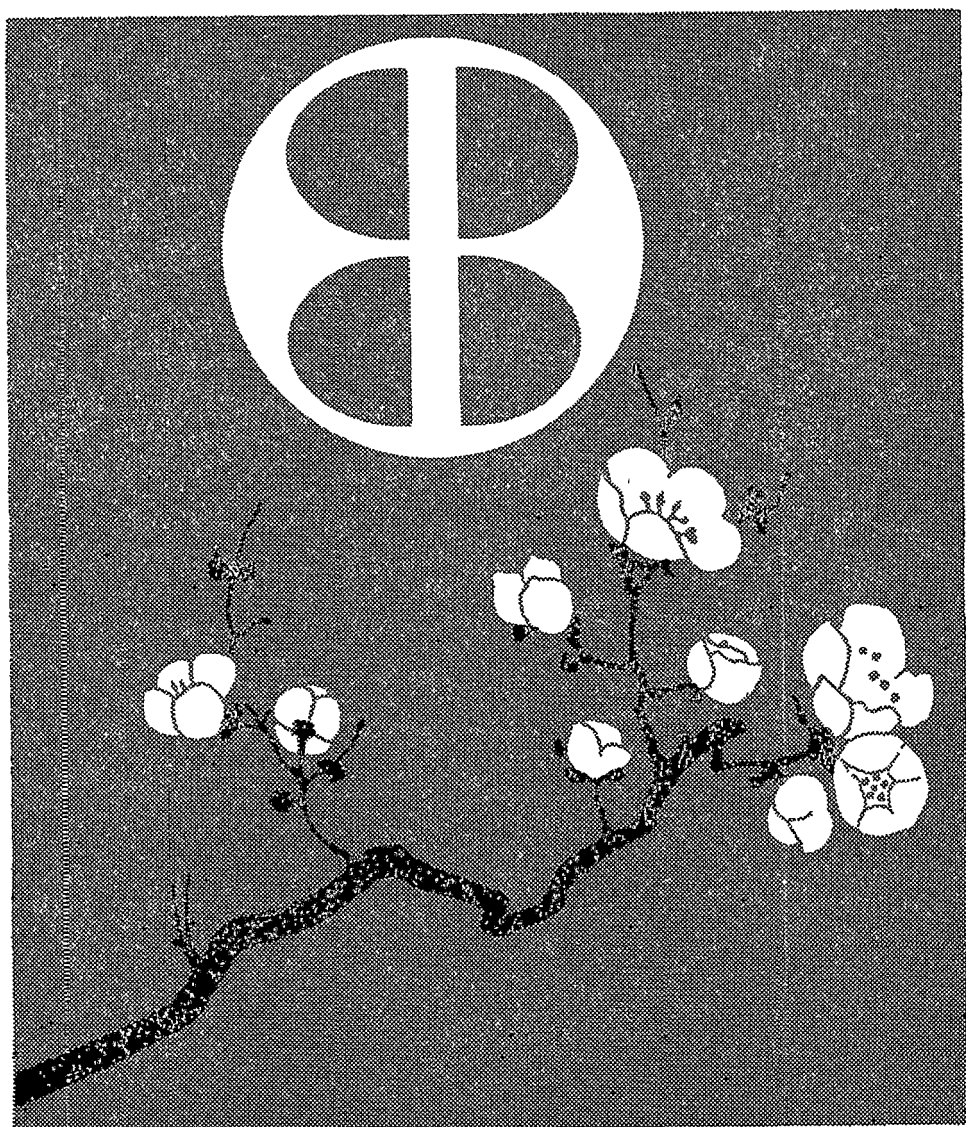
**...avec la
CGER**



CGER 

Services d'épargne, de placements, de pensions, de prêts, d'assurances-vie - A votre disposition dans 2 500 points d'accueil agences, bureaux, délégués et comptoirs agricoles CGER, sociétés de crédit agréées, tous bureaux de poste, agences et comptoirs d'escompte de la Banque Nationale, agents de la SNCF agréés par la CGER

CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE ET DE RETRAITE



un ami vous attend à la

Banque de Bruxelles

plus de 800 agences en Belgique

LES ÉDITIONS DU
**CENTRE DE RECHERCHE
ET D'INFORMATION SOCIO-POLITIQUES (C.R.I.S.P.)**

ÉDITIONS UNIVERSITAIRES DU CONGO

I. INTRODUCTION A L'ETHNOGRAPHIE DU CONGO

226 pages - 165 FB

PAR J. VANSINA

Cet ouvrage est passionnant et contribue à nous faire connaître le Congo tel qu'il est.

La Relève, 26/11/66.

II. INTRODUCTION A LA POLITIQUE CONGOLAISE

392 pages - 300 FB

traduction de l'ouvrage « Politics in the Congo » de C. Young, paru en 1965 chez « Princeton University Press » (U. S. A.).

Le professeur américain passe au crible « la politique coloniale belge » dans ce Congo qu'il appelle volontiers « l'empire du silence ».

Le Soir, 7/10/67.

* * *

TRAVAUX AFRICAINS DU C. R. I. S. P.

comprenant tous les travaux du C. R. I. S. P. au sujet de l'Afrique, le Courrier Africain ronéographié, les Dossiers documentaires, la revue « Études Congolaises », la plupart des ouvrages de nos collections.

Abonnement annuel : 2.500 FB

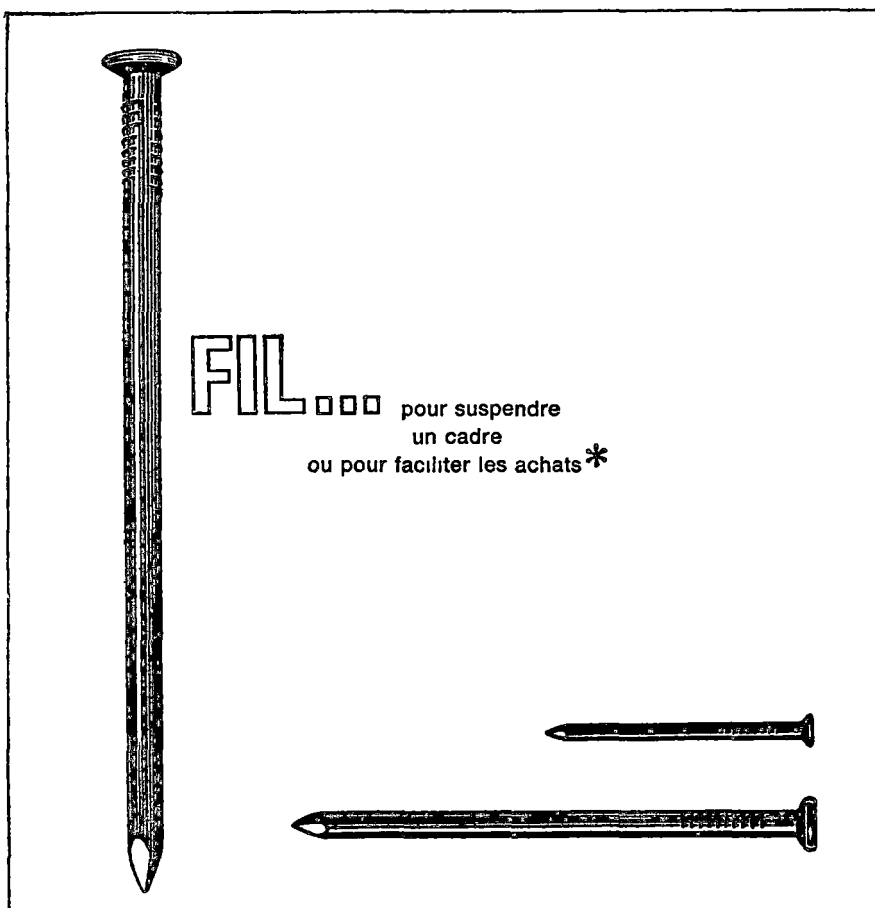
**RÉPERTOIRE PERMANENT DES GROUPES FINANCIERS
ET INDUSTRIELS**

Souscription annuelle : 1.500 FB

Sur feuillets mobiles. Extension et mise à jour permanente de « Morphologie des Groupes financiers »

Gratuitement sur demande : le catalogue complet des livres et périodiques du C. R. I. S. P., secteurs belge et africain

CENTRE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SOCIO-POLITIQUES
35, rue du Congrès, Bruxelles 1 — Tél. 18.32.26 - C. C. P. 658.24



FIL ■■■ pour suspendre
un cadre
ou pour faciliter les achats*

Bekaert fabrique du fil. Pour des applications quasi-illimitées, en toutes quantités Fil pour des clous et pointes, pour appareils de radar ou pour batteurs-fouetteurs, pour containers ou pour chariots de libre-service. Fils plus fins que des cheveux pour la chirurgie, ou fortement galvanisés pour les clôtures Fil pour utilisations générales ou très particulières. Bekaert les fabrique tous.

Qui pense "fil" dit **BEKAERT**



La division "Ursus Containers" est spécialisée dans le matériel pour les magasins, les shopping-centers et supermarkets. Son programme de fabrication comprend les chariots pour libre-service et les rayonnages mobiles, les étagères, les gondoles et les paniers.

BEKAERT - BUREAUX DE VENTE
EN EUROPE - ZWEEVEGEN - BRUXELLES - LA HAYE - FRANCFORT - MILAN - PARIS

HANS-ADOLF JACOBSEN

LA SECONDE GUERRE MONDIALE

La première étude synthétique.

Le « phénomène-guerre » sous tous ses aspects.

2 volumes de 260 pages.

Chaque tome : 250 F

CASTERMAN

COLLECTION « HISTOIRES FANTASTIQUES »

HISTOIRES DES TEMPS FUTURS

Les plus extraordinaires, choisies par ALAIN DORÉMIEUX

Un volume relié de 328 pages

150 F

Déjà parus dans la même collection :

Histoires d'outre-monde

Histoires étranges

Histoires fantastiques d'aujourd'hui

Histoires fantastiques de demain

Histoires insolites

Nouvelles histoires d'outre-monde

Nouvelles histoires étranges

CASTERMAN

PAUL TILlich

DYNAMIQUE DE LA FOI

La Foi, dynamisme intérieur à toute existence humaine.
L'un des livres les plus attachants et les plus accessibles du grand théologien protestant.

Collection « Cahiers de l'Actualité religieuse »

135 FB

THOMAS W. OGLETREE

LA CONTROVERSE SUR LA « MORT DE DIEU »

Hamilton, van Buren, Altizer.
La signification de la foi dans le monde d'aujourd'hui : une recherche avancée ou aventureuse ?

Collection « Christianisme en mouvement »

90 FB

CHARLES MOELLER

L'ÉLABORATION DU SCHÉMA XIII

L'ÉGLISE DANS LE MONDE DE CE TEMPS

Rédaction refaite cinq fois au moins avec le concours de plus de 100 experts : l'itinéraire suivi par ce texte capital est aussi significatif que passionnant.

120 FB

L'ÉCOLE DU MARIAGE

L'AMOUR HEUREUX

Enfin réunis, voici les textes qui servent de base au travail de l'École du Mariage de Bruxelles.

Le fruit des rencontres-débats entre les jeunes et des médecins, des psychologues, des prêtres et des ménages.

120 FB

c a s t e r m a n